

QUEEN
HE
7814
.C3614
1994/95

IC

*Les industries canadiennes
de services de
télécommunications*

.....

Un aperçu

Partie 1 : Situation domestique

Édition 1994 / 1995

Novembre 1994

Also available in english

Industry
Canada



Industrie
Canada

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec :

Industrie Canada

Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications

Len St-Aubin (613) 998-4341
Dora Mozes (613) 998-4367
Nelson Dias (613) 991-2441
Lise Lacroix (613) 998-4053

Keith Parsonage (613) 954-3287
Ed Therriault (613) 954-3317
Vivian Bierman (613) 954-3285

Statistique Canada

Division des services, des sciences et de la technologie

Fred Gault (613) 951-2198
George Sciadas (613) 951-3177

HE7814
..C36f
1994/95

no part II

pour des copies: Lise Lacroix
998-4053

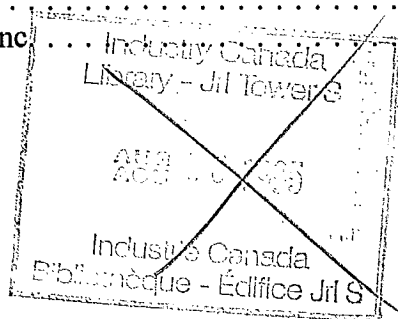
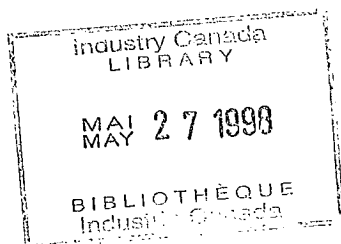
1990-96 edition disponible

Les industries canadiennes de services de télécommunications

Table des Matières

Page

Partie I	La situation intérieure	
	A. L'économie canadienne	1
	B. La contribution du secteur des communications	3
	C. La contribution des secteurs des technologies de l'information et des télécommunications	5
Partie II	Analyse des principaux fournisseurs de services de télécommunications	16
	A. Un aperçu	16
	B. Les compagnies membres de Stentor	22
	C. Les principales entreprises de téléphonie sans fil	28
	D. Les principales entreprises intercirconscriptions de rechange	30
	E. Les principaux revendeurs	32
	F. Les principales sociétés de portefeuille de télécommunications	34
	- Cie. de Téléphone Anglo-Canadienne.	35
	- BC Telecom & Québec Tel	36
	- Société Telus	37
	- Saskatchewan Telecommunications	38
	- Société de téléphone du Manitoba	39
	- BCE Inc.	40
	- Bruncor Inc.	42
	- MT&T Company Ltd. (y compris Island Tel)	43
	- NewTel Enterprises Ltd.	44
	- Alouette Télécommunications Ltée (Télésat)	46
	- Teleglobe Inc.	47
	- Call-Net Enterprise Inc.	48



Les industries canadiennes de services de télécommunications

Table des Matières (suite)

	Page
Section 2: Analyse des principaux fournisseurs de services de télécommunications (suite)	
G. Les principales sociétés de portefeuille de la radiodiffusion	49
- Rogers Communications Inc.	50
- Le Groupe Videotron Ltée	51
- Maclean Hunter Ltd.	52
- Shaw Communications Industries	53
- Western Broadcasting	54
Partie 3: 1993-1994: Services de télécommunications Principaux développements en matière de Législation, Politique et Réglementation	
A. Juridiction	55
B. La <u>Loi sur les télécommunications</u>	56
C. Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunications canadiennes	58
D. Conseil consultatif sur l'autoroute de l'information	59
E. Questions relatives à la protection de la vie privée	60
F. Réseaux régionaux et mondiaux de transmission par satellite mobile	61
G. Arrêté en conseil relatif à un rapport sur les questions de convergence des services de télécommunications et des services de la radiodiffusion	62
H. Décision Télécom CRTC 94-19	63
I. Compétition\Déréglementation	
a. Concurrence dans l'interurbain	65
b. Abstention de réglementation	67
c. Exemption de réglementation	68
Appendix A: Glossaire	69
Appendix B: Classification des secteurs de services des technologies de l'information et des télécommunications	87

Partie I

Analyse économique du secteur des services

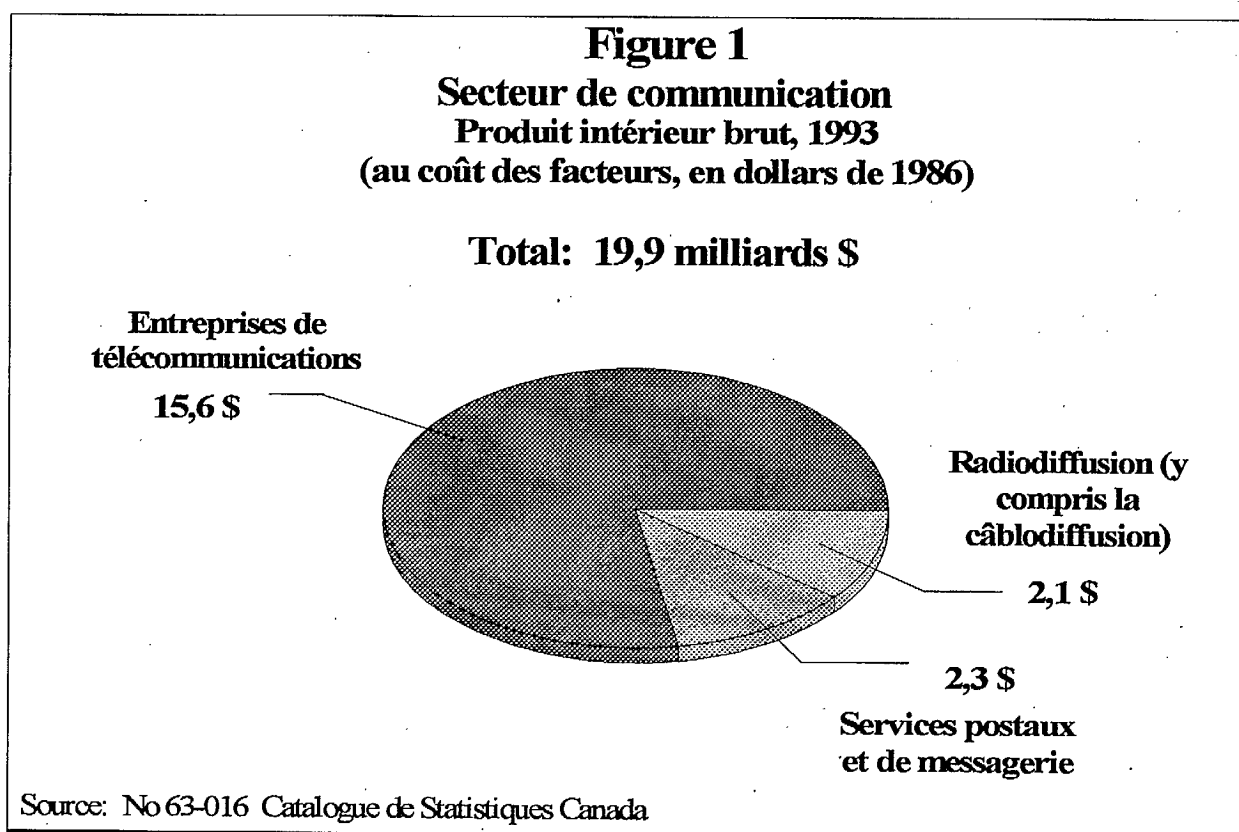
- Dans l'économie canadienne, le secteur des services représente les deux-tiers du produit intérieur brut (PIB) et presque les trois-quarts de tous les emplois.
- Le secteur des services comprend les industries oeuvrant dans les domaines suivants :
 - transport & entreposage;
 - communications;
 - commerce de gros;
 - commerce de détail;
 - finances, assurances & immobilier;
 - services forestiers;
 - services publics; et
 - services communautaires, commerciaux & personnels.
- Le secteur des biens comprend les industries oeuvrant dans les domaines suivants :
 - services agricoles et connexes;
 - pêche & piégeage;
 - abattage du bois et exploitation forestière;
 - exploitation minière, de carrières & de puits de pétrole;
 - fabrication;
 - construction; et
 - autres services d'utilité publique.
- En 1993, le secteur des services employait plus de 9 millions de personnes, soit 73 % de la population active canadienne. Sur ces 9 millions d'emplois, quelque 77 % étaient des postes à temps plein, et 23 %, des postes à temps partiel.
- Entre le troisième trimestre de 1993 et le deuxième trimestre de 1994, la création d'emplois dans le secteur des services, a continué de progresser à un rythme de près de 2,0 %.
- Le secteur des biens est intervenu pour quelque 34 % du PIB, et celui des services, pour 66 %.
- Au cours des deux dernières années, l'apport du secteur des services au PIB a varié entre 0,4 % et 0,9 %.
- Plus de 50 % des dépenses de consommation étaient liées aux services. Durant les deux dernières années, dans le secteur des services, il a été observé une croissance moyenne de 1 % des dépenses de consommation trimestrielles et des hausses de prix allant d'un plancher de 0,1 % à un plafond de 0,8 %.
- Au cours des deux dernières années, les importations de service sont intervenues pour 18% du total des importations par rapport à 13% du total des exportations de services. Il y a eu une augmentation au niveau des exportations et des importations de services, cependant la balance commerciale du secteur des services continuent d'accuser d'importants déficits.
- **Le reste de la présente publication porte sur la performance économique des industries de services de télécommunications qui sont classées traditionnellement sous la rubrique secteur des communications. Une analyse économique des autres industries étroitement liées à l'activité économique des entreprises de télécommunication s'est également disponible.**

Tableau 1								
L'économie canadienne								
Indicateurs économiques choisis *								
Indicateurs économiques choisis	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
Emploi:	en milliers							
Ensemble de l'économie	12,546	12,234	11,982	12,435	12,717	12,398	12,131	12,661
Services	9,018	8,944	8,897	9,098	9,219	9,111	9,070	9,273
Temps plein	7,364	7,039	6,957	7,160	7,454	7,101	7,033	7,334
Temps partiel	1,654	1,905	1,940	1,939	1,765	2,011	2,037	1,939
Travail autonome	1,196	1,218	1,239	1,291	1,321	1,289	1,290	1,337
Produit intérieur brut (PIB):	en milliards de dollars de 1986							
Toutes les industries	498	500	505	510	512	517	521	528
Secteur des biens	165	165	169	170	171	173	174	179
Secteurs des services	334	335	337	340	341	344	347	349
Dépenses de consommation:	en milliards de dollars							
Totalité	106	107	108	109	110	111	112	113
Services	55	55	55	56	57	57	58	58
Prix:	IPC, 1986=100							
Ensemble	128.4	128.9	129.8	130.1	130.6	131.2	130.6	130.1
Services	133.6	134.4	134.9	135.3	136.3	137.0	137.1	137.5
Commerce extérieur	en milliards de dollars							
Marchandises	en milliards de dollars							
Exportations	39.2	41.6	43.4	44.5	45.6	47.9	48.3	52.1
Importations	37.9	38.9	40.8	42.2	43.3	45.5	46.3	49.9
Solde	1.3	2.7	2.6	2.3	2.3	2.4	2.0	2.2
Services	en milliards de dollars							
Exportations	6.2	6.2	6.4	6.6	6.8	7.0	7.2	7.4
Importations	9.5	9.6	10.1	10.0	10.3	10.4	10.2	10.3
Solde	-3.3	-3.4	-3.6	-3.3	-3.5	-3.4	-3.0	-2.9
Analyse								
Toutes les industries	en pourcentage du total							
Produit intérieur brut (PIB):	en pourcentage du total							
Toutes les industries (ensemble de l'écono)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Secteur des biens	33.1	33.0	33.4	33.4	33.4	33.5	33.4	33.8
Secteurs des services	66.9	67.0	66.6	66.6	66.6	66.5	66.6	66.2
Commerce extérieur:	en pourcentage du total							
Exportations:	en pourcentage du total							
Toutes les industries	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Marchandises	86.4	87.0	87.1	87.0	86.9	87.3	87.1	87.6
Services	13.6	13.0	12.9	13.0	13.1	12.7	12.9	12.4
Importations:	en pourcentage du total							
Toutes les industries	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Marchandises	79.9	80.2	80.2	80.9	80.8	81.5	81.9	82.9
Services	20.1	19.8	19.8	13.1	19.2	18.5	18.1	17.1
Services	comparativement au même trimestre l'an dernier							
Taux de variation (en %)	comparativement au même trimestre l'an dernier							
Emploi	comparativement au même trimestre l'an dernier							
Ensemble du secteur des services	0.0	0.4	0.9	1.6	2.2	1.9	1.9	1.9
Temps plein	-0.2	0.2	0.9	0.4	1.2	0.9	1.1	2.4
Temps partiel	1.1	1.2	1.0	6.6	6.7	5.6	5.0	0.0
Travail autonome	1.7	4.9	6.6	9.9	10.5	5.8	4.1	3.6
Produit intérieur brut (PIB)	comparativement au dernier trimestre							
Dépenses de consommation	0.4	0.4	0.5	0.8	0.4	0.8	0.9	0.8
Prix	1.5	0.1	0.6	1.4	1.1	1.1	0.6	0.9
Commerce extérieur:	0.8	0.6	0.4	0.3	0.7	0.5	0.1	0.3
Exportations	0.6	1.0	2.8	3.0	3.4	2.0	2.7	3.2
Importations	3.5	1.0	4.6	-1.1	3.7	0.4	-1.5	1.1

* Les définitions et les concepts utilisés pour établir les données figurent dans le glossaire.

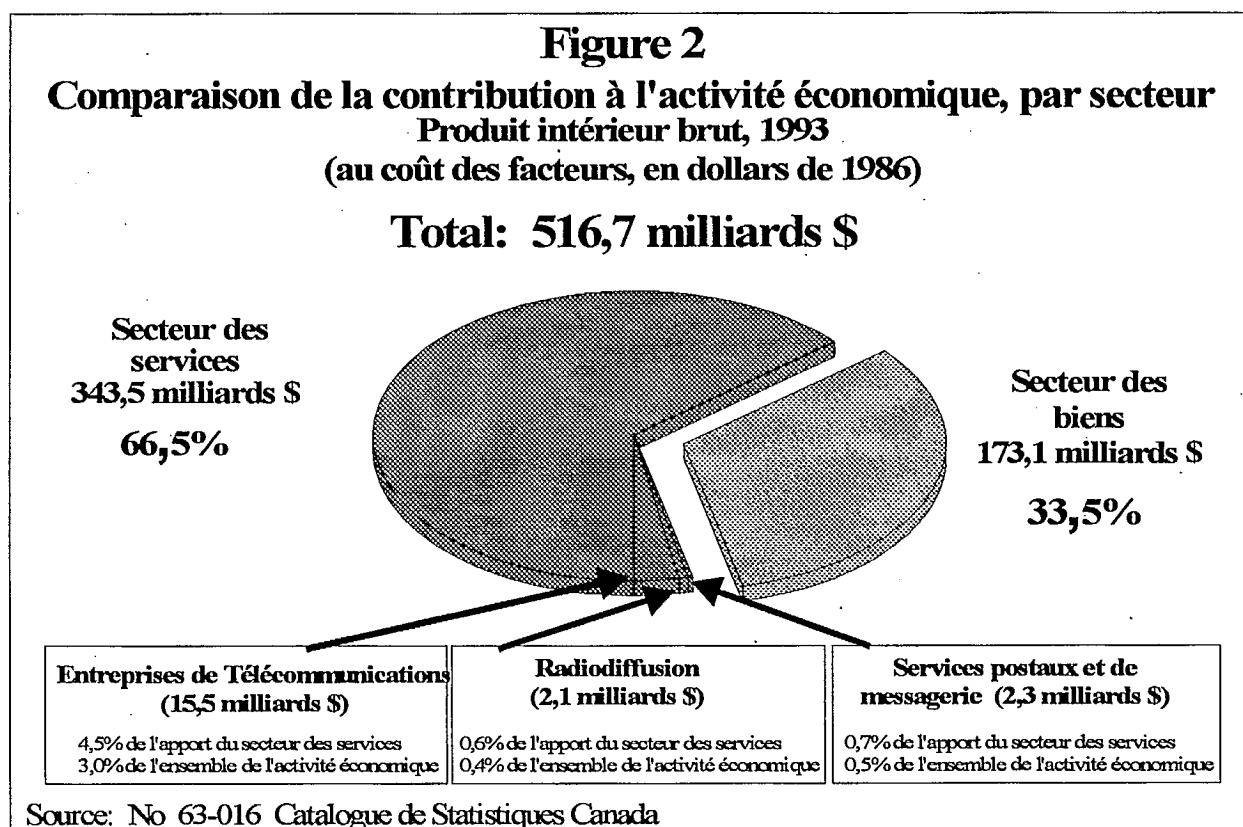
Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada

- Selon la définition traditionnelle de Statistique Canada, le **secteur des services de communication** se compose des industries suivantes :
 - télécommunications et radiodiffusion,
 - télécommunications,
 - services postaux et de messagerie.



- En 1993, les entreprises de télécommunications sont intervenues pour près de 80 % de la valeur ajoutée (PIB) (19,9 milliards \$) par le secteur des communications à l'ensemble de l'économie.

- En 1993, la contribution des entreprises de télécommunications représentait 4,5 % de la valeur ajoutée (343,5 milliards \$) au PIB par le secteur des services et 3,0 % du PIB total (516,7 milliards \$).
- De même, la contribution des industries de radiodiffusion représentait 0,6 % de l'apport du secteur des services au PIB et 0,4 % de l'ensemble de l'activité économique.
- La contribution des industries de services postaux et de messagerie représentait 0,7 % de l'apport du secteur des services au PIB et 0,5 % de l'ensemble de l'activité économique.



C. La contribution des secteurs des technologies de l'information et des télécommunications

5

- Selon la définition d'Industrie Canada, les secteurs des services des technologies de l'information et des télécommunications (TI&T) correspondent à l'ensemble des domaines suivants :
 - télécommunications et radiodiffusion,
 - télécommunications,
 - services informatiques.

- Cette définition est différente de la définition du secteur des communications utilisée par Statistique Canada, car elle englobe les services informatiques au lieu des services postaux et de messagerie.

- En 1993, la contribution des industries de services informatiques représentait 1,3 % (4,6 milliards \$) de la valeur ajoutée (343,5 milliards \$) par tous les secteurs des services au PIB et 0,9 % du PIB total (516,7 milliards \$). Ceci est supérieure à l'apport de 2,3 milliards de dollars des industries de services postaux et de messagerie, ci-haut mentionnées.

Tableau 2								
Secteurs des services des technologies de l'information et des télécommunications								
Produit intérieur brut *								
(au coût des facteurs, en dollars de 1986)								
Services des technologies de l'information et des télécommunications	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
en milliards de dollars de 1986								
Valeur ajoutée (PIB)								
Radiodiffusion	2.2	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1
Entreprises de télécom.	14.5	14.7	14.9	15.0	15.3	15.5	16.0	16.3
Services d'informatique	4.4	4.5	4.5	4.5	4.5	4.6	4.6	4.7
Total	21.1	21.4	21.5	21.7	21.9	22.2	22.8	23.1
Analyse								
en pourcentage du total								
Valeur ajoutée (PIB)								
Radiodiffusion	10.2	10.0	10.0	10.0	9.8	9.5	9.2	9.1
Entreprises de télécom.	68.8	68.9	69.1	69.3	69.6	69.8	70.4	70.7
Services d'informatique	21.0	21.1	20.9	20.7	20.6	20.7	20.4	20.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
comparativement au dernier trimestre								
Taux de variation (en %)								
Radiodiffusion	16	-0.7	0.5	0.4	-0.6	-1.1	-0.7	-0.5
Entreprises de télécom.	-0.3	1.5	0.9	1.2	1.5	1.6	3.4	1.9
Services d'informatique	2.2	2.1	-0.2	-0.2	0.6	1.8	0.7	0.9

*Les définitions et les concepts utilisés pour établir les données figurent dans le glossaire et l'annexe B.

Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada

- En 1993, les entreprises de télécommunications sont intervenues pour 69,8 % de la valeur ajoutée (22,2 milliards \$) par les secteurs des services des TI&T à l'ensemble de l'activité économique, les industries de services informatiques, pour 20,7 %, et les industries de radiodiffusion, pour le reste, soit quelque 9,5 %. La contribution des entreprises de télécommunications et des industries de radiodiffusion au PIB est la même que celle qui est mentionnée à la page 4.
- Depuis le quatrième trimestre de 1992, il est observé une nette croissance de l'activité des entreprises de télécommunications. En 1993, l'apport de ces entreprises au PIB a augmenté d'un trimestre à l'autre, affichant un taux de croissance variant entre 0,9 % et 1,6 %. Le taux de croissance enregistré au premier trimestre de 1994 s'est élevé à 3,4 %, et il s'est établi à 1,9 % au deuxième trimestre.
- Sauf au troisième trimestre de 1992 et aux deux premiers trimestres de 1993, les industries de radiodiffusion ont affiché des taux de croissance négatifs au cours des deux dernières années. Le rythme de croissance le plus important a été enregistré au troisième trimestre de 1992, soit 1,6 %. Il est "**peu probable**" que l'industrie de la câblodiffusion, qui fait partie des industries de la radiodiffusion, ait connu le même profil de croissance. Malheureusement, pour des raisons de confidentialité, une ventilation plus détaillée des résultats des industries de la radiodiffusion ne peut être diffusé au secteur public.
- Au cours des deux dernières années, les industries de services informatiques ont connu leurs taux de croissance les plus importants excédant 2,0 % au troisième trimestre de 1992 et 1,8 % au quatrième trimestre de 1993.
- **Selon les indicateurs comparatifs, durant les deux dernières années, les entreprises de télécommunications ont connu une meilleure croissance que les industries de radiodiffusion et que les industries de services informatiques.**

C. La contribution des secteurs des technologies de l'information et des télécommunications

7

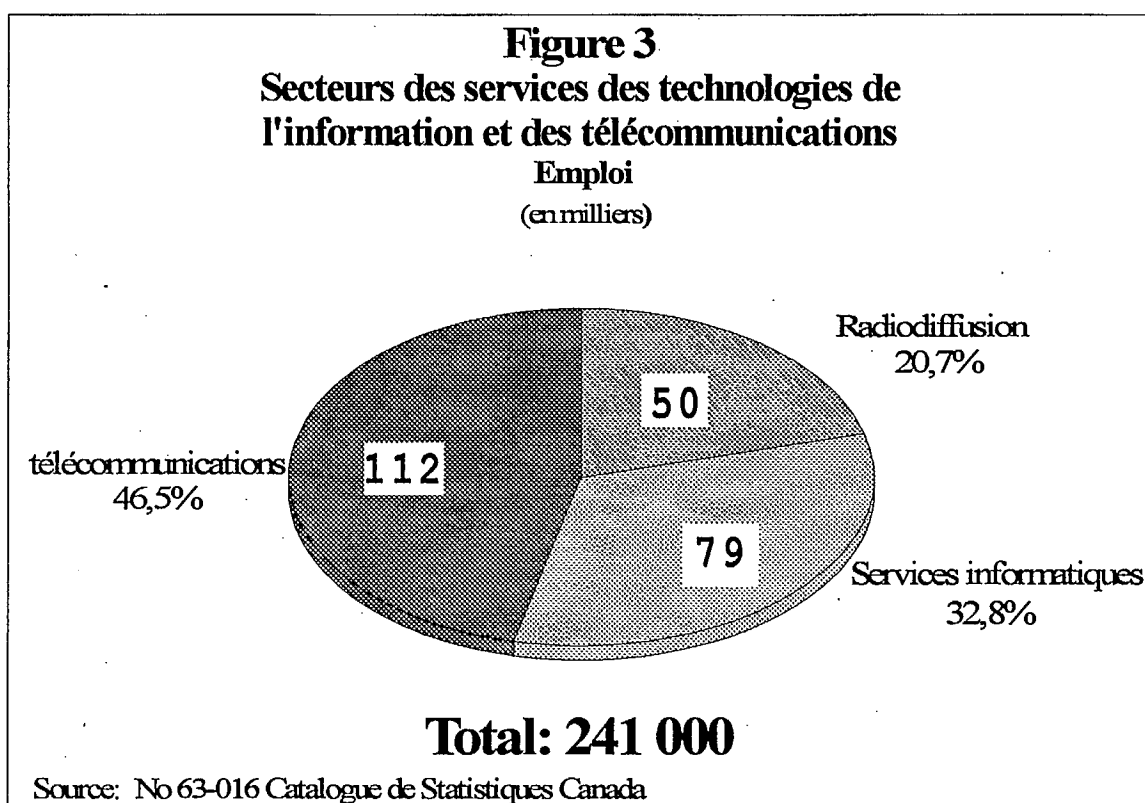
Tableau 3								
Comparaison de la contribution à l'activité économique, par secteur, selon les indicateurs comparatifs du Produit intérieur brut *								
Industries choisies	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
Indicateurs comparatifs *	Taux de variation *							
Radiodiffusion	1.3	-1.0	-0.6	-0.5	-1.0	-2.0	-1.5	-2.0
Entreprises de télécommunications	-0.6	1.2	-0.2	0.3	1.1	0.7	2.6	0.5
Services informatiques	1.9	1.8	-1.3	-1.1	0.2	0.9	-0.0	-0.5
Banques et autres	0.3	-0.1	-0.2	0.0	1.0	0.3	0.2	0.2
Fiducie/hypothèque	-1.9	-4.1	-8.1	-2.7	-4.8	-4.6	-4.4	-7.8
Coopératives de crédit	0.5	0.6	-0.2	0.8	0.1	-0.9	0.1	-0.5
Assurance	1.2	0.8	1.6	-1.4	-0.4	0.4	2.5	4.0
Autres institutions financières	-0.9	-1.3	-2.0	2.7	-0.3	1.5	2.0	-5.3
Ensemble des industries des finances, des assurances et de l'immobilier	-0.5	-0.8	-1.4	1.6	-0.1	1.0	1.4	-3.3

* Cet indicateur comparatif est défini comme le taux de variation du PIB au titre de l'industrie choisie moins le taux de variation du PIB pour l'ensemble de l'activité économique durant la même période.

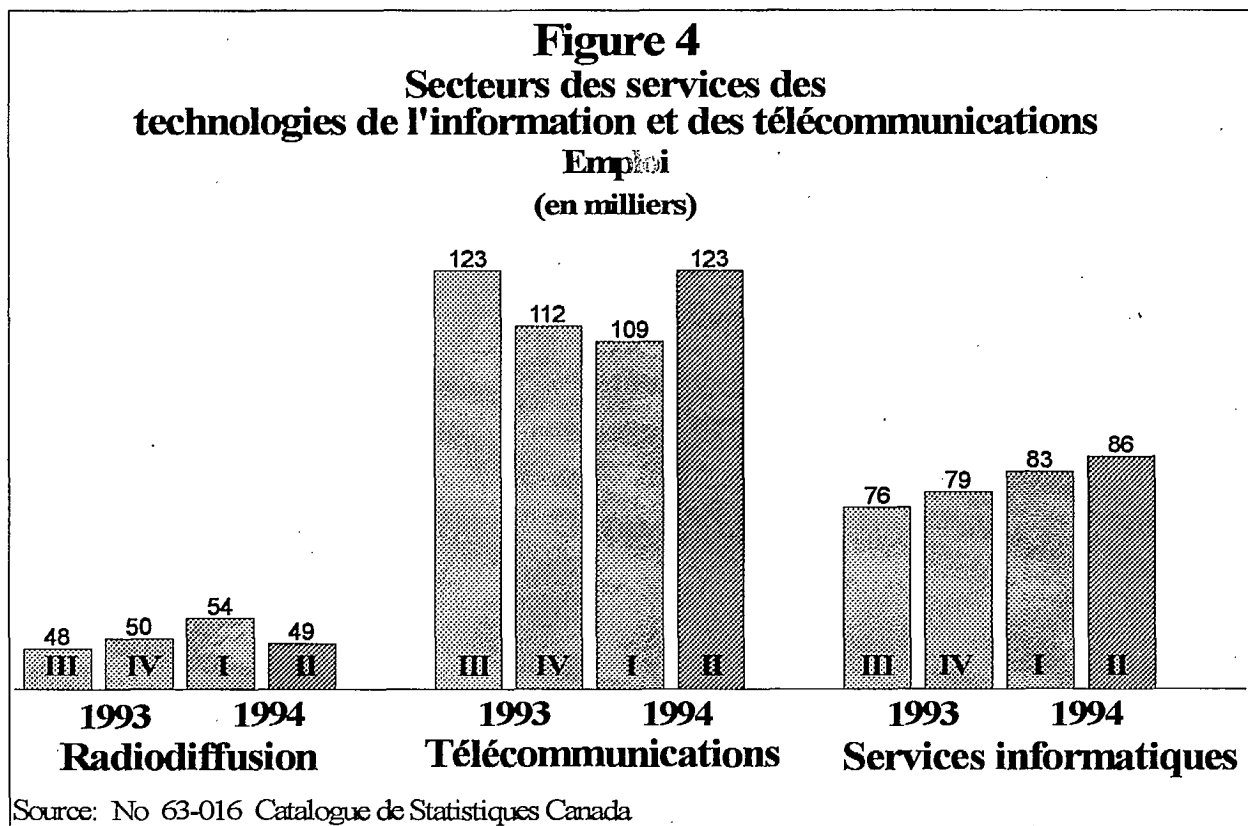
- UNE VALEUR POSITIVE indique que l'industrie choisie a crû à un rythme supérieur au taux de croissance moyen de l'ensemble de l'activité économique (une valeur plus positive)
- UNE VALEUR NÉGATIVE indique que l'industrie choisie a du retard sur le taux de croissance moyen de l'ensemble de l'activité économique.
- UNE VALEUR NULLE indique que l'industrie choisie a crû exactement au même rythme que le taux de croissance moyen de l'ensemble de l'activité économique.

Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada

- A chaque trimestre depuis le deuxième trimestre de 1993, les entreprises de télécommunications ont connu un taux de croissance supérieur au rythme de croissance moyen de l'économie.
- La performance des entreprises de télécommunications ne souffre pas non plus de la comparaison avec celle des autres principales industries de services, les industries des finances, de l'assurance et de l'immobilier, par exemple. Ce sont toutes des industries réglementées qui, dernièrement, ont dû s'adapter à l'entrée dans leur marché d'autres fournisseurs de services.
- En effet, durant cette période, le retard le plus important enregistré par les industries de radiodiffusion s'est établi à -2,0 % au quatrième trimestre de 1993 et au deuxième trimestre de 1994.



- En 1993, le nombre d'emplois assurés dans les entreprises de télécommunication s'élevait à 112 000, dans les industries de services informatiques, à 79 000, et dans les industries de radiodiffusion, à 50 000. Les entreprises de télécommunications intervenaient donc pour 46,5 % de l'ensemble de l'emploi (241 000) dans les secteurs des services des TI&T.
- Au cours des deux premiers trimestres de 1994, il a été observé une progression de l'emploi dans les entreprises de télécommunications ainsi que dans les industries de services informatiques et de radiodiffusion. Le nombre total d'emplois assurés par ces industries a augmenté pour passer à 246 000 au premier trimestre de 1994 et à 258 000 au deuxième.



- Au deuxième trimestre de 1994, les 258 000 emplois enregistrés dans les secteurs des services du TI&T intervenaient pour 2,8 % de la totalité des emplois assurés par le secteur des services ou 2,0 % de la population active.
- Selon les estimations, les salaires annuels des employés des secteurs des services des TI&T sont à peu près équivalents. Par exemple, au quatrième trimestre de 1993, le salaire annuel d'un travailleur des entreprises de télécommunications devait s'élever à 42 641 dollars, celui d'un employé des industries de services informatiques, à 42 671 dollars, et celui d'un membre du personnel des industries de radiodiffusion, à 44 321 dollars.
- Ces salaires annuels sont beaucoup plus élevés que la moyenne nationale et ont même crû davantage au premier semestre de 1994. Au deuxième trimestre de 1994, le salaire annuel le plus élevé au sein des secteurs des services des TI&T était celui d'un travailleur des industries des services informatiques, soit 45 114 dollars.

Tableau 4								
Analyse des								
Secteurs des services								
des technologies de l'information et des télécommunications								
Situation de l'emploi et financière *								
Secteurs des services des technologies de l'information et des télécommunications	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
Données relatives aux emplois:				en milliers				
Radiodiffusion	51	47	47	49	48	50	54	49
Télécommunications	109	114	125	119	123	112	109	123
Services informatiques	71	68	68	71	76	79	83	86
Total - Secteurs des services des technologies de l'information et des télécommunications	231	229	240	239	247	241	246	258
Salaires:				en dollars par année				
Radiodiffusion	40,122	40,523	41,957	43,634	43,772	44,321	44,126	44,534
Télécommunications	43,316	43,609	41,927	42,993	43,567	42,641	42,017	43,165
Services informatiques	41,957	42,103	41,959	41,929	42,824	42,671	44,223	45,114
Données financières				en millions de dollars				
Secteurs des services des technologies de l'information et des télécommunications								
État des résultats								
Recettes d'exploitation	7,764	7,708	7,604	7,670	7,947	8,273	8,412	8,829
Dépenses d'exploitation	6,554	6,564	6,704	6,514	6,684	7,171	7,219	7,471
Bénéfice d'exploitation	1,210	1,144	900	1,156	1,263	1,102	1,193	1,358
Bénéfice net	485	-8	328	404	255	-132	393	541
Bilan				en millions de dollars				
Secteurs des services des technologies de l'information et des télécommunications								
Actif	52,666	53,416	53,612	54,086	53,865	54,997	58,601	60,486
Passif	32,053	32,438	32,456	32,820	32,438	33,789	35,449	36,820
Capitaux propres	20,612	20,979	21,156	21,266	21,427	21,206	23,150	23,666

* Les définitions et les concepts utilisés pour établir les données figurent dans le glossaire et l'annexe B. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total réel.

Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada

- En 1993, les secteurs de services des TI&T ont enregistré des **recettes** annuelles de **31,5 milliards de dollars**. Les recettes annuelles des entreprises de télécommunications se sont établies à 14,8 milliards de dollars (soit 47 %). Les recettes annuelles des industries de radiodiffusion se sont élevées à 5,3 milliards de dollars (soit 16,8 %) et celles des industries de services informatiques, à 11,4 milliards de dollars (soit 36,2 %).
- Ces recettes annuelles s'accompagnaient de **dépenses** annuelles de **27,1 milliards de dollars** au sein des secteurs de services des TI&T. Les dépenses annuelles des entreprises de télécommunications s'élevaient à 11,6 milliards de dollars (soit 42,8 %). Les dépenses des industries de radiodiffusion s'établissaient à 4,5 milliards de dollars (soit 16,6 %) et celles des industries de services informatiques, à 11 milliards de dollars (soit 40,6 %).

- Le **bénéfice d'exploitation** annuel des secteurs de services des TI&T était de **4,4 milliards de dollars** en 1993. Celui des entreprises de télécommunications était de 3,3 milliards de dollars (soit 75 %). Le bénéfice d'exploitation annuel des industries de radiodiffusion était de 0,8 milliard de dollars (soit 18,2 %) et celui des industries de services informatiques de 0,3 milliard de dollars (soit 6,8 %).
- Le **bénéfice net** annuel des secteurs de services des TI&T était de **0,9 milliard de dollars** en 1993. Seules les entreprises de télécommunications ont enregistré un bénéfice net annuel. Les industries de radiodiffusion ont subi une perte de 0,04 milliard, tout comme les industries de services informatiques.
- En 1993, le **total de l'actif** des secteurs de services des TI&T s'élevait à **55 milliards de dollars**. Celui des entreprises de télécommunications était de 37,9 milliards de dollars (soit 68,9 %). Le total de l'actif des industries de radiodiffusion était de 10,9 milliards de dollars (soit 19,8 %), et celui des industries de services informatiques de 6,2 milliards de dollars (soit 11,3 %).
- En 1993, le **total du passif** des secteurs de services des TI&T s'élevait à **33,8 milliards de dollars**. Celui des entreprises de télécommunications était de 21,9 milliards de dollars (soit 64,8 %). Le total du passif des industries de radiodiffusion était de 8 milliards de dollars (soit 23,7 %), et celui des industries de services informatiques de 3,9 milliards de dollars (soit 11,5 %).
- En 1993, le **total des capitaux propres** des secteurs de services des TI&T s'élevait à **21,2 milliards de dollars**. Celui des entreprises de télécommunications était de 15,9 milliards de dollars (soit 75 %). Le total des capitaux propres des industries de radiodiffusion était de 3 milliards de dollars (soit 14,2 %) et celui des industries de services informatiques, de 2,3 milliards de dollars (soit 10,8 %).
- On peut obtenir d'autres données financières et analyses sur les secteurs de services des TI&T en consultant les tableaux ci-après. D'autres données semblables sur les industries de services postaux et de messagerie sont fournies pour ceux qui désirent obtenir des renseignements fondés sur la classification traditionnelle des industries de communications.

Tableau 5								
Analyse des								
Entreprises de télécommunications								
Emplois et situation financière *								
Entreprises de télécommunications	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
Données relatives aux emplois:								
Nombre d'employés	109	114	125	en milliers		112	109	123
Salaires	43,316	43,609	41,927	en dollars par année		42,641	42,017	43,165 \$
Données financières:								
État des résultats								
Recettes d'exploitation	3,603	3,610	3,630	en millions de dollars		3,777	3,789	3,898
Dépenses d'exploitation	2,715	2,677	2,900	2,861	2,858	2,941	2,965	3,030
Bénéfice d'exploitation	888	933	730	832	885	836	824	868
Bénéfice net	379	450	281	296	328	42	307	322
Bilan								
Actif	en millions de dollars							
Passif	35,013	35,998	36,522	36,716	36,843	37,881	39,556	40,519
Capitaux propres	19,890	20,263	20,510	20,757	20,659	21,943	22,312	23,089
Capital-actions	15,122	15,735	16,012	15,959	16,184	15,938	17,243	17,430
Bénéfices non répartis	9,691	10,216	10,587	10,632	10,834	10,887	12,175	12,422
	4,078	4,165	4,087	3,996	4,013	3,716	3,713	3,667
Analyse								
Données relatives aux emplois:								
Taux de variation (%)	comparativement au même trimestre l'an dernier							
Nombre d'employés	-14.8	-8.1	5.9	1.7	12.8	-1.8	-12.8	3.4
Salaires (sans ajustement à l'IPC)	0.0	0.7	-3.9	2.5	1.3	-2.1	-1.5	2.7
Salaires (avec ajustement à l'IPC)	-0.4	0.3	-4.5	2.4	0.9	-2.6	-1.0	3.1
Données financières:								
Taux de variation (%)	en pourcentage (%)							
Recettes d'exploitation	1.7	0.2	0.6	1.7	1.4	0.9	0.3	2.9
Dépenses d'exploitation	1.9	-1.4	8.3	-1.3	-0.1	2.9	0.8	2.2
Actif	1.3	2.8	1.5	0.5	0.3	2.8	4.4	2.4
Passif	1.6	1.9	1.2	1.2	-0.5	6.2	1.7	3.5
Indicateurs choisis:	en pourcentage (%)							
Rendement du capital	7.51	8.40	5.95	6.17	6.45	3.11	5.77	5.99
Rendement des Capitaux propres	10.04	11.44	7.03	7.43	8.12	1.08	7.12	7.40
Marge bénéficiaire	24.66	25.85	20.11	22.53	23.65	22.14	21.76	22.28
Ratio d'endettement	0.902	0.879	0.888	0.919	0.887	0.953	0.906	0.917
Ratio du fonds de roulement	0.523	0.483	0.465	0.485	0.496	0.417	0.411	0.412
Ratio de liquidité relative	0.460	0.428	0.414	0.431	0.449	0.361	0.369	0.370
Indicateurs comparatifs:								
Recettes d'exploitation	1.3	0.3	0.7	0.5	-0.4	-2.3	-2.4	-0.4
Marge bénéficiaire	21.0	23.0	16.0	17.8	19.2	17.6	16.7	16.8
*Les définitions et les concepts utilisés pour établir les données figurent dans le glossaire et l'annexe B.								
Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada								

Tableau 6
Analyse des
Industries de radiodiffusion
Emplois et situation financière *

Industries de radiodiffusion	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
Données relatives aux emplois	en milliers							
Nombre d'employés	51	47	47	49	48	50	54	49
Salaires	en dollars par année							
	40,122	40,523	41,957	43,634	43,772	44,321	44,126	44,534
Données financières:	en millions de dollars							
État des résultats	en millions de dollars							
Recettes d'exploitation	1,250	1,291	1,286	1,314	1,349	1,327	1,565	1,525
Dépenses d'exploitation	1,112	1,123	1,126	1,124	1,132	1,111	1,356	1,288
Bénéfice d'exploitation	138	168	160	190	217	216	209	237
Bénéfice net	-12	-356	51	10	-49	-54	-24	47
Bilan	en millions de dollars							
Actif	10,793	10,715	10,475	10,749	10,550	10,917	12,516	13,582
Passif	7,864	7,853	7,707	7,914	7,706	7,967	9,226	10,063
Capitaux propres	2,929	2,862	2,768	2,835	2,844	2,950	3,289	3,519
Capital-actions	2,088	2,092	2,038	2,105	2,171	2,437	2,823	2,634
Bénéfices non répartis	581	520	468	468	366	201	61	76
Analyse								
Données relatives aux emplois	en pourcentage (%)							
Taux de variation (%)	comparativement au même trimestre l'an dernier							
Nombre d'employés	8.5	-4.1	4.4	-5.8	-5.9	6.4	14.9	0.0
Salaires (sans ajustment à l'IPC)	-1.4	1.0	3.5	4.0	0.3	1.3	-0.4	0.9
Salaires (avec ajustment à l'IPC)	-1.8	0.6	2.8	3.8	-0.1	0.8	0.1	1.3
Données financières:	en pourcentage (%)							
Taux de variation (%)	en pourcentage (%)							
Recettes d'exploitation	0.6	3.3	-0.4	2.2	2.7	-1.6	17.9	-2.6
Dépenses d'exploitation	2.0	1.0	0.3	-0.2	0.7	-1.9	22.1	-5.0
Actif	5.9	-0.7	-2.2	2.6	-1.9	3.5	14.6	8.5
Passif	8.3	-0.1	-1.9	2.7	-2.6	3.4	15.8	9.1
Indicateurs choisis:	en pourcentage (%)							
Rendement du capital	4.02	4.68	6.42	5.08	3.04	2.11	3.95	5.48
Rendement des capitaux propres	-1.70	-0.05	7.58	1.39	-6.88	-7.34	-2.94	5.35
Marge bénéficiaire	11.04	13.05	12.44	14.48	16.10	16.31	13.39	15.55
Ratio d'endettement	2.110	2.177	2.240	2.269	2.153	2.164	2.294	2.362
Ratio des fonds de roulement	0.926	0.842	0.752	0.822	0.747	0.825	0.842	0.587
Ratio de liquidité relative	0.880	0.800	0.711	0.783	0.708	0.782	0.805	0.549
Indicateurs comparatifs:	en pourcentage (%)							
Recettes d'exploitation	0.2	3.4	-0.3	1.0	0.9	-4.8	15.2	-5.9
Marge bénéficiaire	7.4	10.2	8.3	9.8	11.6	11.8	8.3	10.1

*Les définitions et les concepts utilisés pour établir les données figurent dans le glossaire et l'annexe B.

Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada

Tableau 7								
Analyse des								
Industries de services informatiques								
Emplois et situation financière *								
Industries de services informatiques	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
Données relatives aux emplois:								
Nombre d'employés	71	68	68	en milliers 71 76		79	83	86
Salaires	41,957	42,103	41,959	en dollars par année 41,929 42,824		42,671	44,223	45,114
Données financières:								
État des résultats	en millions de dollars							
Recettes d'exploitation	2,911	2,807	2,688	2,663	2,855	3,169	3,058	3,406
Dépenses d'exploitation	2,727	2,764	2,678	2,529	2,694	3,119	2,898	3,153
Bénéfice d'exploitation	184	43	10	134	161	50	160	253
Bénéfice net	118	-102	-4	98	-24	-120	110	172
Bilan	en millions de dollars							
Actif	6,860	6,703	6,615	6,621	6,472	6,199	6,529	6,385
Passif	4,299	4,322	4,239	4,149	4,073	3,879	3,911	3,668
Capitaux propres	2,561	2,382	2,376	2,472	2,399	2,318	2,618	2,717
Capital-actions	1,302	1,325	1,333	1,338	1,352	1,402	1,565	1,533
Bénéfices non répartis	1,127	956	944	1,034	948	795	928	1,063
Analyse								
Données relatives aux emplois:	en pourcentage (%)							
Taux de variation (%)	comparativement au même trimestre l'an dernier							
Nombre d'employés	-22.0	-11.7	4.6	10.9	7.0	16.2	22.1	21.1
Salaires (sans ajustement à l'IPC)	-3.1	0.3	-0.3	-0.1	2.1	-0.4	3.6	2.0
Salaires (avec ajustement à l'IPC)	-3.5	-0.1	-1.1	-0.3	1.7	-0.8	4.2	2.4
Données financières:	en pourcentage (%)							
Taux de variation (%):	en pourcentage (%)							
Recettes d'exploitation	3.3	-3.6	-4.2	-0.9	7.2	11.0	-3.5	11.4
Dépenses d'exploitation	2.9	1.4	-3.1	-5.6	6.5	15.8	-7.1	8.8
Actif	0.7	-2.3	-1.3	0.1	-2.3	-4.2	5.3	-2.2
Passif	-2.3	0.5	-1.9	-2.1	-1.8	-4.8	0.8	-6.2
Indicateurs choisis:	en pourcentage (%)							
Rendement du capital	10.14	0.54	1.17	7.86	-2.55	-0.72	10.97	13.92
Rendement des capitaux propres	18.50	-17.06	-0.74	15.94	-4.07	-20.71	16.84	25.35
Marge bénéficiaire	6.34	1.54	0.39	5.05	5.65	0.01	5.23	7.42
Ratio d'endettement	0.788	0.862	0.789	0.751	0.758	0.853	0.745	0.661
Ratio du fonds de roulement	1.643	1.573	1.625	1.542	1.609	1.521	1.574	1.473
Ratio de liquidité relative	1.300	1.303	1.355	1.285	1.311	1.226	1.233	1.154
Indicateurs comparatifs:	en pourcentage (%)							
Recettes d'exploitation	2.9	-3.4	-4.1	-2.1	5.4	7.8	-6.2	8.1
Marge bénéficiaire	2.7	-1.3	-3.8	0.3	1.2	-4.5	0.1	1.9
*Les définitions et les concepts utilisés pour établir les données figurent dans le glossaire et l'annexe B.								
Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada								

Tableau 8
Analyse des
Industries de services postaux et de messagerie
Emplois et situation financière *

Industries de services postaux et de messagerie	1992		1993				1994	
	III	IV	I	II	III	IV	I	II
Données relatives aux emplois :	en milliers							
Nombre d'employés	109	114	105	103	113	126	131	124
	en dollars par année							
Salaires	30,142	29,605	29,761	29,676	29,633	29,670	29,741	29,920
Données financières :	en millions de dollars							
État des résultats								
Recettes d'exploitation	500	496	514	525	536	545	557	595
Dépenses d'exploitation	499	490	503	520	533	551	551	589
Bénéfice d'exploitation	1	6	11	5	3	-6	6	6
Bénéfice net	-7	-2	2	-2	-5	-17	-5	-3
Bilan	en millions de dollars							
Actif	748	763	757	735	743	748	770	767
Passif	471	493	491	476	493	516	649	653
Capitaux propres	277	270	266	259	250	232	120	114
Capital-actions	312	312	312	312	312	316	209	207
Bénéfices non répartis	-37	-44	-48	-53	-62	-84	-89	-92
Analyse								
Données relatives aux emplois :	en pourcentage (%)							
Taux de variation (%)	Comparativement au même trimestre l'an dernier							
Nombre d'employés	5.8	6.5	6.1	-2.8	3.7	10.5	24.8	20.4
Salaires (sans ajustement à l'IPC)	3.8	-1.8	0.5	-0.3	-0.1	0.1	0.2	0.6
Salaires (avec ajustement à l'IPC)	3.4	-3.1	-0.2	-0.5	-0.6	-0.4	0.8	1.0
Données financières :	en pourcentage (%)							
Taux de variation (%) :								
Recettes d'exploitation	3.5	-0.8	3.6	2.1	2.1	1.7	2.2	6.8
Dépenses d'exploitation	2.7	-1.8	2.7	3.4	2.5	3.4	0.0	6.9
Actif	0.8	2.0	-0.8	-2.9	1.1	0.7	2.9	-0.4
Passif	3.1	4.7	-0.4	-3.1	3.6	4.7	25.8	0.6
Indicateurs choisis :	en pourcentage (%)							
Rendement du capital	-0.32	2.94	5.44	2.43	0.79	-7.49	0.46	1.35
Rendement des capitaux propres	-10.49	-3.13	3.24	-3.78	-7.95	-29.12	-15.10	-11.33
Marge bénéficiaire	0.17	1.20	2.22	1.00	0.53	-1.14	1.05	1.07
Ratio d'endettement	0.886	0.900	0.920	0.888	1.100	1.216	3.380	3.618
Ratio des fonds de roulement	1.133	1.083	1.114	1.087	1.084	1.100	1.079	1.087
Ratio de liquidité relative	1.102	1.054	1.084	1.060	1.057	1.072	1.052	1.060
Indicateurs comparatifs :								
Recettes d'exploitation	3.13	-0.66	3.69	0.91	0.30	-1.51	-0.50	3.50
Marge bénéficiaire	-3.52	-1.64	-1.92	-3.72	-3.97	-5.65	-4.06	-4.42
*Les définitions et les concepts utilisés pour établir les données figurent dans le glossaire et l'annexe B.								
Source: No 63-016 - Catalogue de Statistiques Canada								

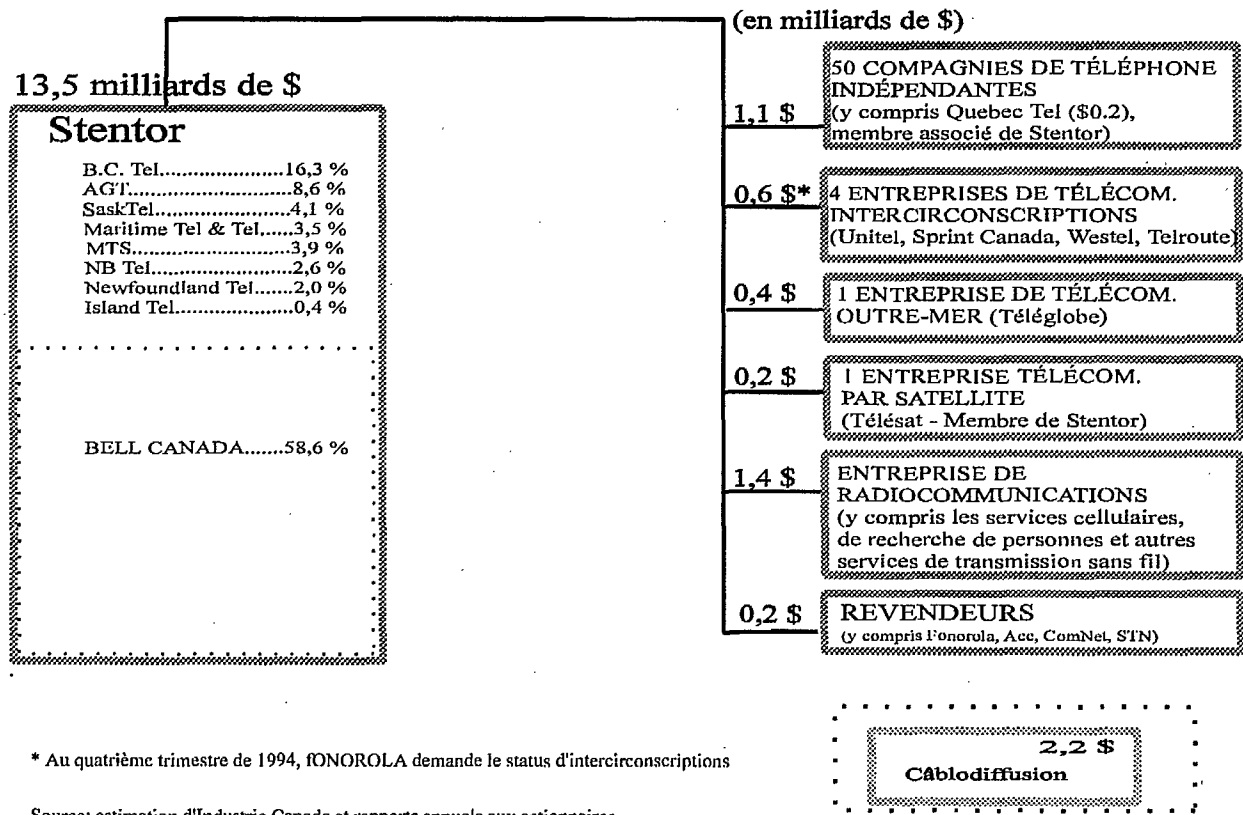
Partie II

Analyse des fournisseurs de
services de télécommunications

- Le secteur canadien des services de télécommunications, qui fait partie de l'association des principales compagnies de téléphone du Canada, appelé Stentor affiche des recettes de plus de 13,5 milliards de dollars. Stentor intervient donc pour 78 % de toutes les recettes provenant des services de télécommunications, qui sont évaluées à 17,4 milliards de dollars pour 1993.¹

Figure 5

**Les industries canadiennes des services de télécommunications
Revenus totaux pour 1993 : 17,4 milliards de \$**



- De plus, il y en a 50 compagnies de téléphone indépendantes, dont 15 appartiennent à des municipalités et 35, au secteur privé. Les compagnies de téléphone membres de Stentor et les compagnies de téléphone indépendantes offrent respectivement des services téléphoniques intercirconscriptions et locaux de base, ainsi que d'autres services de télécommunications. Toutes les compagnies indépendantes sont depuis peu assujetties à la réglementation fédérale.

¹ Industrie Canada estime que les recettes des secteurs de services de télécommunications passeraient de 14,8 milliards de dollars à 17,4 milliards de dollars, si tous les segments concurrentiels étaient pris en compte.

- Les compagnies de téléphone indépendantes, y compris Québec Téléphone, associée de Stentor, enregistrent des recettes de 1,1 milliard de dollars pour 1993. Cependant, la taille peut varier d'une entreprise à l'autre.

Figure 6	
Compagnies de téléphone indépendantes du Canada	
Ontario	Québec
<p>CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉ :</p> <p>Abitibi-Price Inc. Antelcom Inc. Coldwater Communications Inc. Durham Telephones Ltd Huronario Telephones Ltd Lansdowne Rural Telephone Co Ltd. Manitoulin Island Telephone Co Ltd. North Frontenac Telephone Co Ltd. North Norwich Telephone Ltd. North Renfrew Telephone Co. Ltd. Northern Telephone Otonabee Telephones Ltd. People's Tel. Co. of Forest Ltd. Roxborough Telephone Company Ltd. South Bruce Rural Telephone Co Ltd. Westport Telephone Company Limited Wightman Telephone Ltd</p> <p>MUNICIPALES:</p> <p>Blanshard Municipal Telephone System Brooke Municipal Telephone System Bruce Municipal Telephone System Cochrane Public Utilities Commission Dryden Municipal Telephone System Gosfield North Municipal Telephone System Hay Municipal Telephone System Huron and Kinloss Municipal Telephone System Keewatin Municipal Telephone System Kenora Municipal Telephone System Mornington Municipal Telephone System Ontario Northland Communications Thunder Bay Telephone Tuckersmith Municipal Telephone System</p>	<p>CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉ :</p> <p>La Cie de téléphone de Courcelles Inc. Téléphone Daaquam Inc. Téléphone Guévremont Société de téléphone de la Baie La compagnie de téléphone de Lambton Inc. Téléphone Milot Inc. Québec Tel Téléphone de St Ephrem Inc. Le Téléphone de St Liboire de Bagot Inc. La compagnie de Téléphone de St-Victor Sogetel Inc. Télébec La compagnie de Téléphone de Upton Co-op de Téléphone de Valcourt La compagnie de Téléphone de Warwick Nantes</p> <p>Autres provinces</p> <p>CONSTITUÉES EN SOCIÉTÉ :</p> <p>Northwestel</p> <p>MUNICIPALES:</p> <p>Edmonton Tel City of Prince Rupert</p>
Source: Rapports annuels	

- La plupart des 50 compagnies de téléphone indépendantes sont exploitées au Québec et en Ontario. Font exception : Northwestel dans les Territoires du Nord-Ouest qui enregistre des recettes de (104 millions \$); ED TEL en Alberta (312 millions \$); et Prince-Rupert en Colombie-Britannique (6 millions \$), en 1993.

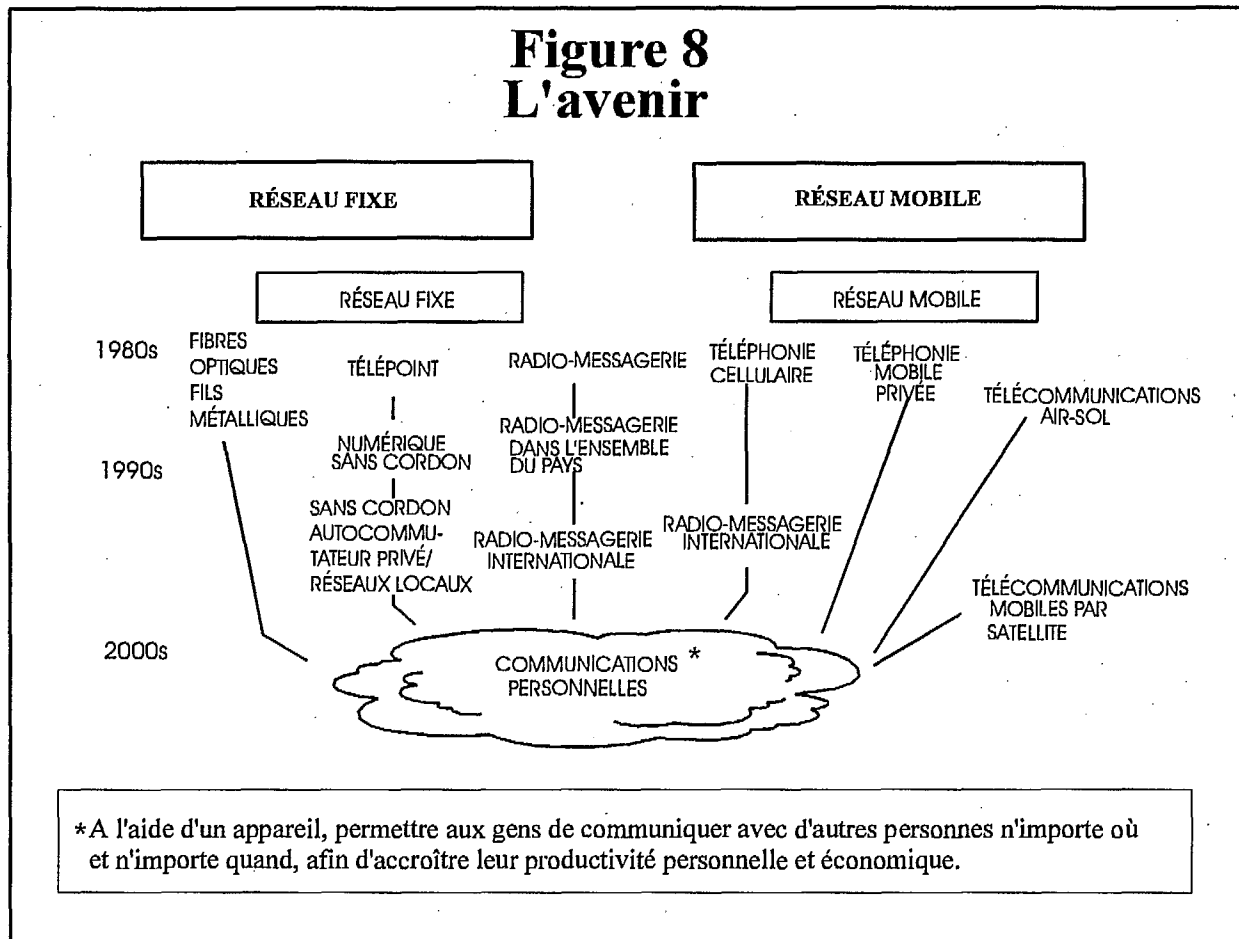
- Toutes les compagnies de téléphone canadiennes sont en concurrence avec divers fournisseurs de services de télécommunications, y compris les entreprises intercirconscriptions, les entreprises de services de transmission sans fil, et les revendeurs.

Figure 7 Fournisseurs canadiens de services sans fil	
<p><u>Plus importantes entreprises de services cellulaires et radiotéléphonique</u></p> <p>Rogers CantelMobile Communications Inc. Bell (Mobility) Cellular Inc. *</p> <p><u>Téléavertisseurs</u></p> <p>National Pagette * Telelink Canada Limited Rogers CantelMobile Communications Inc. Unitel The Beeper People Inc. Motorola Canada Ltd. La Corporation Scotpage limitée Glen Net Inc. Telesat Canada Communications Inc. National Personal Communications Ray Primack Mobility Canada (Personacom) Ltd.</p> <p><u>Téléavertisseurs nationaux</u> (Canada-États-Unis)</p> <p>Rogers CantelMobile Inc. MBM InternationalNetwork Mobility Canada (Personacom)</p> <p><u>Service téléphonique public air/soi</u></p> <p>Skytel Communications Corp. * In-Flight Phone (Canada) Corp. AirOne Canada Communications Inc.</p> <p><u>Services mobiles de transmission de données</u></p> <p>Mobitex (Rogers Cantel Mobile Communications Inc.) Bell-Ardis Inc. *</p> <p><u>Services mobiles par satellite</u></p> <p>Teleglobe Inmarsat Telesat Mobile Inc. (TMI) **</p>	<p><u>Exploitants de services téléphoniques publics sans fil</u></p> <p><i>Canada Popfone Corporation:</i> Sprint Canada CUC Broadcasting Ltd. Cablecasting Limited Le Groupe Vidéotron Ltée. MacLean Hunter Cable TV. Ltd. FirstTel Communications Corporation (consortium of 27 companies) Com2i Fundy Cablevision Ltd. Northern Cable Holdings Limited Telesystem Financial Corporation</p> <p><i>Mobility Personacom Canada Ltd.</i> AGT Cellular Limited BCE Mobile Communications Inc. Edmonton Telephone Corporations Island Telephone Company Ltd. Manitoba Telephone System Maritime Telegraph & Telephone Company Ltd. New Brunswick Telephone Company Ltd. Newfoundland Telephone Company Ltd. Northwest Telephone Company Ltd. Québec - Téléphone Saskatchewan Telecommunications Thunder Bay Telephone</p> <p><i>Rogers CantelMobile Inc.</i></p> <p><i>Telezone:</i> Telezone Inc. (subsidiary of Tricaster Management Inc.) Classic Communications Ltd. Integrated Messaging Inc. Douserv Management Inc. Omega Paging Services Ltd. Tridon Communications Inc.</p>
<p>* Filiale de BCE Mobile Communications ** Filiale de Télésat Canada</p> <p>Source: Industrie Canada</p>	

- En 1993, il y avait quatre entreprises intercirconscriptions de rechange qui possédaient et exploitaient leurs propres installations de télécommunications dans le but d'offrir des services téléphoniques publics interurbains commutés. Leurs installations sont raccordées

installations du service local de base des compagnies de téléphone, moyennant certains frais. On prévoit que ces entreprises occuperont une partie de plus en plus grande du marché de l'interurbain, évalué à 8 milliards de dollars. En 1993, soit pendant les premières années de l'ouverture du marché à la concurrence, les entreprises intercirconscriptions de rechange ont saisi une part du marché de l'interurbain d'une valeur de 0,6 milliard de dollars. Ce chiffre représente 3 % de toutes les recettes du secteur des services de télécommunications.

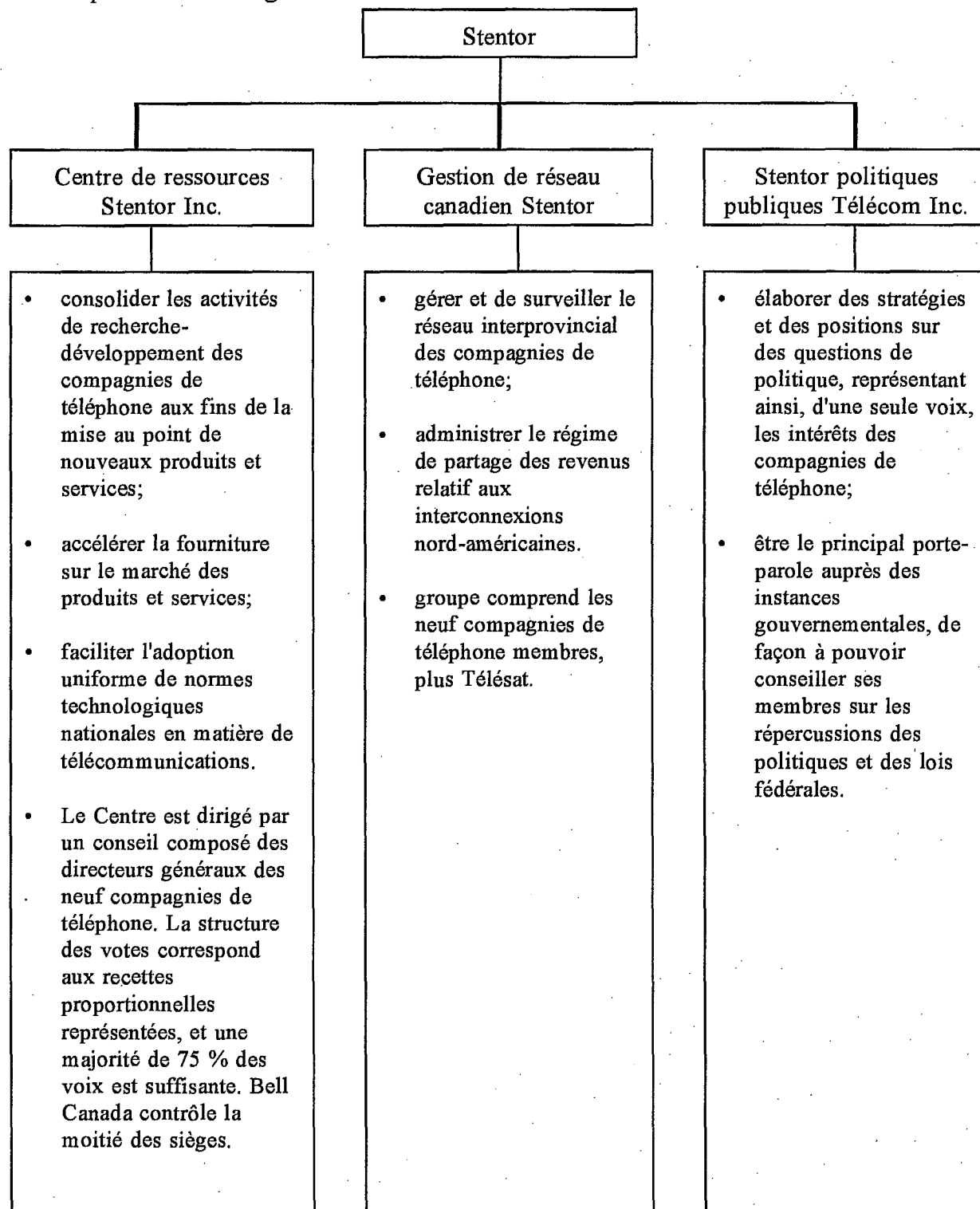
- Depuis septembre 1994, tous les services, y compris les services téléphoniques locaux de base, sont ouverts à la concurrence. Les services par satellite et les services outre-mer font exception, puisqu'ils sont offerts par des monopoles. Cependant, la revente de services par satellite et de services outre-mer est permise.
- Téléglobe, l'unique fournisseur canadien de services outre-mer, dont les recettes s'élèvent à 0,4 milliard de dollars, et Télésat, l'unique entreprise canadienne de services par satellite, dont les recettes s'élèvent à 0,2 milliard, comptaient ensemble pour 1 % des recettes du secteur des services de télécommunications, en 1993. Le gouvernement fédéral procédera en 1995 à l'examen de la situation de monopole de Téléglobe et prévoit rendre sa décision d'ici 1997.
- Deux grandes entreprises, Rogers Cantel et Mobility Canada, sont les plus importants fournisseurs de services de transmission sans fil et, pourtant, des centaines de petits radiocommunicateurs oeuvrent également dans le domaine de la distribution de services de télécommunications sans fil. On estime qu'en 1993, ces fournisseurs de services ont en tout enregistré des recettes de 1,4 milliard de dollars, soit 8 % du total des recettes du secteur des services de télécommunications. Ces entreprises offrent des services cellulaires, de recherche de personnes et d'autres services de communications personnelles.
- Enfin, les compagnies oeuvrant dans le domaine de la revente des services de télécommunications appartiennent à la catégorie des revendeurs de services de télécommunications. Ces compagnies (il y en a plus de 200) ne sont pas considérées comme des entreprises de télécommunications, car elles ne possèdent ni n'exploitent leurs propres installations de transmission. Parmi les premiers revendeurs sur le marché, un grand nombre, tels que Call-Net Enterprises (Sprint Canada) et FONOROLA, ont déjà acquis leurs propres installations, ce qui leur permettrait alors d'être reconnus comme entreprises de télécommunications, au sens où l'entend la loi. En 1993, leurs recettes se chiffraient à 0,2 milliard de dollars, soit 1 % des recettes du secteur.



- A l'avenir, les consommateurs ne feront plus de distinction entre les divers services de transmission sans fil et avec fil, qui devraient connaître une expansion sans précédent.
- Compte tenu des changements qui sont survenus dernièrement au chapitre de la réglementation, qui seront abordés dans la partie III, on prévoit que les services multimédias interactifs seront offerts à la fois par les compagnies de téléphone et les entreprises de télédistribution et par d'autres entreprises, comme les sociétés de production hydroélectrique. Ces nouveaux services permettront peut-être aux entreprises multimédias de prendre de l'expansion au cours du prochain siècle.
- Par exemple, dans une récente décision, le CRTC a autorisé les compagnies de téléphone à produire de l'information électronique et à procéder à des essais de marché de services vidéo interactifs.

-
- Ainsi, diverses compagnies projettent de commencer à offrir prochainement, soit au cours du dernier trimestre de 1995, des services électroniques bidirectionnels améliorés aux Canadiens, tels que les services de téléachat et de livraison électronique de films sur demande.
 - De plus, on a défini plusieurs marchés dans lesquels les premières applications des nouveaux services d'information électroniques pourraient voir le jour : divertissement, éducation, services financiers, soins de santé, édition et services gouvernementaux.
 - Suivent d'autres renseignements sur les principaux intervenants du secteur des services de télécommunications au Canada.

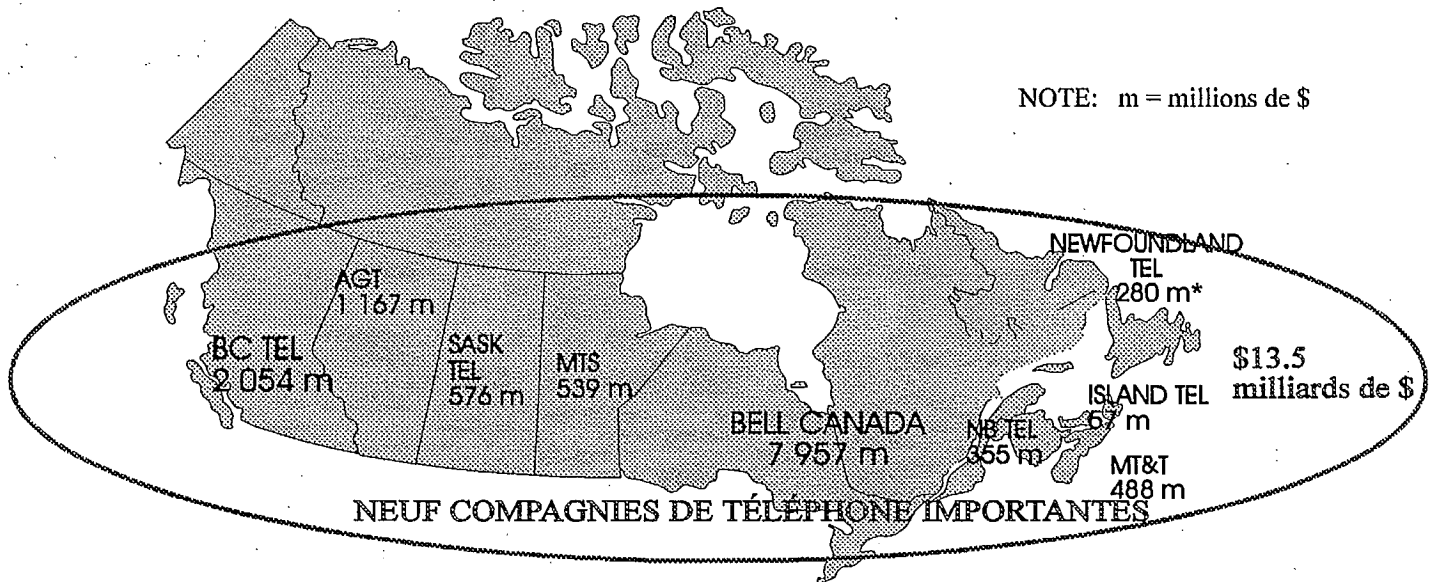
Stentor est composée de trois organismes :



Source: Stentor

Figure 9

**Compagnies de téléphone Stentor
par les territoires qu'elles desservent**



Les valeurs en dollars sont des estimations des recettes d'exploitation pour 1993 (excluant Télésat Canada et Québec Téléphone)

* Fait référence aux recettes de NewTel Enterprises Ltd.

- Les neuf compagnies de téléphone, qui sont membres à part entière de Stentor, sont exploitées dans leurs provinces respectives, comme le montre la figure. Elles sont assujetties à la réglementation fédérale, sauf SaskTel qui est exemptée de l'application de la Loi sur les télécommunications jusqu'en 1998.
- On peut décrire simplement Stentor comme une association de compagnies de téléphone qui permet à ses membres d'offrir des services nationaux sans dédoublement d'installations. Télésat Canada, seul fournisseur canadien de services par satellite pour tout le Canada, est également membre. De plus, Québec Téléphone, qui est exploitée dans les régions du Québec non servies par Bell Canada, est membre associé de Stentor. Comme on l'a déjà mentionné, on qualifie habituellement Québec Téléphone de compagnie de téléphone indépendante.

- En général, il y a neuf marchés actuels ou éventuels qui sont d'intérêt majeur pour les compagnies membres de Stentor.
 1. **Comptes de grandes entreprises** : fourniture de services d'accès et de transit pour les clients à emplacements multiples et établis dans plusieurs provinces;
 2. **Moyennes entreprises** : fourniture de services d'accès et de transit pour les abonnés établis au Canada ou dans plusieurs provinces;
 3. **Petites entreprises - service interurbain** : fourniture de services à des entreprises établies dans une seule province, mais qui traitent avec d'autres provinces;
 4. **Service interurbain d'abonnés** : fourniture de services interurbains traditionnels;
 5. **Communications mondiales** : petites ou grandes entreprises qui oeuvrent sur des marchés internationaux;
 6. **Grossistes et revendeurs** : mise en commun donnant droit à des réductions;
 7. **Intégration des systèmes** : services d'accès à l'infrastructure pour les utilisateurs de réseau (p. ex. IBM, Gemini, SHL, Systemhouse);
 8. **Communications personnelles** : marché de transmission sans fil (services cellulaires, de recherche de personnes, etc.);
 9. **Services multimédias interactifs** : services d'information et de divertissement transmis à domicile.

Source: Stentor

- Il incombe à chaque compagnie membre de lancer de nouvelles stratégies et politiques.
- On peut dire que les cinq premiers marchés d'intérêt ont formé les principales activités commerciales des compagnies de téléphone au cours des dernières décennies.
- Cependant, au cours de la dernière décennie, trois autres marchés d'intérêt ont vu le jour : la revente, l'intégration des systèmes et les services de transmission sans fil. Aujourd'hui, ces segments enregistrent une forte croissance qui contribue en grande partie à la croissance du marché des services de télécommunications depuis quelques années.
- MediaLinx Interactive Inc., partie du projet Beacon de 8 milliards de dollars que le consortium Stentor a annoncé, permet de mettre à niveau les réseaux locaux et nationaux par l'installation de câbles et de fibres optiques à haute vitesse, reliant ainsi la plupart des foyers canadiens au cours des dix prochaines années.
- Les figures ci-après comprennent des renseignements supplémentaires sur les membres de Stentor, y compris Québec Téléphone et Télésat Canada. Les données sont publiées par Stentor, et les définitions utilisées figurent dans le glossaire.

Tableau 9 *
Analyse des
Compagnies membres de Stentor

	AGT Limited	Bell Canada	BC TELECOM	Island Tel	MTS	MT&T	NBTel	Newfoundland Telephone	Sask Tel	Telesat	Québec Téléphone	Total ou % moyen
1992												
en millions de dollars												
Recettes d'exploitation												
Ensemble des Recettes d'exploitation	1,112	7,863	2,037	55	527	477	349	273	572	196	242	13,704
Pourcentage des Recettes de l'interurbain	60.9%	47.1%	44.9%	46.5%	52.1%	54.6%	56.0%	59.7%	62.0%	N/A	58.0%	49.7%
Recettes nets d'exploitation	280	2,243	517	18	78	155	96	86	141	37	62	3,712
en millions de dollars												
Frais d'exploitation												
Ensemble des frais d'exploitation sans les taxes	832	5,034	1,481	36	433	308	239	175	429	155	160	9,283
Ensemble des frais d'exploitation moins l'amortissement et les taxes	594	3,453	1,156	24	298	213	162	111	307	89	114	6,521
Ratio d'exploitation	74.8%	64.0%	72.7%	64.9%	82.1%	64.6%	68.8%	64.3%	74.9%	79.0%	66.1%	67.7%
en millions de dollars												
Impôts												
Impôts sur le revenu	5	638	201	6	N/A	53	32	29	N/A	-5	18	977
Autres impôts	42	586	39	1	16	15	15	12	3	4	20	752
Ensemble des impôts	48	1,223	239	7	16	67	47	41	3	-1	38	1,729
en millions de dollars												
Investissements												
Ensemble des investissements dans le réseau de télécommunications	2,674	25,205	5,147	186	1,927	1,531	1,083	951	1,594	1,267	709	42,274
en millions de dollars												
Immobilisations												
Dépenses en immobilisations	348	2,686	470	16	172	147	106	92	99	13	53	4,202
1993												
en millions de dollars												
Recettes d'exploitation												
Ensemble des Recettes d'exploitation	1,167	7,957	2,210	57	539	473	355	275	556	200	243	14,032
Pourcentage des Recettes de l'interurbain	58.7%	43.7%	44.7%	45.7%	51.1%	53.5%	52.9%	58.3%	58.9%	N/A	56.6%	47.1%
Recettes nets d'exploitation	279	2,164	541	18	93	150	93	87	137	26	61	3,648
en millions de dollars												
Frais d'exploitation												
Ensemble des frais d'exploitation sans les taxes	848	5,196	1,629	38	433	309	249	175	416	170	163	9,625
Ensemble des frais d'exploitation moins l'amortissement et les taxes	584	3,520	1,254	25	291	202	165	109	298	89	113	6,650
Ratio d'exploitation	72.6%	65.3%	73.7%	66.2%	80.6%	65.2%	70.0%	63.6%	74.9%	84.7%	67.2%	68.6%
en millions de dollars												
Impôts												
Impôts sur le revenu	6	629	201	6	N/A	50	30	30	N/A	(7)	19	963
Autres impôts	41	597	40	1	16	15	14	13	3	4	19	762
Ensemble des impôts	46	1,227	240	7	16	65	43	42	3	-3	37	1,725
en millions de dollars												
Investissements												
Ensemble des investissements dans le réseau de télécommunications	2,697	26,034	5,824	195	1,981	1,605	1,092	973	1,624	1,123	735	43,883
en millions de dollars												
Immobilisations												
Dépenses en immobilisations	315	2,106	515	18	170	146	93	90	74	13	60	3,599
*Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total réel												
Source: Stentor												

Tableau 10
Analyse des
Compagnies membres de Stentor

	AGT Limited	Bell Canada	BC TELECOM	Island Tel	MTS	MT&T	NBTel	Newfoundland Telephone	Sask Tel	Telesat	Québec Téléphone	Total
1992												
Réseau extérieur												
Taille du réseau à faisceaux hertziens	31,033	42,602	11,813	-	6,996	-	1,932	9,026	10,659	N/A	3,683	117,744
Voies à faisceaux hertziens	31,033	47,852	108,162	-	12,315	-	12,015	12,510	47,631	N/A	22,308	293,826
Taille du réseau de fibres optiques	5,650	25,360	3,520	383	683	3,200	2,407	1,415	8,560	N/A	2,815	53,993
Kilomètres de conducteur à fibre optique	80,980	562,059	10,748	-	-	-	7,064	18,395	78,193	N/A	28,190	785,629
Taille du réseau de fils/câbles	-	153,919,662	26,635,647	9,813	10,129,411	52,147	5,988,006	16,580	8,891,094	N/A	3,934,380	209,576,740
Pourcentage représenté par le réseau souterrain	-	75.8%	33.5%	64.0%	84.7%	26.0%	24.3%	11.0%	85.0%	N/A	22.8%	64.5%
Données du réseau												
Ensemble des lignes SAR	1,156,711	9,229,400	2,079,882	71,049	713,497	513,570	461,100	255,787	573,464	N/A	264,338	15,318,798
Lignes SAR par 100 habitants	59.4%	58.9%	-	54.4%	65.3%	56.7%	63.6%	45.0%	57.7%	N/A	48.1%	53.8%
Lignes SAR permettant le service outre-mer automatique	1,156,711	8,843,975	2,079,882	71,049	695,690	513,570	457,934	250,000	573,464	N/A	259,952	14,902,227
Lignes SAR desservies par commutateurs numériques	99.1%	100.0%	79.0%	62.0%	-	71.0%	86.0%	-	92.7%	N/A	90.5%	85.0%
Nombre d'annuaires imprimés	2,509,059	17,800,000	4,414,350	112,859	1,659,428	1,114,534	570,000	392,200	803,500	N/A	368,424	29,744,354
Nombre de circonscriptions	474	943	307	26	234	149	100	213	342	N/A	135	2,923
Circonscriptions ayant le régional	460	860	241	26	162	149	81	100	69	N/A	122	2,270
Lignes SAR desservies par le régional	1,085,460	9,189,616	-	71,049	-	513,570	434,206	189,391	394,767	N/A	259,149	12,137,208
Population des zones de desserte du 911	539,104	10,500,000	1,418,000	0	653,760	30,000	268,000	200,000**	418,542	N/A	0	14,027,406
Localités desservies par le 911	6	119	-	0	2	168	15	45	5	N/A	0	360
1993												
Réseau extérieur												
Taille du réseau à faisceaux hertziens	32,363	-	12,247	191	-	2,789	1,543	8,962	10,338	N/A	3,683	72,166
Voies à faisceaux hertziens	32,363	-	101,913	-	-	-	9,141	12,762	43,174	N/A	22,308	221,661
Taille du réseau de fibres optiques	5,962	27,992	5,166	525	-	4,250	2,902	1,987	8,830	N/A	2,890	60,504
Kilomètres de conducteur à fibre optique	85,335	639,442	21,882	-	-	-	29,020	27,818	79,978	N/A	29,741	121,008
Taille du réseau de fils/câbles	-	154,658,720	27,476,103	9,978	-	52,323	6,034,280	16,687	9,175,015	N/A	3,921,466	201,344,572
Pourcentage représenté par le réseau souterrain	-	75.8%	34.0%	63.0%	-	24.0%	24.1%	12.0%	96.0%	N/A	22.7%	68.4%
Données du réseau												
Ensemble des lignes SAR	1,194,438	9,461,863	2,171,689	75,203	735,497	527,521	480,314	262,856	574,962	N/A	269,393	15,753,736
Lignes SAR par 100 habitants	58.4%	56.9%	-	56.9%	65.9%	57.2%	65.8%	46.3%	58.7%	N/A	49.0%	57.6%
Lignes SAR permettant le service outre-mer automatique	1,193,244	see note*	2,171,689	75,203	717,109	527,521	480,314	258,000	574,962	N/A	268,547	6,266,589
Lignes SAR desservies par commutateurs numériques	99.9%	95.0%	84.0%	80.0%	82.0%	81.0%	100.0%	81.9%	95.3%	N/A	98.3%	89.7%
Nombre d'annuaires imprimés	2,490,378	17,019,548	4,560,750	116,416	1,703,836	1,110,625	585,000	401,000	796,000	N/A	371,585	29,155,138
Nombre de circonscriptions	465	940	307	26	236	149	100	213	341	N/A	135	2,912
Circonscriptions ayant le régional	443	869	241	26	60	149	85	100	70	N/A	122	2,165
Lignes SAR desservies par le régional	1,111,835	9,421,679	-	75,203	-	527,521	452,000	195,040	399,058	N/A	264,033	12,446,369
Population des zones de desserte du 911	620,394	10,600,000	1,556,889	-	667,473	30,000	277,400	200,000**	422,955	N/A	0	14,375,111
Localités desservies par le 911	6	122	29	-	2	168	14	54	5	N/A	0	400

* Note: Bell ne fournit que le % des lignes SAR équipées pour l'interurbain automatique = 100%

** Note: Chiffre approximatif pour Newfoundland Telephone

Source: Stentor

Tableau 11
Analyse des
Compagnies membres de Stentor

	AGT Limited	Bell Canada	BC TELECOM	Island Tel	MTS	MT&T	NBTel	Newfoundland Telephone	Sask Tel	Telesat	Québec Téléphone	Total
1992												
Données des communications												
Pourcentage de service Touch-Tone d'affaires	87.4%	50.7%	89.7%	88.4%	-	84.4%	90.0%	72.4%	74.8%	N/A	63.0%	77.9%
Pourcentage de service Touch-Tone résidentiel	80.5%	72.7%	76.4%	69.7%	-	73.5%	84.0%	76.1%	66.2%	N/A	67.2%	74.0%
							en milliers					
Appels téléphoniques interurbains	421,213	1,758,300	484,200	14,667	146,506	108,824	131,036	71,059	164,687	N/A	55,825	3,356,317
Salaires												
Nombre d'employés	9,037	52,897	14,524	336	5,338	3,877	2,348	1,817	3,727	830	1,737	96,468
							en milliers					
Masse salariale	421,886	2,561,800	705,684	14,107	201,635	162,659	100,599	80,931	164,466	53,847	75,142	4,542,756
Actions et actionnaires												
Actions ordinaires en circulation	1,700,000	286,991,614	111,595,703	3,468,997	N/A	28,040,000	20,243,957	17,258,027	N/A	6,087,160	16,700,432	492,085,890
Actions privilégiées en circulation	0	15,001,170	4,249,970	352,500	N/A	4,788,414	0	638,275	N/A	5,000,000	519,003	30,549,332
Ensemble des actions en circulation	1,700,000	301,992,784	115,845,673	3,821,497	N/A	32,828,414	20,243,957	17,896,302	N/A	11,087,160	17,219,435	522,635,222
Actions détenues par des résidents canadiens	1,700,000	901,992,115	115,249,967	3,748,865	N/A	32,684,294	20,243,957	17,896,039	N/A	11,087,160	17,205,285	521,807,673
Actions détenues par des non-résidents	0	669	595,706	72,632	N/A	144,120	0	263	N/A	0	14,150	827,540
Actionnaires	2	3,748	14,060	2,208	N/A	15,126	1	762	N/A	1	4,843	40,751
1993												
Données des communications												
Pourcentage de service Touch-Tone d'affaires	89.6%	48.9%	92.1%	89.1%	88.4%	87.7%	94.0%	77.7%	72.7%	N/A	70.2%	81.0%
Pourcentage de service Touch-Tone résidentiel	83.8%	78.7%	80.3%	76.7%	82.1%	78.9%	88.0%	82.1%	86.8%	N/A	73.4%	81.1%
							en milliers					
Appels téléphoniques interurbains	468,659	see note*	520,000	15,555	156,598	119,150	150,121	76,761	178,951	N/A	61,179	1,746,974
Salaires												
Nombre d'employés	6,946	50,982	13,478	329	4,408	3,736	2,283	1,672	3,517	512	1,709	89,572
							en milliers					
Masse salariale	353,334	2,539,500	866,021	14,662	194,293	165,794	99,984	76,004	154,211	40,560	74,159	4,578,482
Actions et actionnaires												
Actions ordinaires en circulation	1,700,000	293,624,031	114,986,294	3,486,997	N/A	28,040,000	20,890,515	17,258,027	N/A	6,842,447	16,916,795	503,727,106
Actions privilégiées en circulation	0	15,001,170	3,932,915	352,500	N/A	3,350,000	0	0	N/A	5,000,000	518,103	28,154,688
Ensemble des actions en circulation	1,700,000	308,625,201	118,919,209	3,821,497	N/A	31,390,000	20,890,515	17,258,027	N/A	11,842,448	17,434,898	531,881,795
Actions détenues par des résidents canadiens	1,700,000	308,621,882	117,451,261	3,712,927	N/A	31,049,613	20,890,515	17,258,027	N/A	11,842,448	14,417,993	529,944,666
Actions détenues par des non-résidents	0	3,319	1,467,948	108,570	N/A	340,387	0	0	N/A	0	16,905	1,937,129
Actionnaires	2	3,372	13,735	2,341	N/A	13,969	1	1	N/A	1	4,508	37,930
Les statistiques comprennent les activités relatives aux annuaires	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	N/A	Oui	
Les statistiques comprennent les activités relatives aux communications mobiles et cellulaires	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	

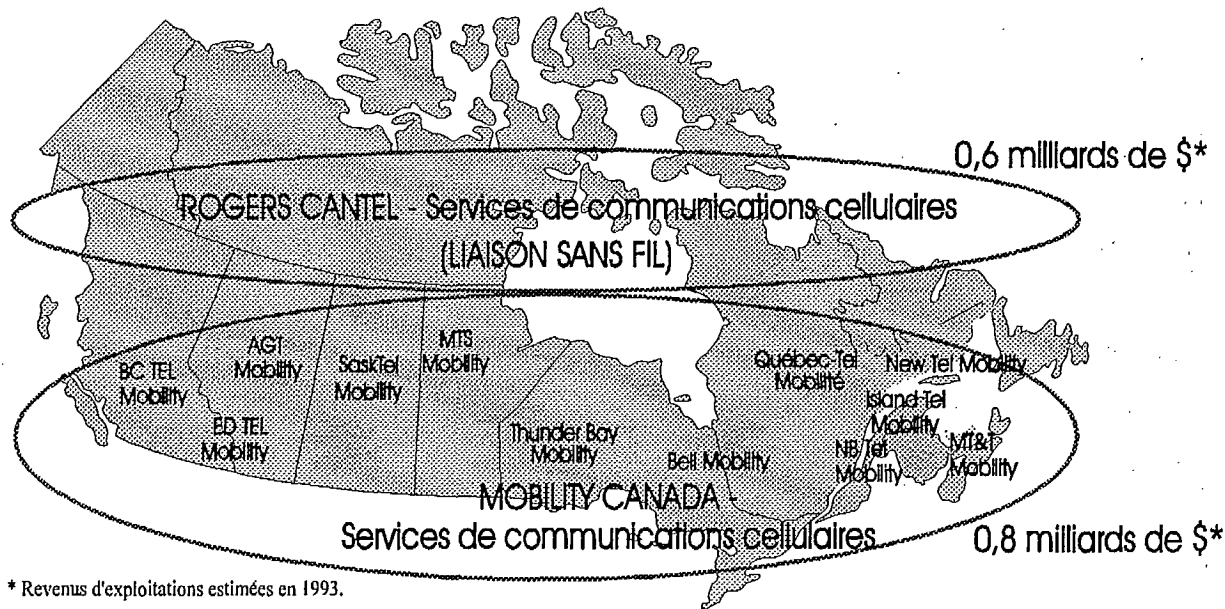
* Note: Bell mesure les appels interurbains par la durée en minutes des communications interurbaines = 0.5% (% augmentation)

Source: Stentor

Figure 10

Entreprises canadiennes de radio-téléphonie cellulaire

Nombre d'abonnés = 1,3 million

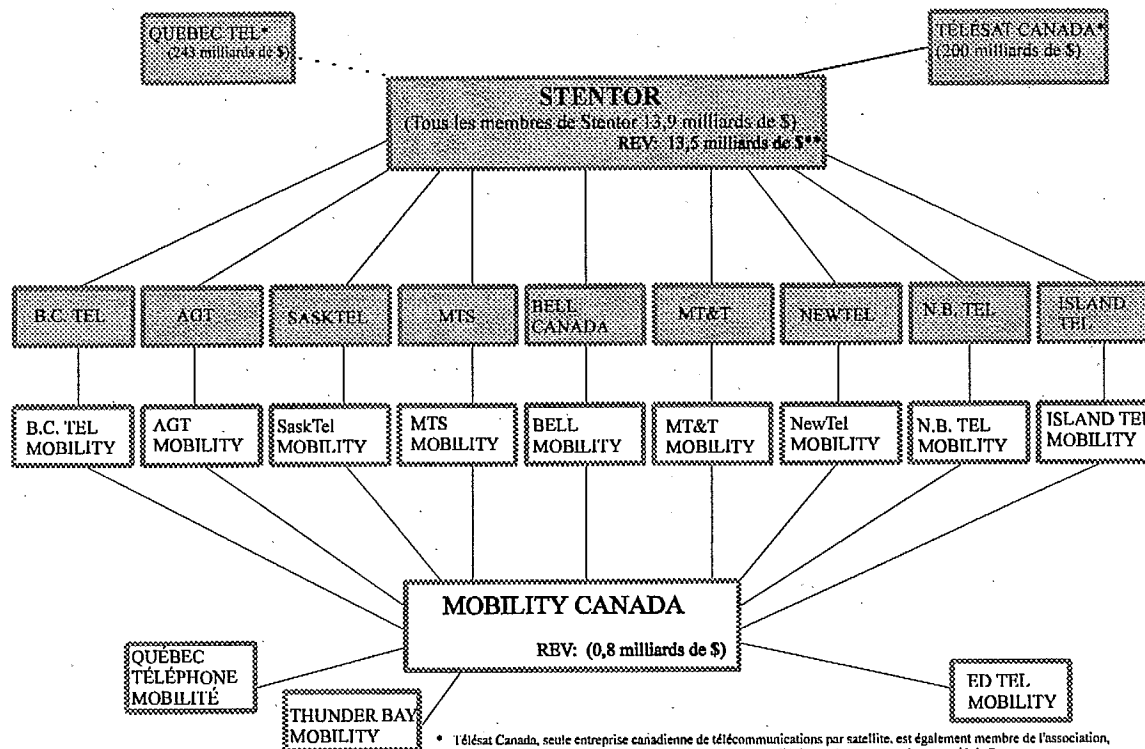


- Au Canada, il existe deux entreprises offrant des services radiotéléphoniques: Rogers Cantel et Mobility Canada.
- Rogers Cantel, qui détient un permis d'exploitation dans toutes les provinces, est une filiale de Rogers Communications Inc., une société ouverte.
- Mobility Canada est une entreprise semblable à Stentor, car elle est également une association d'entreprises, mais visant le marché de communications sans fil. Chaque membre est limité à offrir des services de téléphone et de radio cellulaires uniquement aux endroits où la compagnie de téléphone associée œuvre.

Figure 11

Les principales entreprises de téléphonie sans fil

(Association entre les membres de Stentor et les membres de Mobility Canada)

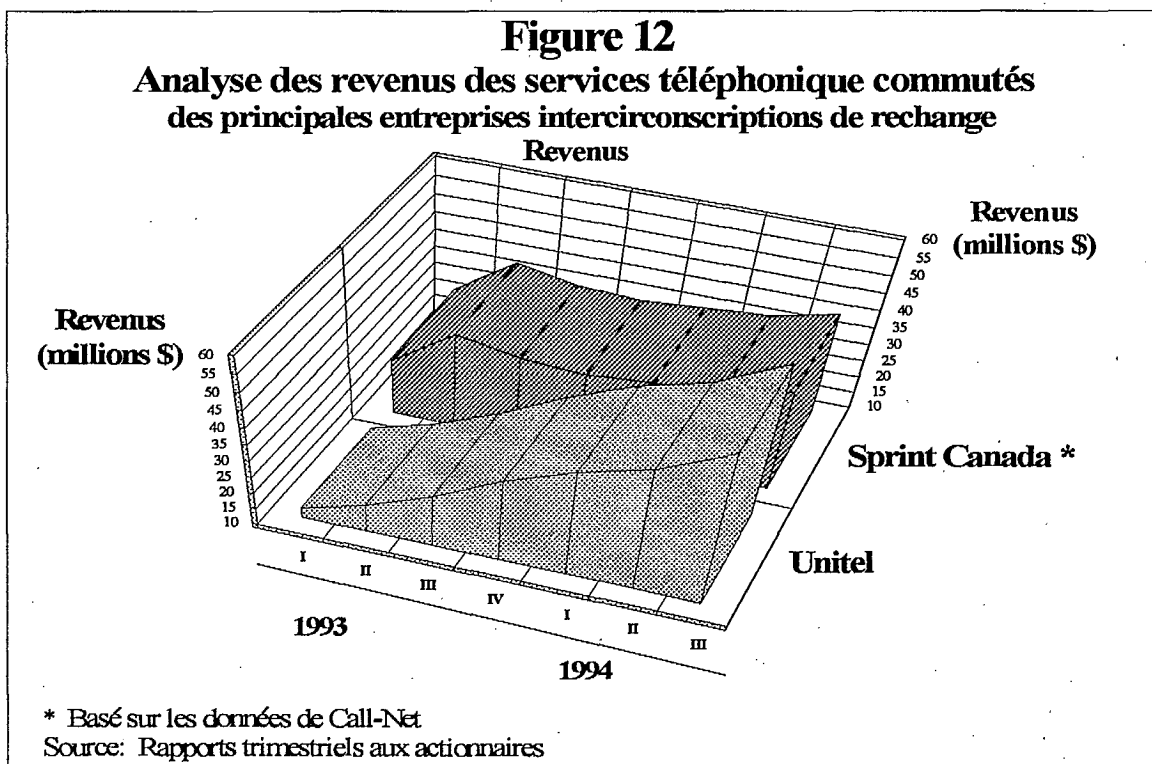


* TéléSAT Canada, seule entreprise canadienne de télécommunications par satellite, est également membre de l'association, mais elle n'est pas une compagnie de téléphone. Québec Téléphone n'est que membre associé de Stentor.
 ** Fait référence uniquement aux compagnies de téléphones membres de Stentor.

Source: Rapports annuels des entreprises, édition 1993.

- En raison des difficultés que pose la ventilation des données financières consolidées, le chiffre de 13,5 milliards de dollars établi pour l'estimation des recettes d'exploitation totales de Stentor comporte certaines données en double, chiffre qui exclut les recettes d'exploitation de Télésat Canada (0,2 milliard de dollars), de Québec Téléphone (0,2 milliard de dollars) et de Mobility Canada (0,8 milliard de dollars) comme le rapporte les états financiers présentés aux actionnaires.
- Comme il a déjà été mentionné, il y a des centaines de petits fournisseurs de services radio. Depuis quelque temps, plusieurs consortiums ou alliances commencent à offrir des services de communications fondés sur de nouvelles technologies, tels que le service téléphonique public sans fil (voir Figure 7).

- Outre les compagnies membres de Stentor et les compagnies de téléphone indépendantes, on comptait au Canada en 1993 quatre entreprises intercirconscriptions de rechange, c'est-à-dire Unitel, Sprint Canada, TelRoute et Westel.
- En 1993, les recettes totales d'Unitel, qui est une filiale de la société mère de Rogers Communications Inc., se sont élevées à 427 millions de dollars.
- En 1993, les prévisions de recettes de Call-Net Enterprises Inc., société mère de Sprint Canada, se sont établies à 134 millions de dollars. Il est impossible de connaître les recettes de Sprint Canada puisqu'elles sont intégrées à celles de sa société mère.
- TelRoute est une société fermée et elle ne rend pas publics ses renseignements financiers.
- Westel est une filiale à part entière du British Columbia Railway Group. Ses recettes sont intégrées à celles du groupe et ne sont donc pas disponibles séparément.

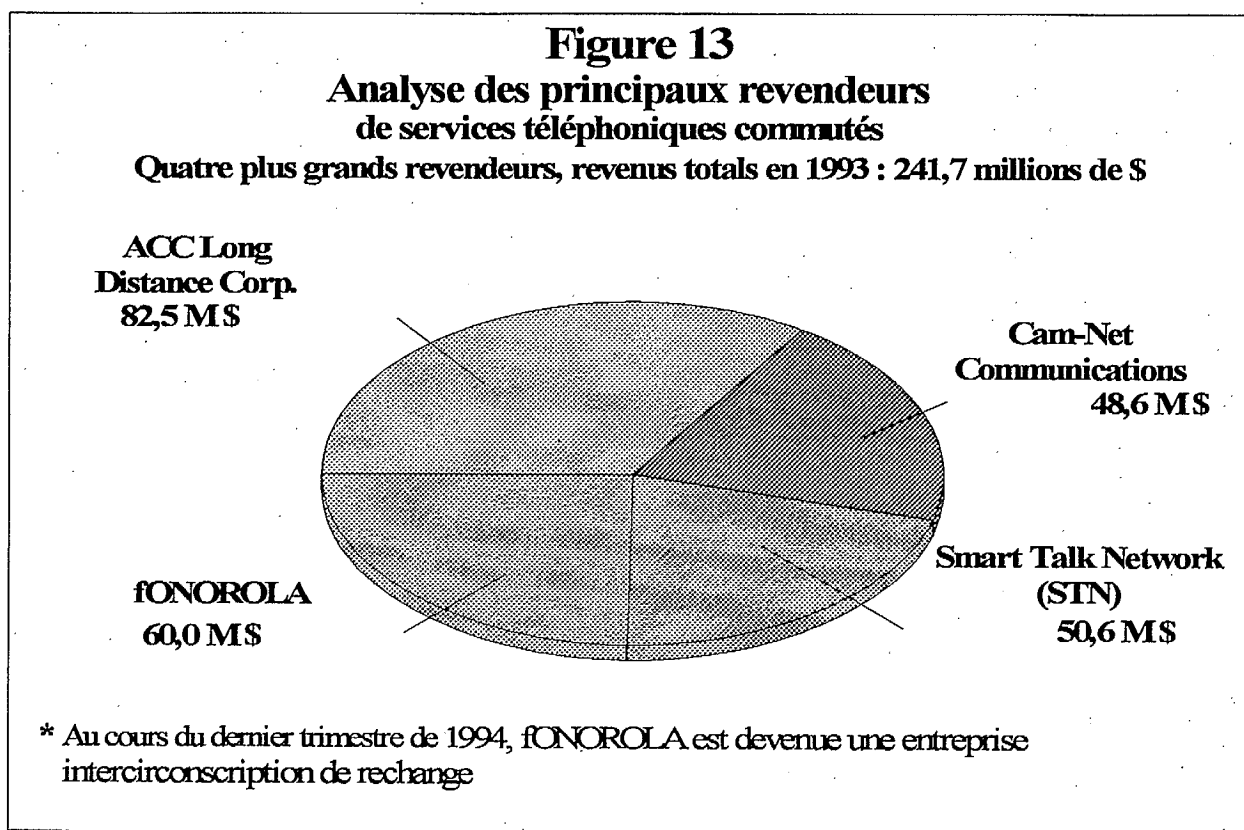


- Les recettes des services téléphoniques commutés des deux plus grandes entreprises intercirconscriptions de rechange, Unitel et Sprint Canada, se sont élevées à 224,6 millions de dollars en 1993.

Tableau 12							
Analyse des principaux fournisseurs alternatifs							
Recettes des services commutés de la voix							
Les deux principales entreprises de rechange intercirconscriptions	1993				1994		
	I	II	III	IV	I	II	III
Recettes	en millions de dollars						
Unitel	13.0	18.5	25.8	35.2	42.4	47.5	56.5
Sprint Canada*	26.6	38.2	35.0	34.1	35.5	36.7	40.9
Analyse							
Recettes	comparativement au dernier trimestre						
Taux de variation (%)	en pourcentages (%)						
Unitel	N/A	42.8	39.0	36.5	20.5	12.1	18.9
Sprint Canada*	N/A	43.6	(8.4)	(2.7)	4.2	3.2	11.5
*Données sur Sprint Canada basées sur les rapports trimestriels de Call-Net Enterprises Inc.							
Source: Rapports trimestriels aux actionnaires							

- Les recettes provenant des services téléphoniques commutés d'Unitel ont connu une hausse substantielle, passant de 25,8 millions de dollars au troisième trimestre de 1993 à 56,5 millions de dollars au troisième trimestre de 1994. La croissance de Sprint Canada a été moins importante que celle d'Unitel, pour la même période.
- La plupart des analystes de l'industrie prévoient que les entreprises intercirconscriptions de rechange finiront par occuper au moins 20 % du marché interurbain (services téléphoniques commutés), évalué à 8 milliards de dollars.

- En 1993, il y avait au Canada plus de 200 revendeurs.

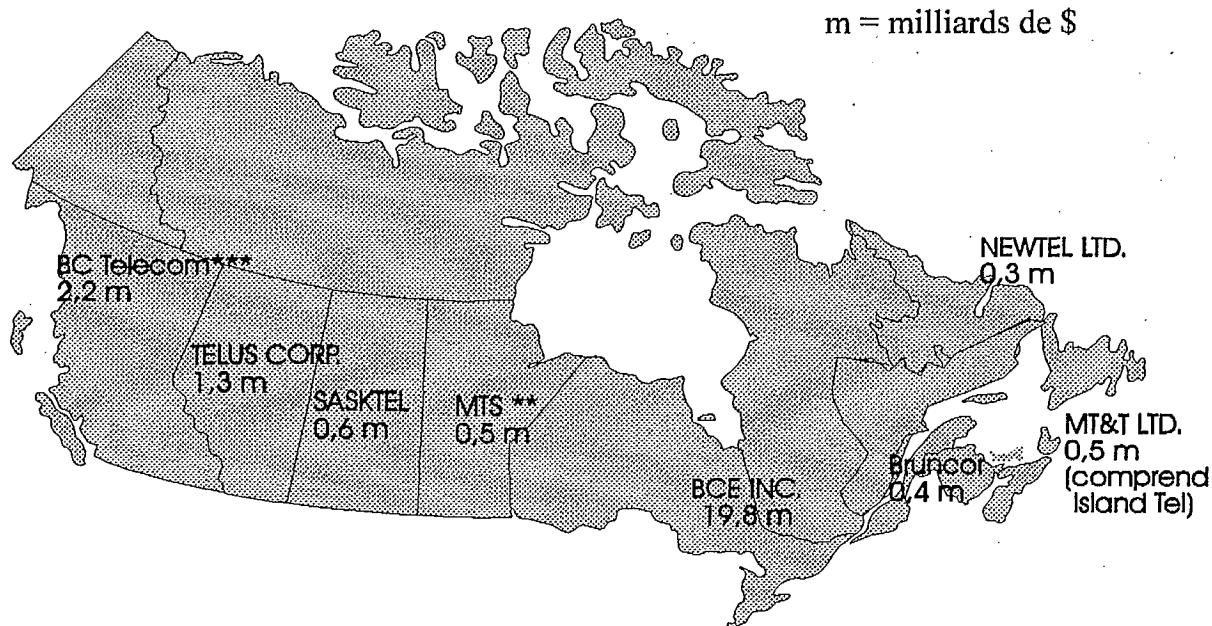


- En 1993, les recettes des quatre plus importants revendeurs se sont élevées à 242 millions de dollars.

Tableau 13						
Analyse des quatre revendeurs principaux						
Recettes des services commutés de la voix						
Les quatre revendeurs principaux	1993				1994	
	I	II	III	IV	I	II
Recettes	en millions de dollars					
ACC	18.3	18.8	20.4	25.0	25.3	22.8
CAM-NET	10.4	13.5	12.9	11.8	9.8	11.4
IONOROLA	13.2	13.5	15.5	18.1	19.0	23.3
STN	6.9	10.2	14.1	19.5	21.4	25.4
Analyse						
Recettes	en pourcentage (%)					
Taux de variation (%)	comparativement au dernier trimestre					
ACC	N/A	2.5	9.0	22.4	1.2	-10.0
CAM-NET	N/A	295.0	-4.5	-8.8	-16.5	16.0
IONOROLA	N/A	0.5	16.3	16.9	5.3	22.5
STN	N/A	48.0	38.4	38.7	10.0	18.7
* Dans le dernier trimestre de 1994, IONOROLA a demandé qu'on lui accorde le statut d'entreprise de services intercirconscriptions						
Source: Rapports trimestriels aux actionnaires						

- Les recettes de ces quatre revendeurs connaissent une croissance substantielle depuis un an et demi.

Figure 14
Sociétés de portefeuille
(Associées à Stentor)*



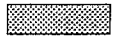

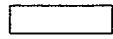
Les valeurs en dollars sont des estimations des recettes d'exploitation pour 1993 (excluant Télésat Canada et Québec Téléphone)

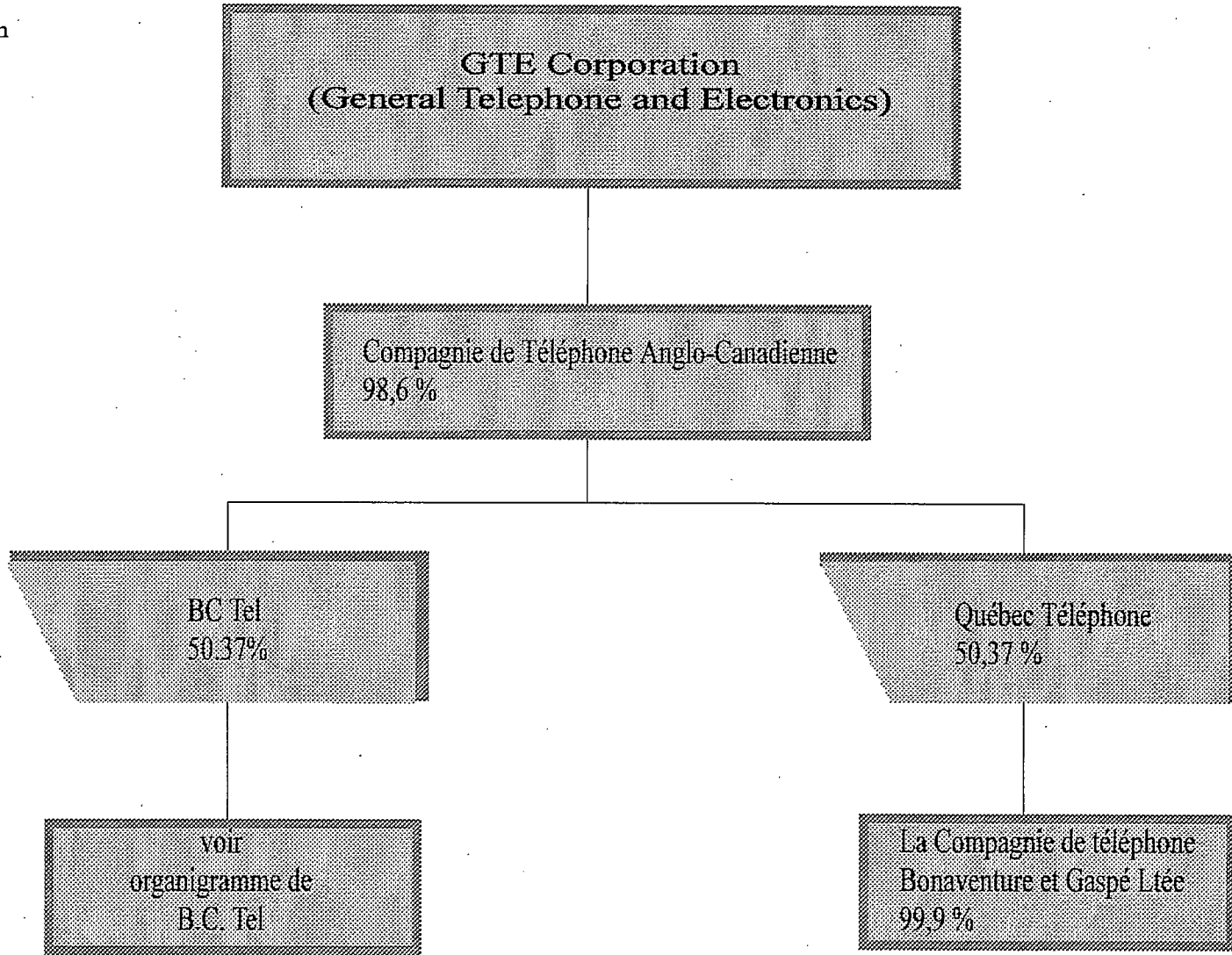
* La société de portefeuille pour Télésat Canada (0,2 milliards de \$) est Alouette Telecommunications Inc., dont le siège social est situé dans la région d'Ottawa-Hull.

** MTS est la seule entreprise membre de Stentor sans société de portefeuille.

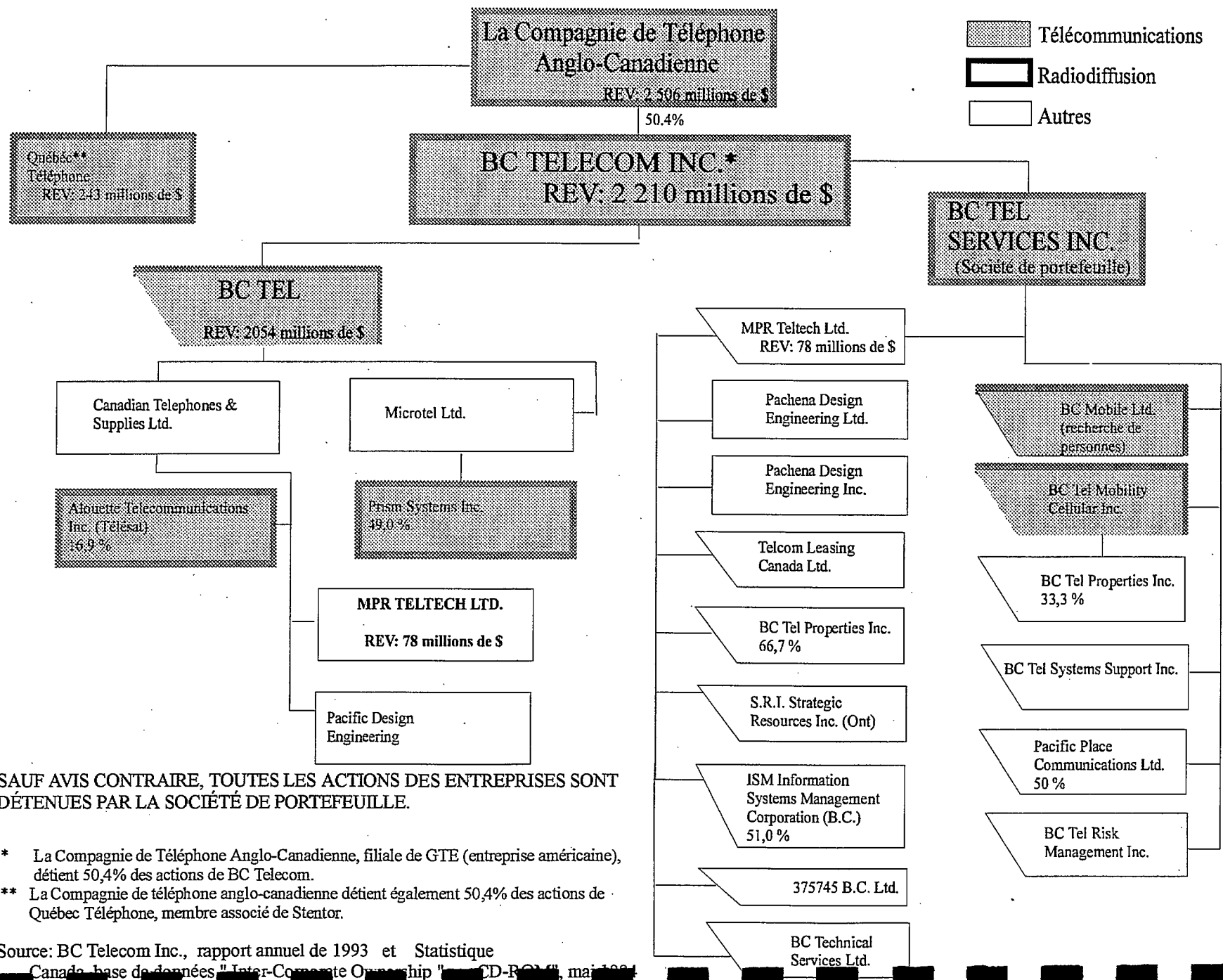
*** La Compagnie de téléphone anglo-canadienne détient 50,4 % des actions de BC Telecom et 50,4 % des actions de Québec Téléphone

- Hormis la Société de téléphone du Manitoba (MTS), tous les membres de Stentor ont établi des sociétés de portefeuille.
- La société de portefeuille canadienne la plus importante se livrant principalement à l'industrie des télécommunications est Entreprises Bell Canada Inc. (BCE), dont les recettes à l'échelle mondiale s'élèvent à 19,8 milliards de dollars.
- La Compagnie de Téléphone Anglo-Canadienne détient 50,4 % des actions de BC Tel, division de BC Telecom, et 50,4 % des actions de Québec Téléphone, membre associé de Stentor. Elle est la deuxième société de portefeuille d'importance dans l'industrie canadienne des télécommunications, et ses recettes s'élèvent à 2,5 milliards de dollars.
- Les chiffres ci-dessous décrivent la structure organisationnelle de chaque société de portefeuille susmentionnée, traversant le Canada d'ouest en est.

-  Télécommunications
-  Radiodiffusion
-  Autres

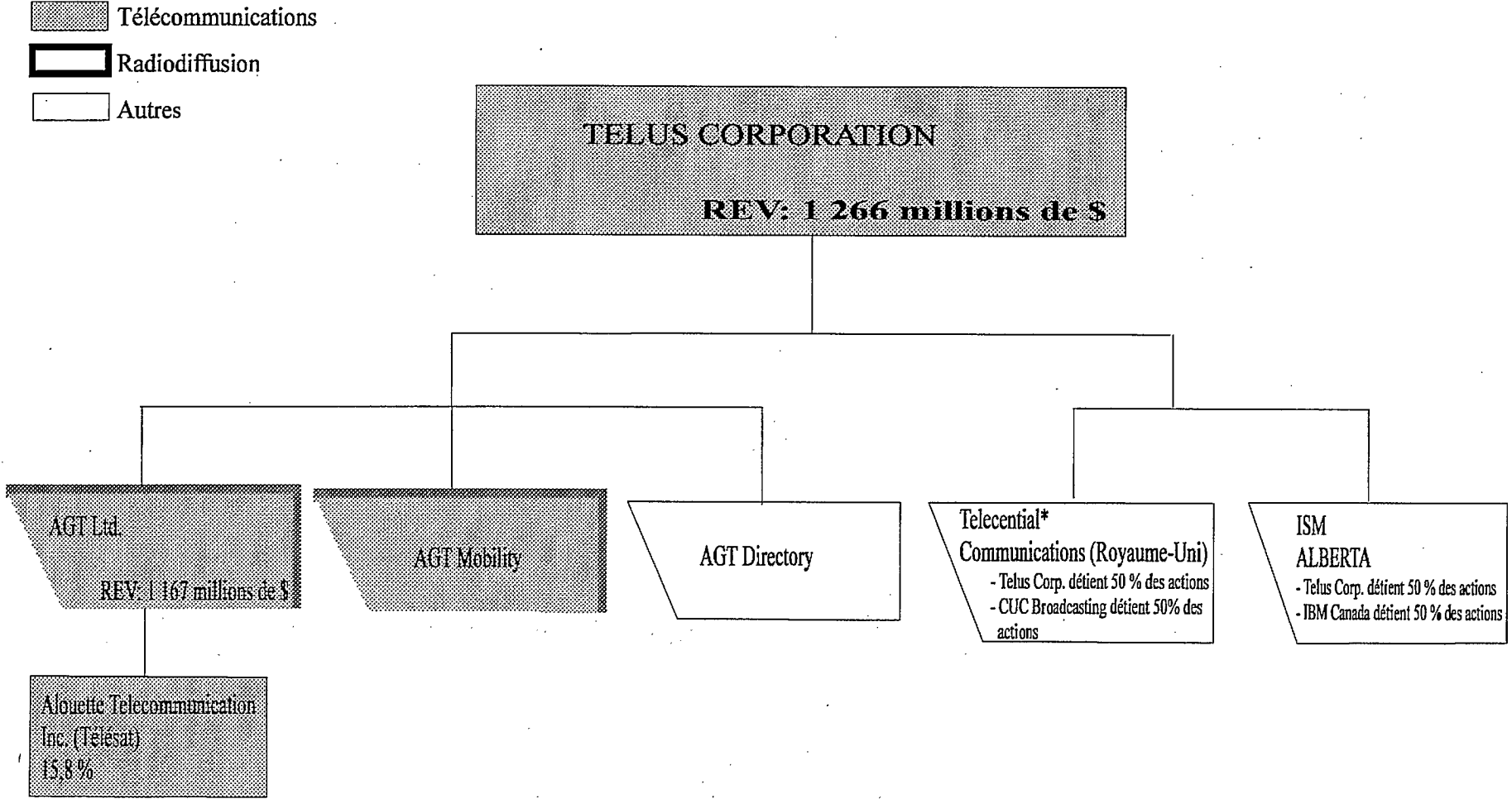


SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.



SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

* La Compagnie de Téléphone Anglo-Canadienne, filiale de GTE (entreprise américaine), détient 50,4% des actions de BC Telecom.
 ** La Compagnie de téléphone anglo-canadienne détient également 50,4% des actions de Québec Téléphone, membre associé de Stentor.

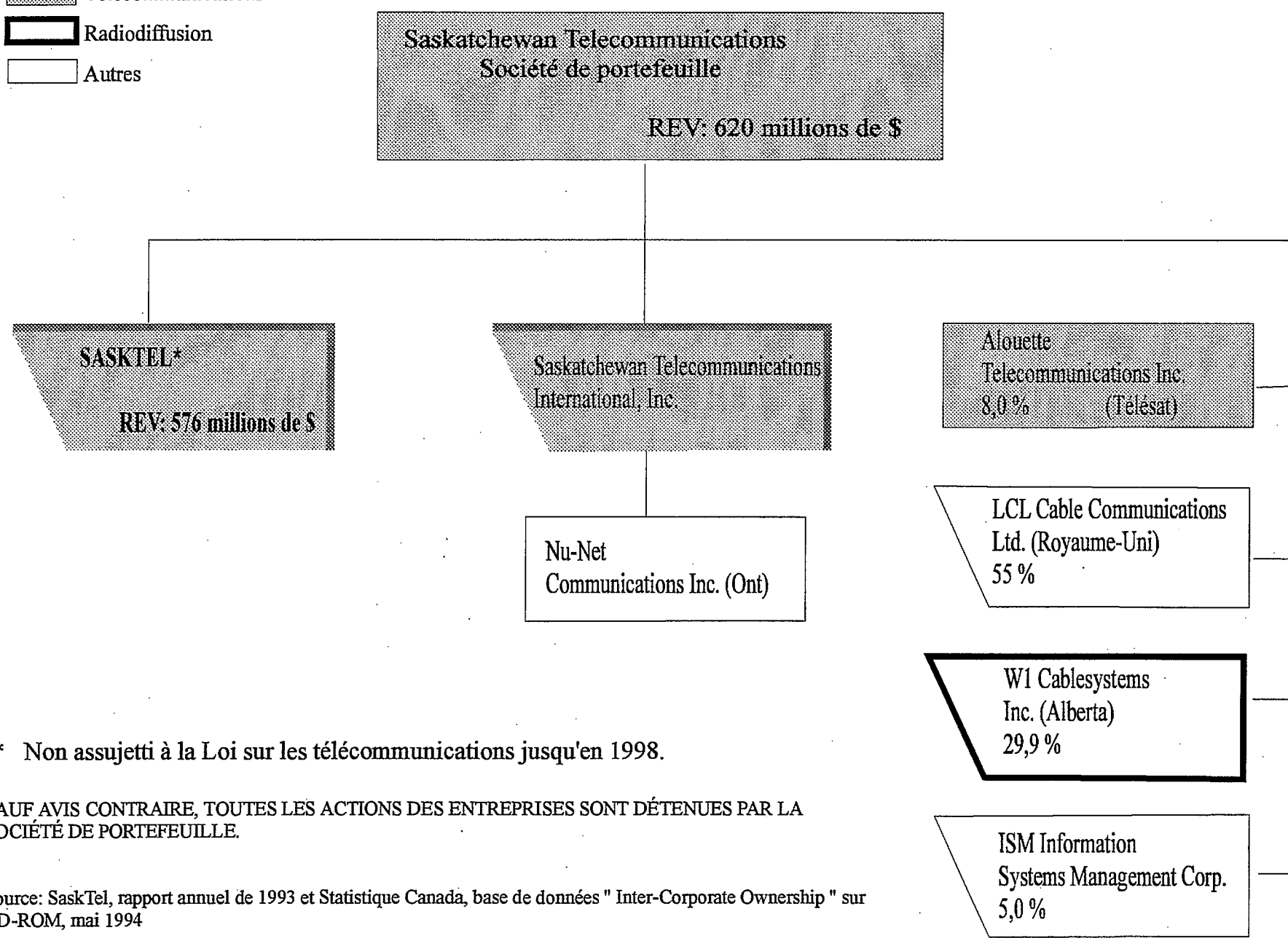


SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

* Entreprises offrant des services fusionnés de téléphone et de télédistribution

Source: Telus, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM, mai 1994



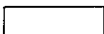
Télécommunications
 Radiodiffusion
 Autres

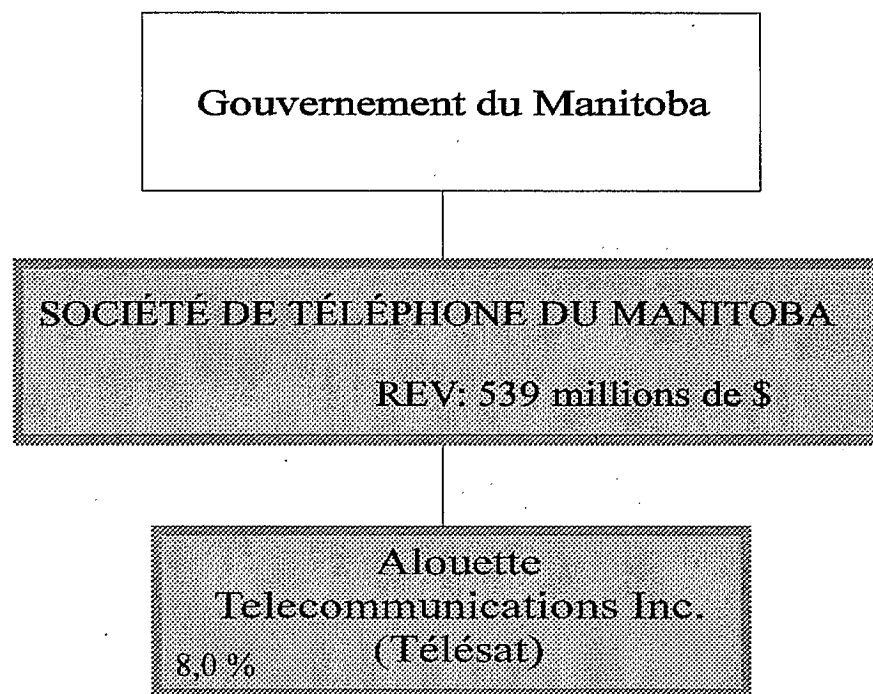


* Non assujetti à la Loi sur les télécommunications jusqu'en 1998.

SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

Source: SaskTel, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM, mai 1994

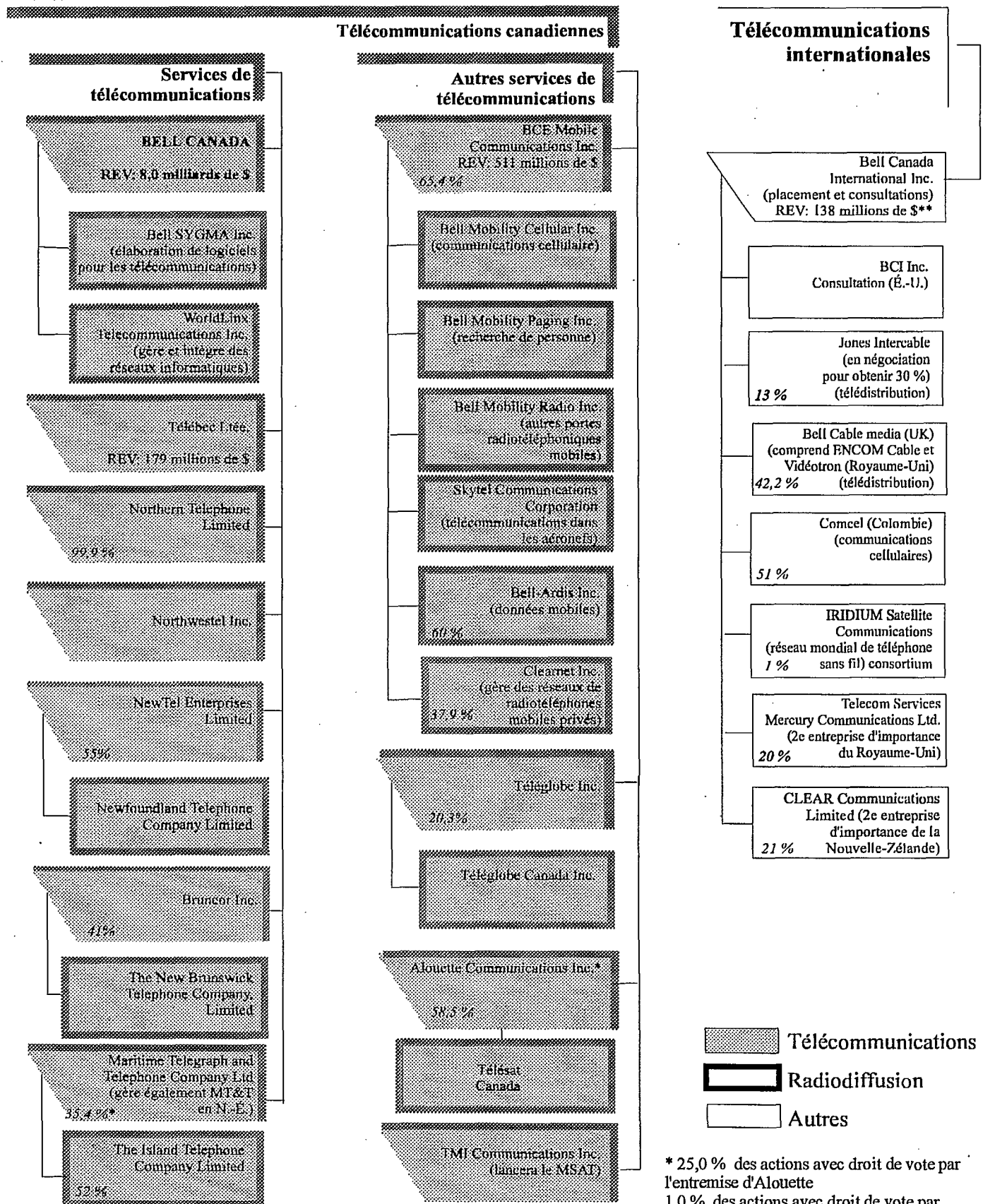
-  Télécommunications
-  Radiodiffusion
-  Autres



SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

* MTS Mobility est une unité opérationnelle de MTS et non une société indépendante.

Source: Société de téléphone du Manitoba, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994

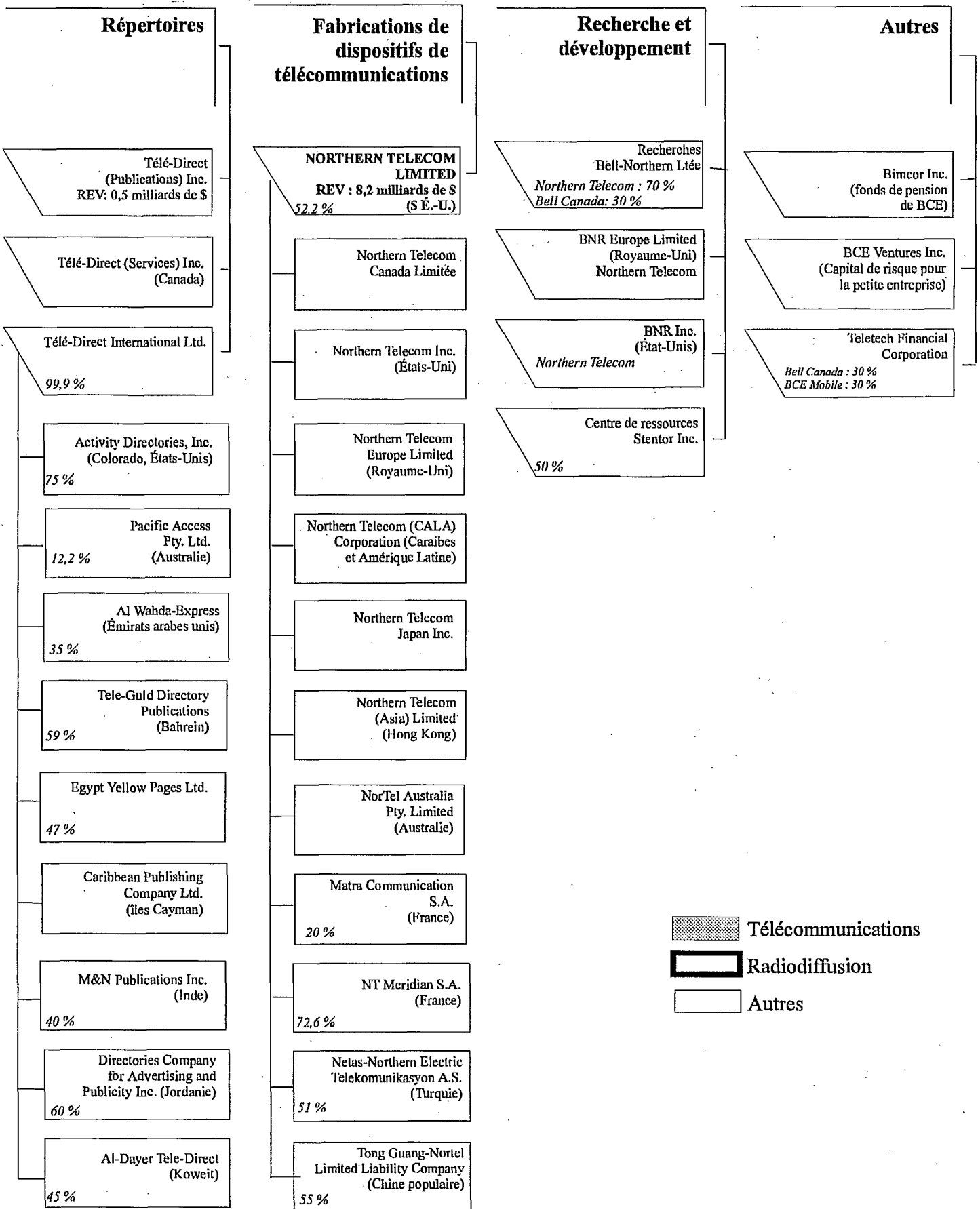


SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

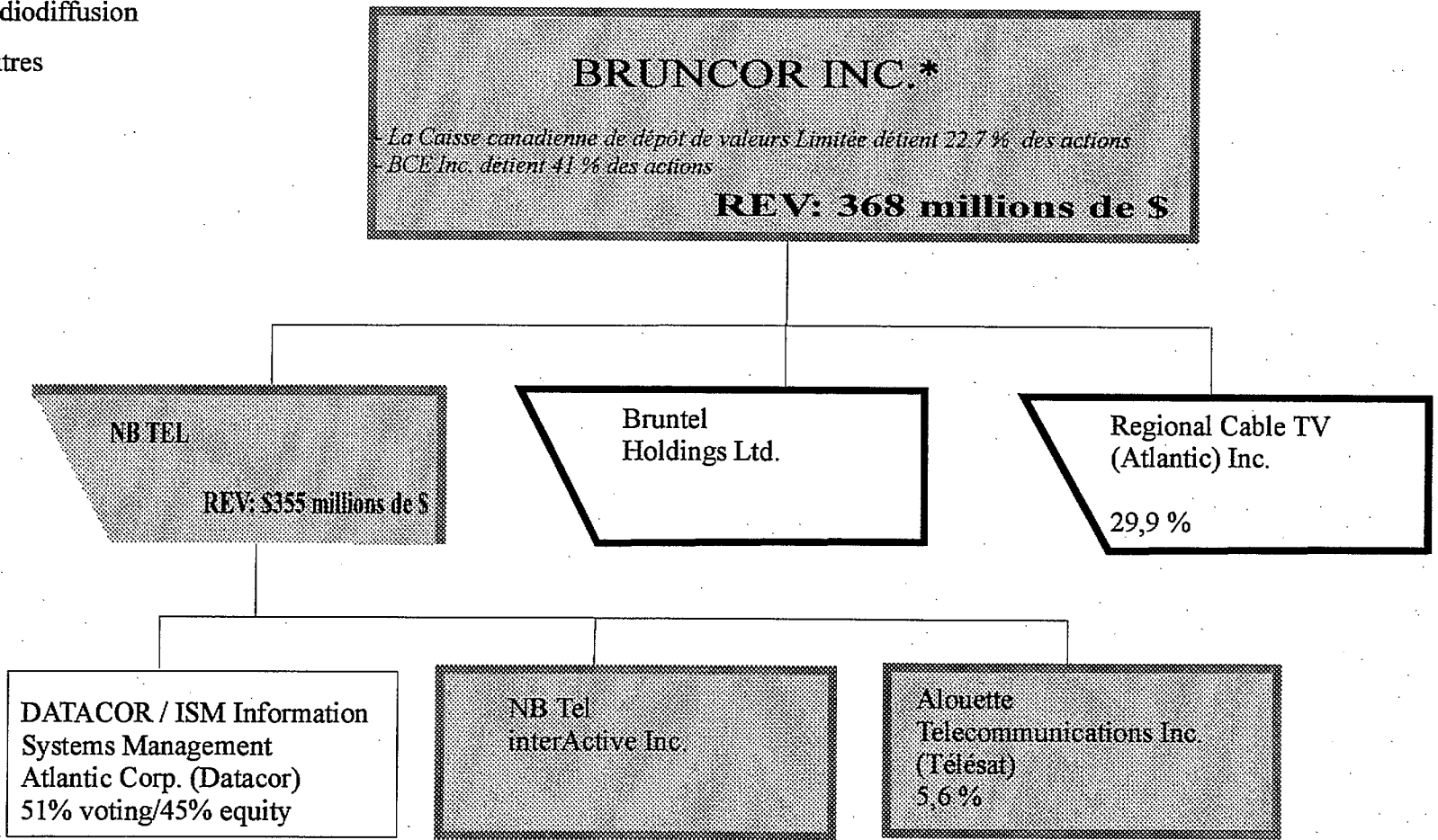
Source: BCE Inc., rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données "Inter-Corporate Ownership" sur CD-ROM", mai 1994

* 25,0 % des actions avec droit de vote par l'entremise d'Alouette
1,0 % des actions avec droit de vote par l'entremise de NewTel
32,5 % des actions sans droit de vote

** Le capital investi est de 1,2 milliards de \$



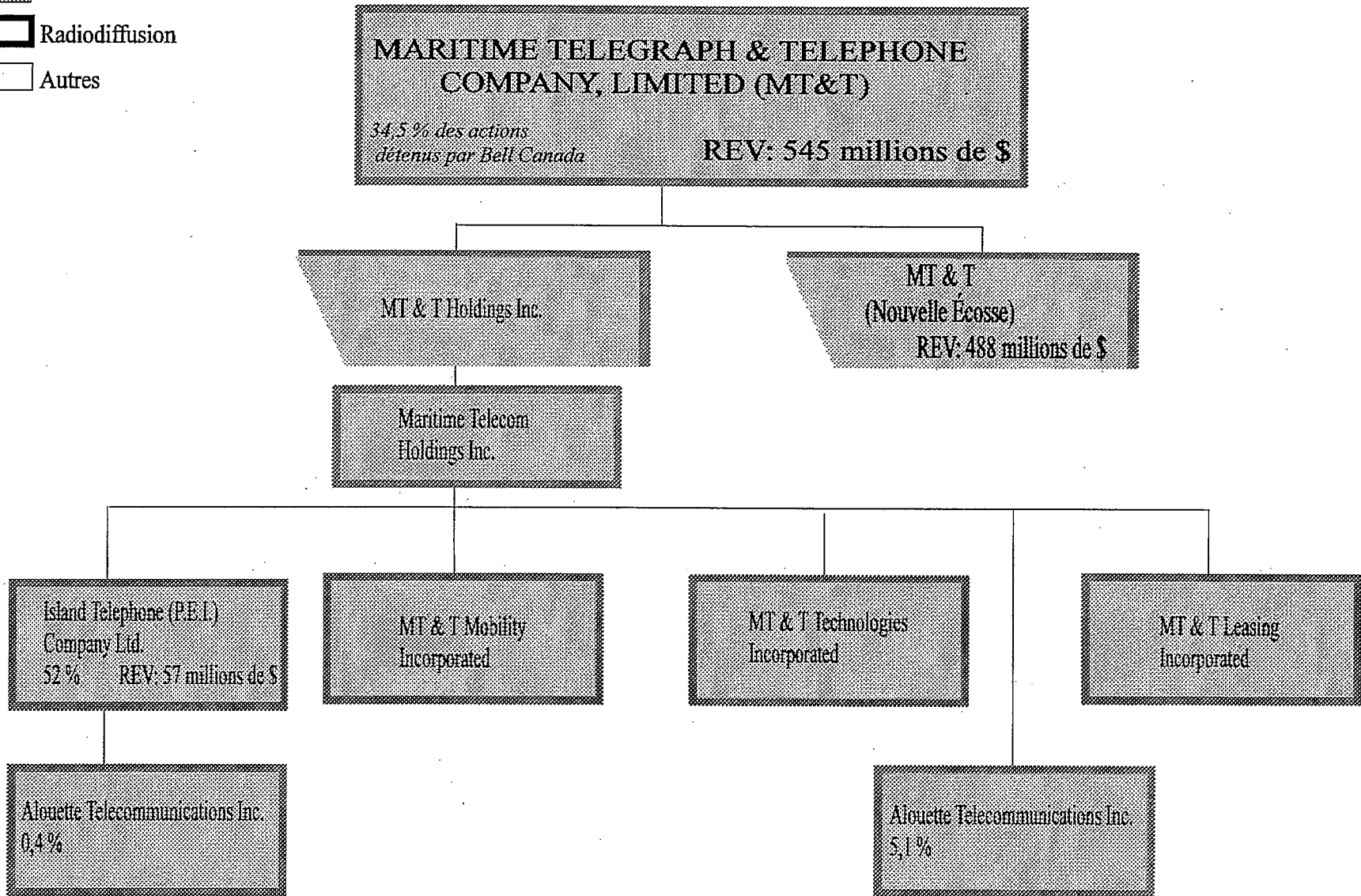
- Télécommunications
- Radiodiffusion
- Autres



SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

* Tous les intérêts de Bruncor dans le domaine des biens immobiliers et des services financiers. Les entreprises VBA Properties, Bruncor Leasing Inc., Chancellor Reynolds Vichery Messina et Griefen Company ont été vendues ou le seront prochainement.

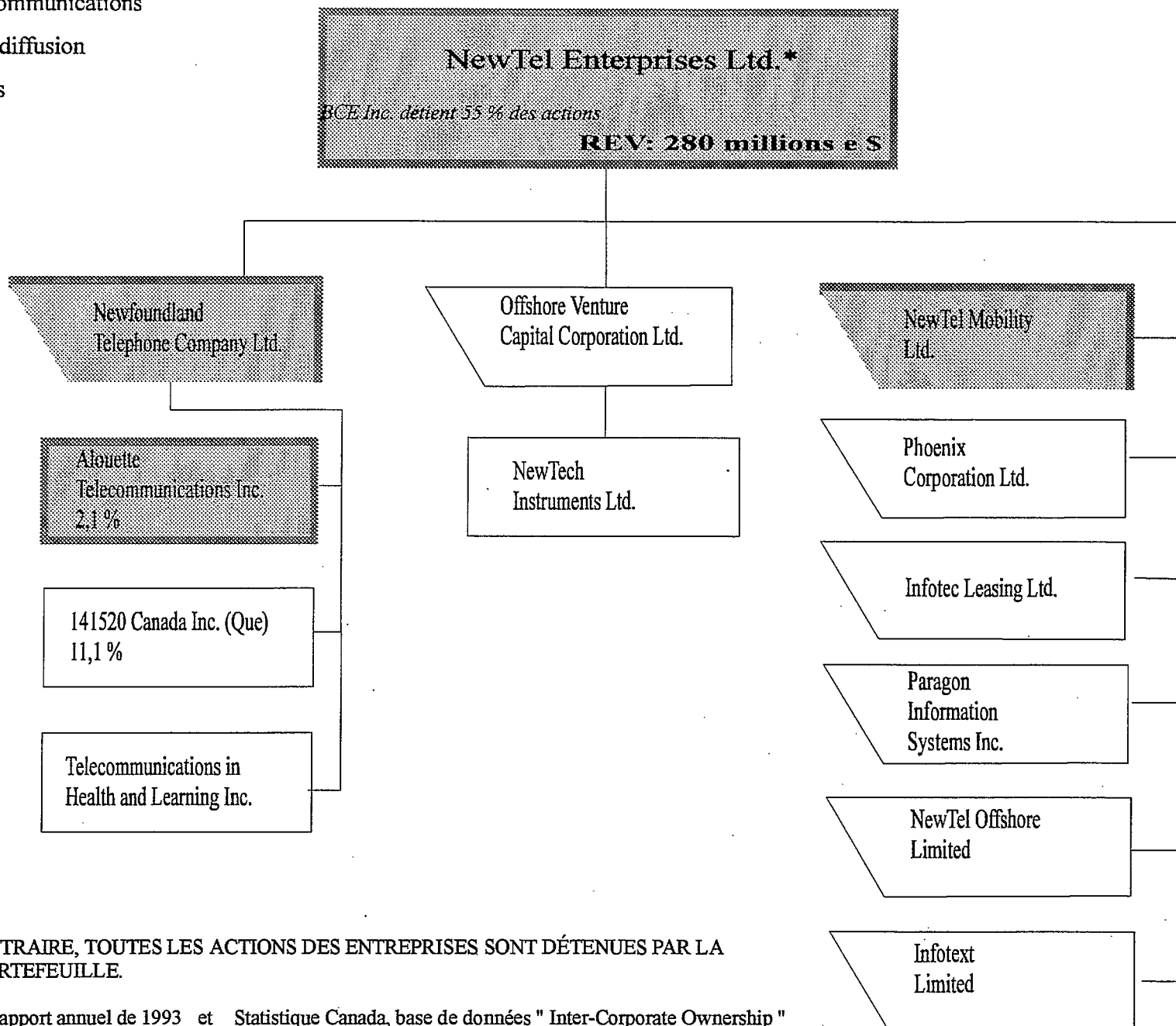
- Télécommunications
- Radiodiffusion
- Autres



SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

Source: MT&T, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994

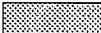

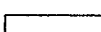
- Télécommunications
- Radiodiffusion
- Autres

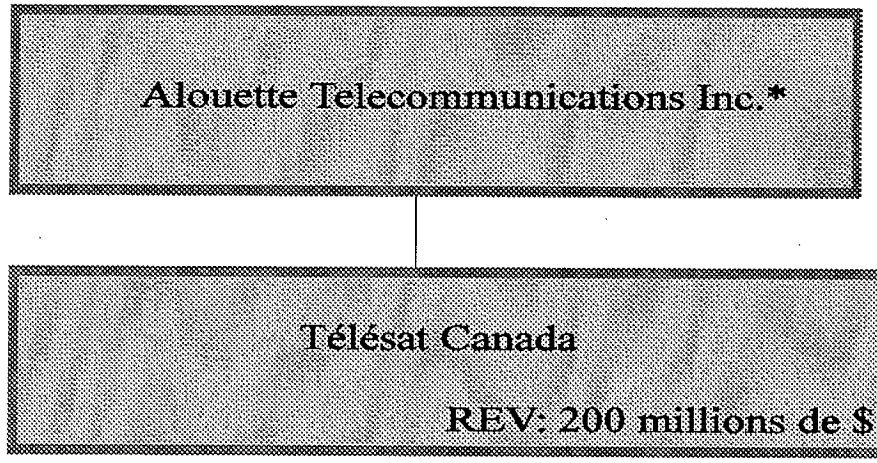


SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

Source: NewTel, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994

-
- Comme en témoignent les chiffres susmentionnés, toutes les sociétés de portefeuille membres de Stentor détiennent des actions dans l'entreprise Alouette Telecommunications Inc., qui est la société de portefeuille de **Télesat Canada**. Privatisée en 1992, Télesat offre un service national monopolistique de communication par satellite. En 1993, ses recettes d'exploitation se sont élevées à 200 millions de dollars.
 - Société de portefeuille de **Télélobe Canada**, Télélobe Inc. a été privatisée en 1987. Télélobe offre des services outre-mer monopolistiques. En 1993, ses recettes d'exploitation se sont élevées à 374 millions de dollars. BCE Inc. détient 20,3 % de Télélobe Canada. Toutes les entreprises ont signé avec Télélobe des ententes portant sur la fourniture de services internationaux outre-mer.
 - Société de portefeuille de Sprint Canada, **Call-Net Enterprises Inc.** est la troisième entreprise intercirconscription en importance au Canada, après Stentor et Unitel. Ses recettes d'exploitation se sont élevées à 134 millions de dollars en 1993.

 Télécommunications
 Radiodiffusion
 Autres



*** actions d'Alouette Telecommunications :**

Propriétaires associés à BCE (grâce à leurs actions avec droit de vote)

- BCE détient 25,0 % des actions
- Canadian Telephones and Suppliers Ltd. détient 16,9% des actions
- AGT Ltd. détient 15,8% des actions
- La Société de téléphone dy Manitoba détient 8,0 % des actions
- Saskatchewan Telecommunications détient 8,0 % des actions
- NB Telephone Company Ltd. détient 5,6 % des actions
- MT &T Co. Ltd. détient 5,1 % des actions
- Newfoundland Telephone Co. Ltd. détient 2,1 % des actions
- Island Telephone Co. Ltd. détient 0,4 % des actions

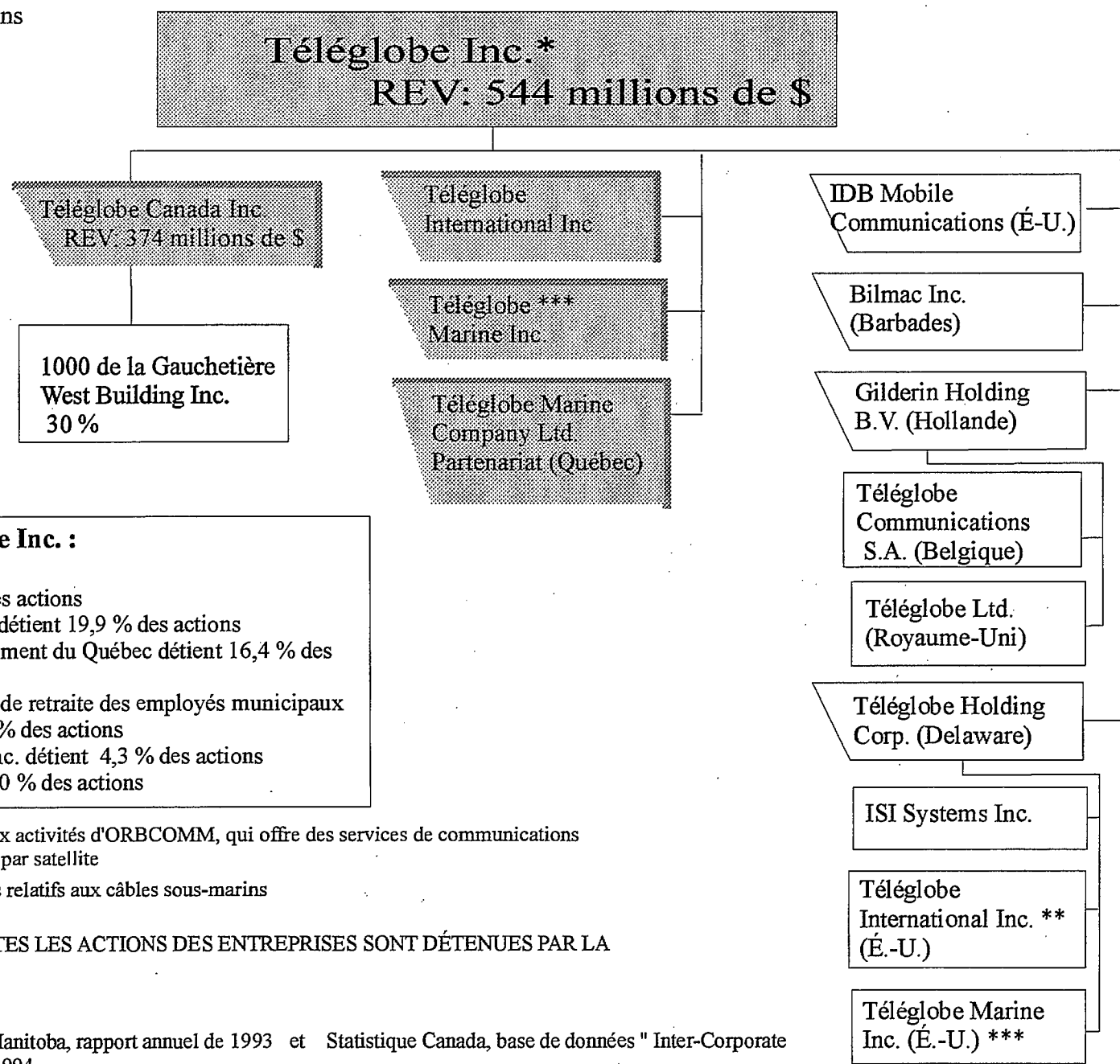
Propriétaires associés à d'autres entreprises (grâce à leurs actions avec droit de vote)

- Spar aérospatiale Limitée détient 10,0 % des actions
- D'autres entreprises détiennent 3,1 % des actions

SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

Source: Télésat Canada, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994

Télécommunications
 Radiodiffusion
 Autres



*** Actions de Téleglobe Inc. :**

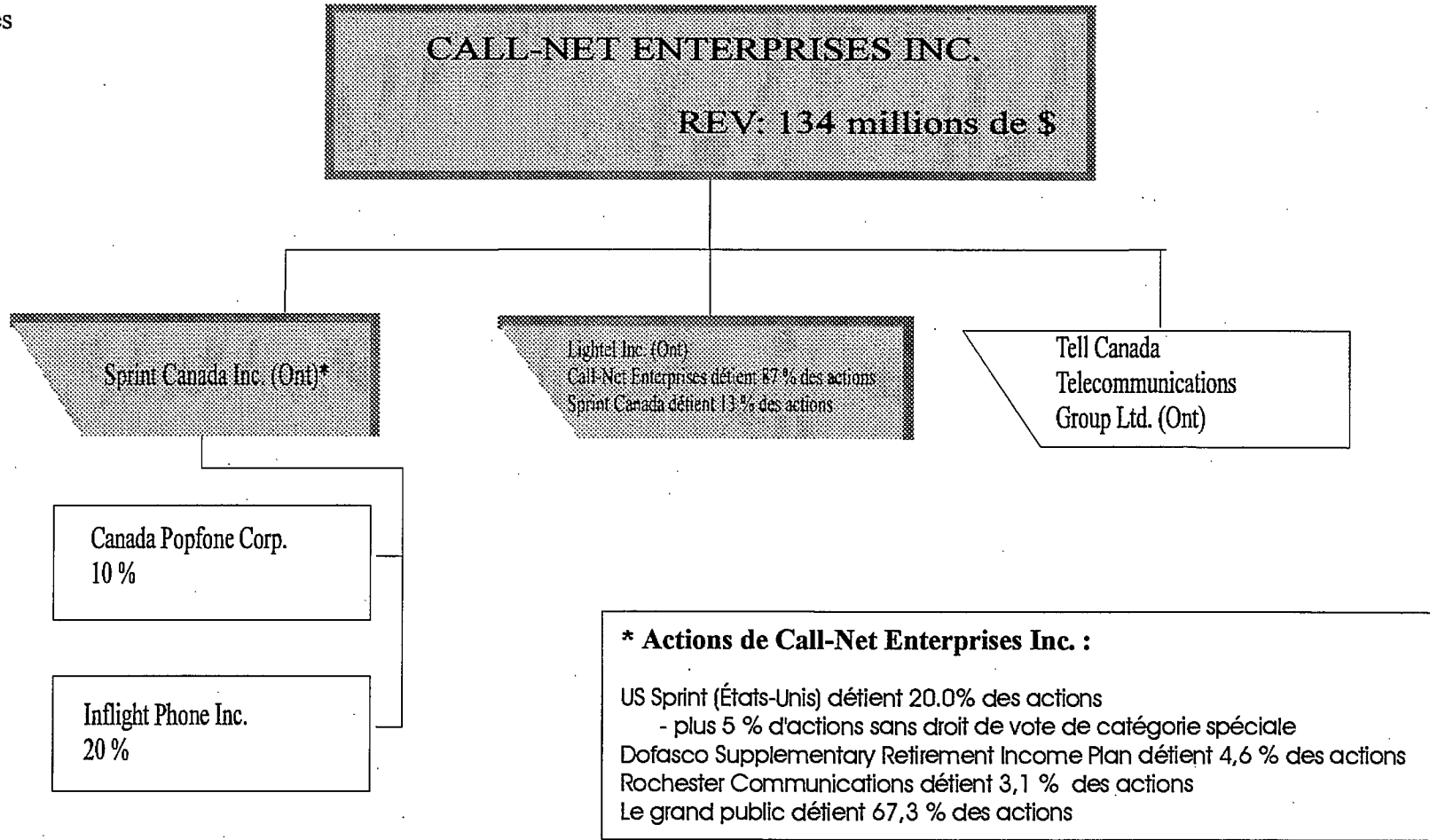
BCE Inc. détient 21,5 % des actions
 Téléystème national Ltée détient 19,9 % des actions
 La Caisse de dépôt et placement du Québec détient 16,4 % des actions
 La Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario détient 8,9 % des actions
 Rogers Communications Inc. détient 4,3 % des actions
 Le grand public détient 29,0 % des actions

** participe indirectement aux activités d'ORBCOMM, qui offre des services de communications internationales et mobiles par satellite
 *** filiales offrant des services relatifs aux câbles sous-marins

SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

Source: Société de téléphone du Manitoba, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994

- Télécommunications
- Radiodiffusion
- Autres

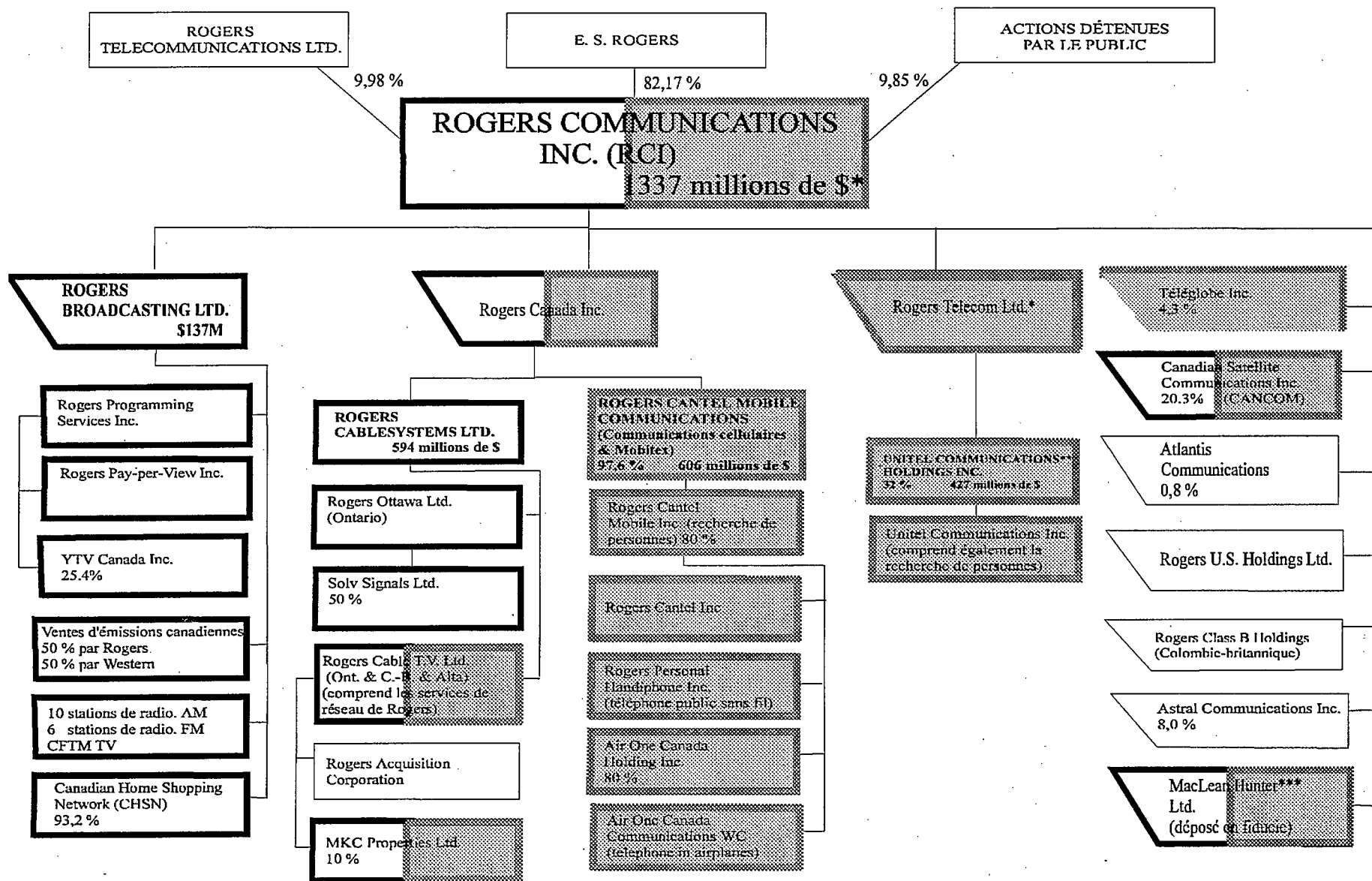


SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

* Sprint Canada, participe aux activités de Canada Popfone Corp. visant à offrir des services de téléphone public sans fil.

Source: Call-Net, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994

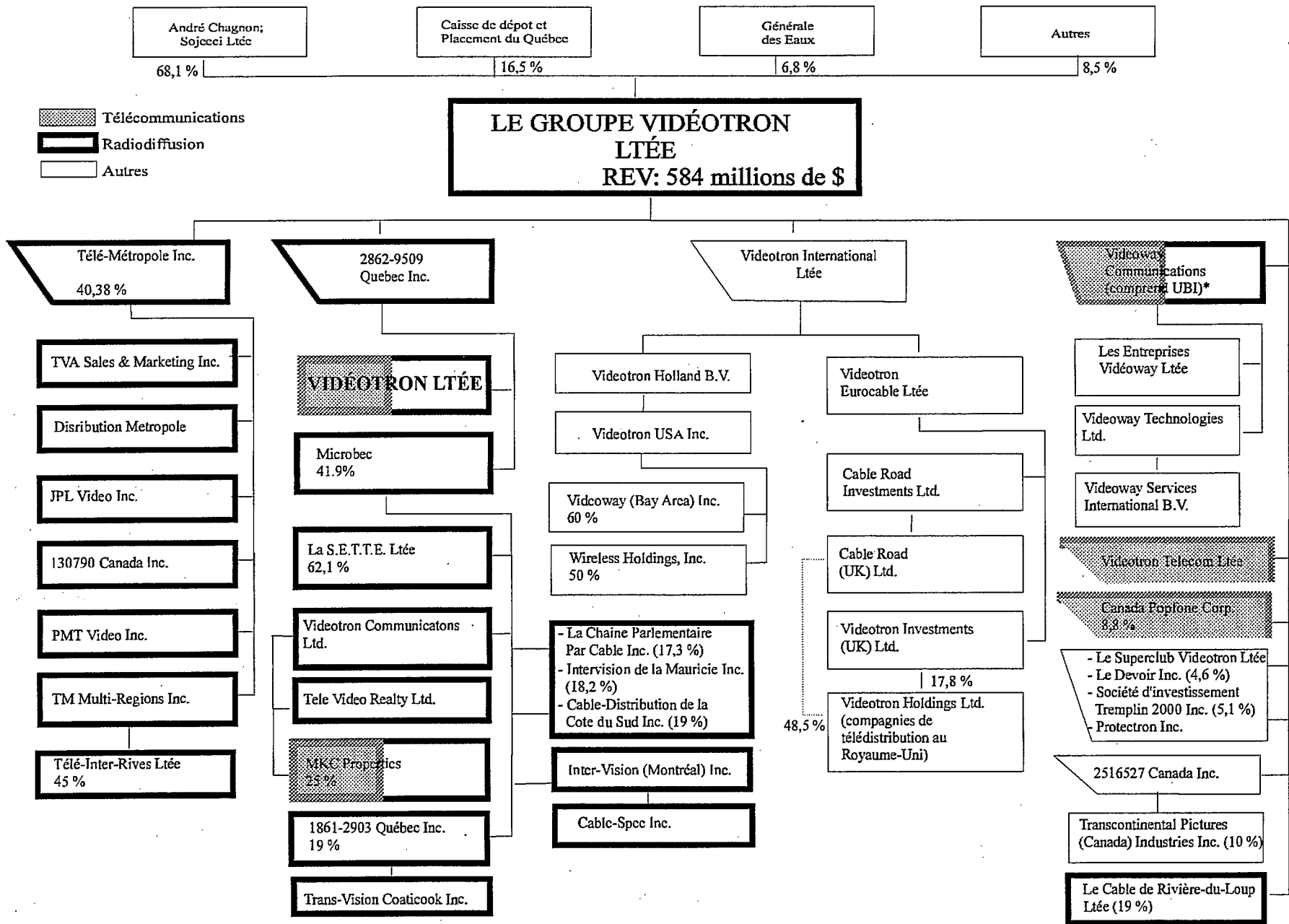
- **Rogers Communications Inc. (RCI)** est une société de portefeuille de communications diverses, dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 1,4 milliard de dollars en 1993. Ses effets en portefeuille comportent les entreprises suivantes : **Rogers Cable**, l'entreprise de télédistribution la plus importante au Canada, dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 594 millions de dollars en 1993 ; **Rogers Cantel**, l'une des deux entreprises de communications cellulaires au Canada. Elle possède une société de portefeuille distincte nommée **Rogers Cantel Mobile Communications**, dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 606 millions de dollars en 1993.
- **Unitel**, la deuxième entreprise d'intercirconscriptions la plus importante au Canada, après Stentor appartient aux actionnaires suivants : RCI (32 %), Canadien Pacifique (48 %) et AT&T (20 %). Elle se trouve dans l'organigramme de l'entreprise RCI sous la société de portefeuille distincte, **Unitel Communications Holding Inc.**, dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 427 millions de dollars en 1993.
- **Le Groupe Vidéotron Ltée**, la deuxième société de portefeuille de télédistribution d'importance (dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 584 millions de dollars), constitue une force considérable dans le domaine de la radiodiffusion au Québec. Le réseau **Universal Bidirectional Interactive (UBI)** est un consortium formé de six membres, dont Vidéotron, qui offrira des services multimédias en 1995. **Canada Popfone Corporation** est un consortium formé de dix membres, dont Vidéotron, qui offrira bientôt un service de téléphone public sans fil.
- **Maclean Hunter Limitée** (dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 1,759 millions de dollars) possède des effets de portefeuille considérables dans l'industrie de la radiodiffusion et de la télédistribution ainsi que dans les domaines de l'édition et des téléavertisseurs. **Rogers Communications Inc.** a récemment acquis toutes les exploitations de **Maclean Hunter** sur le marché des capitaux. Cette acquisition n'a pas encore été approuvée par le CRTC.
- **Shaw Communications Inc.** (dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 234 millions de dollars) possède également des effets de portefeuille considérables dans l'industrie de la radiodiffusion et de la télédistribution. Cette entreprise a annoncé publiquement qu'elle entendait acquérir **CUC Broadcasting** exploitant un service de télédistribution en Ontario, mais elle n'a pas encore soumis sa demande au CRTC.
- **Westem Broadcasting Ltd.** (dont les recettes d'exploitation se sont élevées à 344 millions de dollars) est une société de portefeuille dans l'industrie de la radiodiffusion concentrée principalement dans l'Ouest canadien et possède un nombre important d'exploitations dans l'industrie du service par satellite.



SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

- * Les recettes de RCI excluent celles de Unitel Communications
- ** Canadian Pacific Limitée détient 48 % et AT&T 20 % des actions d'UNITEL COMMUNICATIONS
- *** Examen du CRTC en cours.

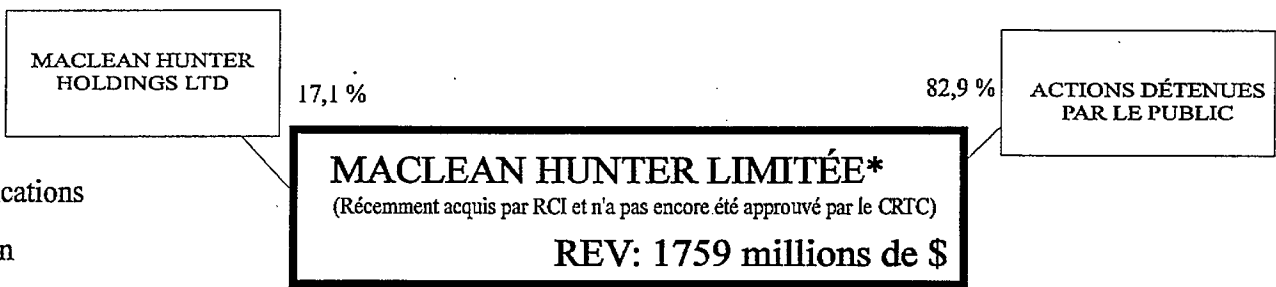
Télécommunications
 Radiodiffusion
 Autres



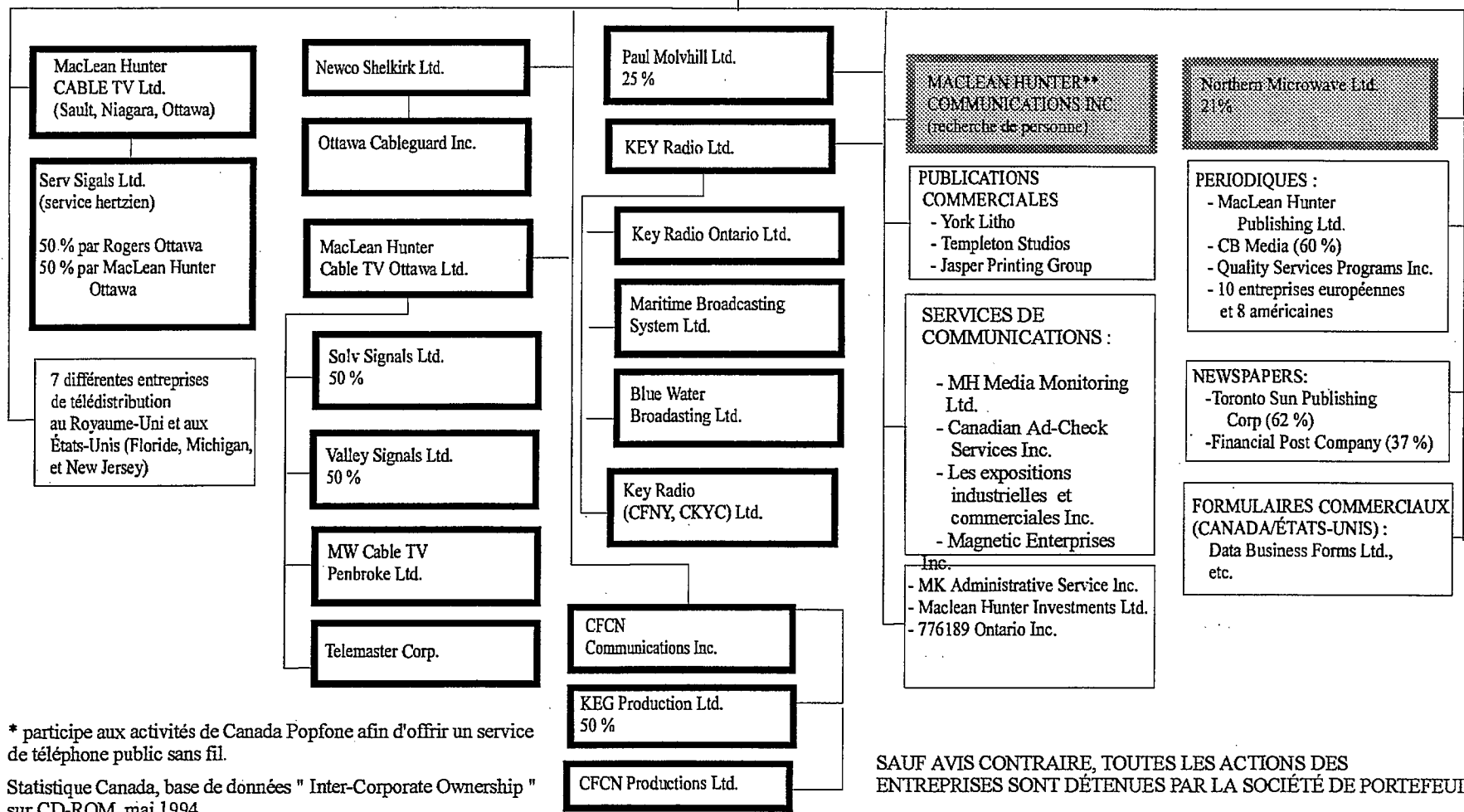
SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

* Universal Bidirectional Interactive est un consortium offrant des services multimédia.

Source: Le Groupe Vidéotron Ltée, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994



- Télécommunications
- Radiodiffusion
- Autres



* participe aux activités de Canada Popfone afin d'offrir un service de téléphone public sans fil.
Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM, mai 1994.

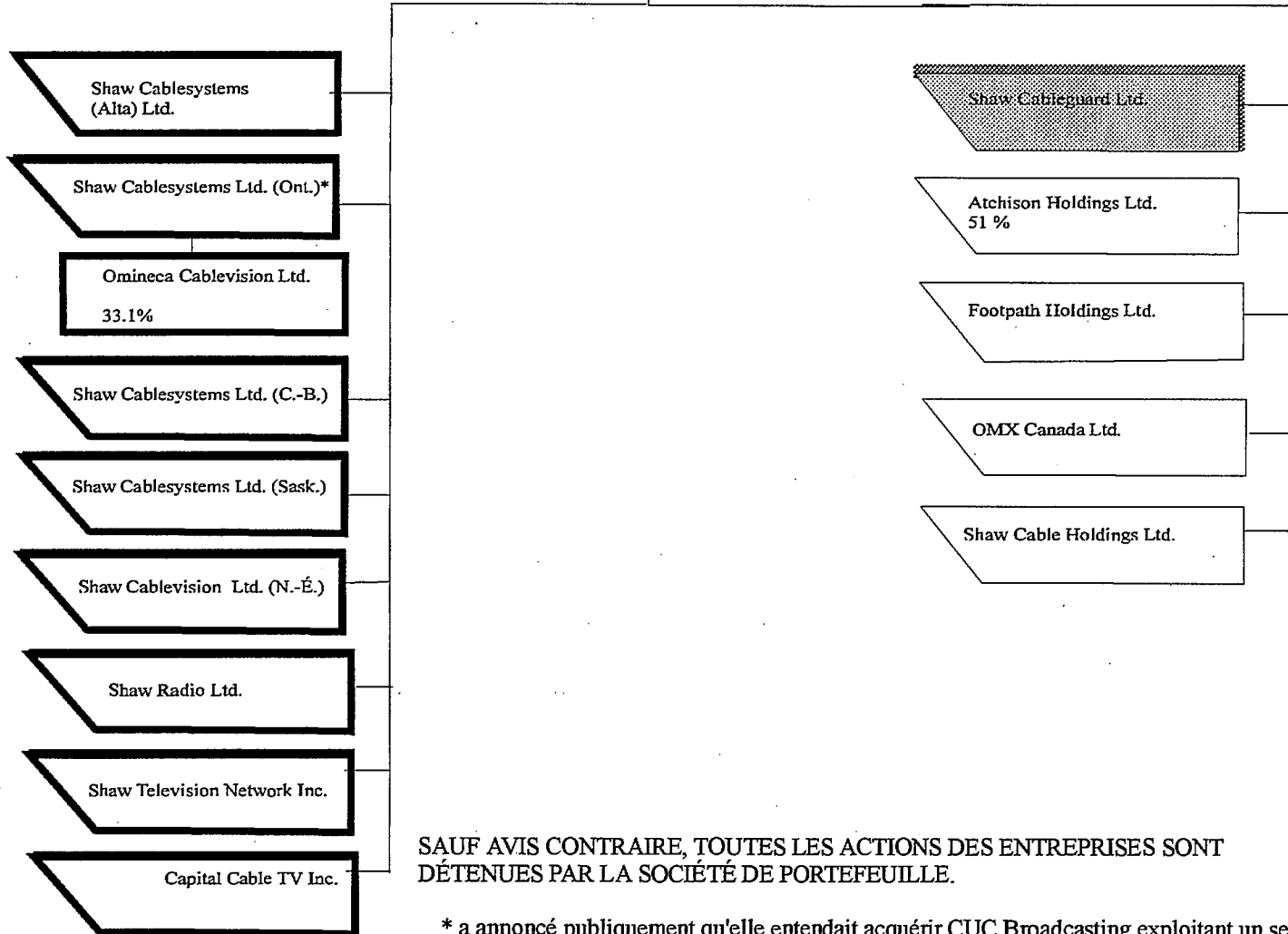
SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

- Télécommunications
- Radiodiffusion
- Autres

SHAW COMMUNICATIONS INC.*

L.E. Shaw Investments détient 33,1 % des actions
James R. Shaw Ltd. détient 44,4 % des actions
D'autres entreprises détiennent 22,5 % des actions

REV: 234 millions de \$



SAUF AVIS CONTRAIRE, TOUTES LES ACTIONS DES ENTREPRISES SONT DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE.

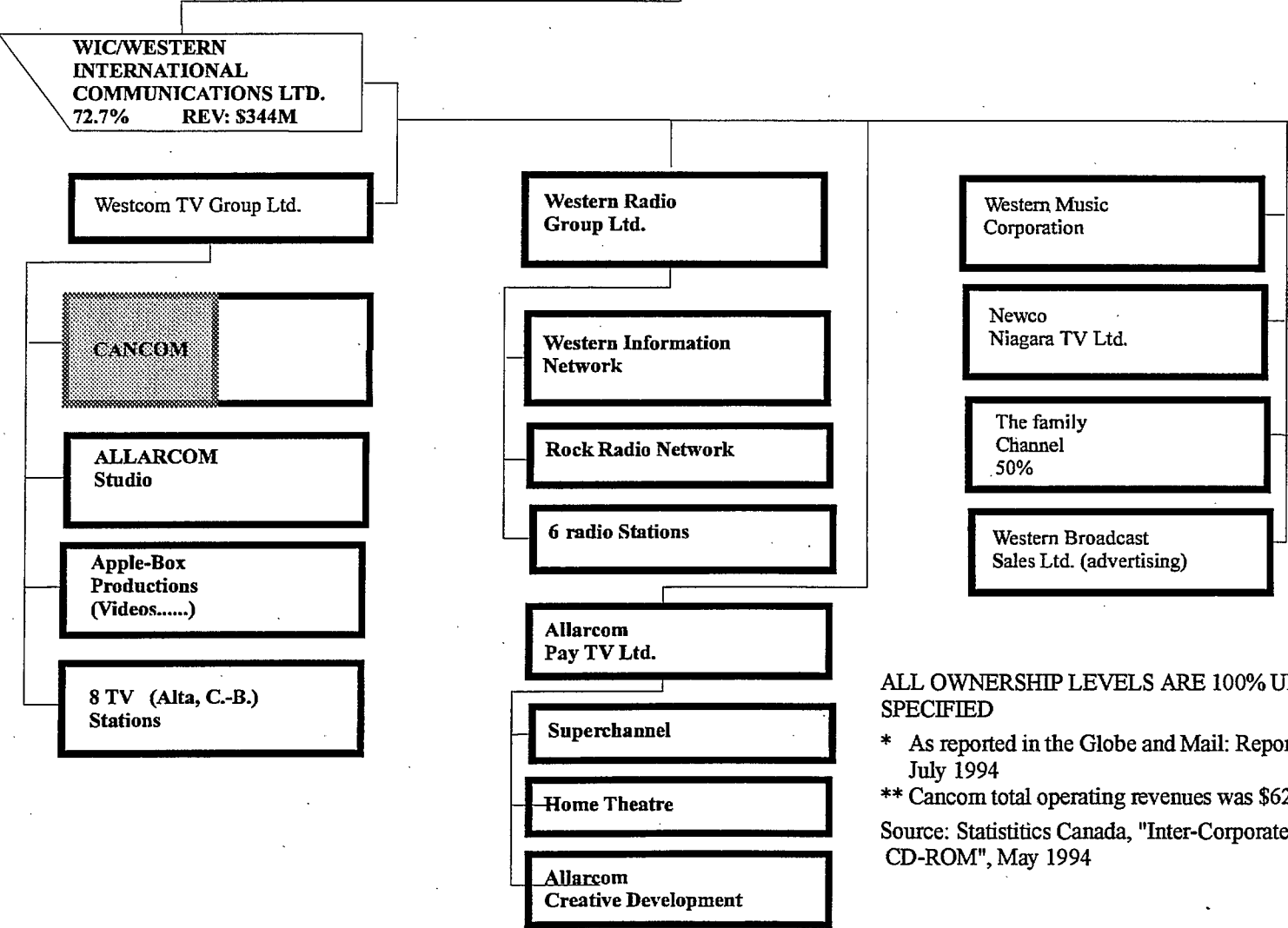
* a annoncé publiquement qu'elle entendait acquérir CUC Broadcasting exploitant un service de télédistribution en Ontario, mais n'a pas encore soumis sa demande au CRTC.

Source: Shaw Communications, rapport annuel de 1993 et Statistique Canada, base de données " Inter-Corporate Ownership " sur CD-ROM", mai 1994

- Télécommunications
- Radiodiffusion
- Autres

GRIFFITHS GROUP

WESTERN BROADCASTING LTD.
REV: \$344M*



ALL OWNERSHIP LEVELS ARE 100% UNLESS OTHERWISE SPECIFIED

* As reported in the Globe and Mail: Report on Business Magazine, July 1994

** Cancom total operating revenues was \$62M in 1993.

Source: Statistics Canada, "Inter-Corporate Ownership Database on CD-ROM", May 1994

Partie III

**1993-1994: Services de télécommunications
Principaux développements en matière de Législation, Politique et
Réglementation.**

- **Toutes les entreprises de téléphone du Canada relèvent de la juridiction fédérale.** Cependant, SaskTel n'est pas assujettie à la réglementation fédérale pour une période d'au moins cinq ans.

Décision de la Cour suprême dans *Téléphone Guèvremont*

- Le 26 avril 1994, un jugement unanime de la Cour suprême du Canada a confirmé les décisions des cours inférieures voulant que Téléphone Guèvremont, une petite compagnie indépendante près de Montréal, relève de la juridiction fédérale.
- Il existe présentement 50 entreprises de téléphone indépendantes au pays: au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-britannique. La décision de la Cour suprême dans l'affaire *Téléphone Guèvremont* s'applique également à ces 50 entreprises indépendantes.
- En 1989, la Cour suprême avait déjà jugé qu'Alberta Government Telephones, et par application toutes les entreprises membres de Télécom Canada (maintenant Stentor), relevaient de la juridiction fédérale.

Dispositions transitoires touchant la réglementation d'ED TEL

- Suite à la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Téléphone Guèvremont* case, ED TEL a également été reconnu de juridiction fédérale. En réponse à une demande de l'entreprise, et en vertu de l'article 75 de la Loi sur les télécommunications, le gouverneur en conseil a émis en octobre 1994 une instruction à l'endroit du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin de faciliter la transition à la réglementation fédérale. ED TEL était auparavant réglementée par la ville d'Edmonton.

Contexte

- La nouvelle *Loi sur les télécommunications du Canada* est entrée en vigueur le **25 octobre 1993**. Adoptée par le Parlement le 23 juin 1993, la nouvelle Loi met à jour et refond les lois régissant les télécommunications au Canada, dont certaines remontent à 1908. La Loi est le fruit d'un consensus âprement gagné par suite de consultations poussées avec l'industrie, les usagers commerciaux, les consommateurs, les syndicats et les provinces. Il fallait moderniser la législation canadienne dans ce domaine principalement en raison des facteurs suivants :
 - les développements rapides dans les technologies des télécommunications et l'introduction accélérée de nouveaux services;
 - la tendance mondiale à se fier davantage aux forces du marché et une concurrence accrue dans la fourniture de services de télécommunications;
 - le jugement de la Cour suprême de 1989, qui reconnaissait l'autorité fédérale sur toutes les principales compagnies de téléphone au Canada (les membres du groupe Telecom Canada, maintenant appelé Stentor).
- La *Loi sur les télécommunications* établit un nouveau cadre législatif et réglementaire pour toutes les entreprises de télécommunications assujetties à la réglementation fédérale. Ainsi, elle prévoit un marché canadien intégré pour les services de télécommunications et permet à l'organisme de réglementation fédéral, le CRTC, d'instaurer un système de réglementation plus souple, qui facilitera l'innovation et le développement de la principale industrie de pointe au Canada. De tels développements prennent de plus en plus d'importance à mesure que les marchés nationaux et mondiaux deviennent plus concurrentiels.

Application

- La Loi prévoit la supervision, *et si nécessaire*, la réglementation des entreprises de télécommunications assujetties à la réglementation fédérale et qui possèdent ou exploitent leurs propres installations de transmission. On appelle ces entreprises des «**entreprises canadiennes**». Actuellement, ces entreprises canadiennes englobent des entreprises de télécommunications nationales comme Télésat, Téléglobe, Unitel et la majorité des compagnies de téléphone du groupe Stentor (AGT, Bell Canada, BC Tel, Island Tel, Maritime Tel & Tel, NBTel, Newfoundland Tel). La compagnie SaskTel est exemptée de l'application de la Loi pendant cinq ans, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Les «**revendeurs**», qui ne possèdent ou n'exploitent pas d'installations de transmission mais qui les louent d'entreprises canadiennes afin de fournir des services au public, **ne sont pas soumis à la réglementation établie en vertu de la Loi**. Toutes les entreprises de télécommunications qui utilisent le spectre radio restent soumises à la délivrance de licence et à la réglementation en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*.

Objectifs de la politique

- La nouvelle Loi renferme une déclaration de la politique canadienne de télécommunication (art. 7). Cette politique reconnaît l'importance stratégique des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes, ainsi que pour le développement social et économique du pays. Les neuf objectifs de la politique canadienne de télécommunication concilient des préoccupations traditionnelles, telles que l'accès universel et abordable aux services, et des considérations plus récentes, comme la nécessité de se fier davantage aux forces du marché et de mettre en place une industrie des télécommunications concurrentielle et efficace. En outre, la politique canadienne de télécommunication prévoit la propriété canadienne des «entreprises canadiennes» qui possèdent et exploitent l'infrastructure nationale des télécommunications.

Principaux pouvoirs du gouvernement et de l'organisme de réglementation

- Diverses dispositions de la Loi soulignent les pouvoirs respectifs du gouverneur en conseil (c'est-à-dire le Cabinet fédéral), du ministre responsable des télécommunications et du CRTC.
- Le gouverneur en conseil peut donner au CRTC des instructions au chapitre des grandes questions d'orientation (art. 8) et revoir, modifier, annuler ou renvoyer toute décision du CRTC (art. 12). Le ministre peut établir des normes techniques et demander au CRTC de les mettre en vigueur (art. 15). Toutefois, les provinces doivent être informées et avoir la possibilité de consulter avant que ces pouvoirs ne soient utilisés. En outre, le gouverneur en conseil peut établir des règlements en vue de mettre en oeuvre l'objectif de la propriété canadienne.
- Le CRTC jouit de la gamme complète des pouvoirs de réglementation d'un organisme de réglementation indépendant et de statut quasi-judiciaire (art. 22-71). En vertu de l'art. 47, le CRTC doit exercer ses pouvoirs en vue de mettre en oeuvre la politique énoncée à l'art. 7 de la Loi et les instructions données par le gouverneur en conseil sur les grandes orientations de politique. Le CRTC doit vérifier si les tarifs sont justes et raisonnables et si les entreprises canadiennes évitent d'établir de discrimination injuste ou d'accorder une préférence indue. **Le CRTC reçoit également de nouveaux pouvoirs importants** : il peut soustraire des catégories d'entreprises à l'application de la Loi lorsqu'il y va de l'intérêt public (art. 9); il peut s'abstenir de réglementer lorsqu'il y va de l'intérêt public et il doit s'abstenir lorsqu'il juge que la concurrence est efficace (art. 34); et il peut utiliser n'importe quelle méthode de réglementation qu'il juge appropriée (par ex. des solutions de rechange à la réglementation fondée sur le taux de rendement par rapport à la base tarifaire habituelle de l'entreprise) (par. 27(5)).

Lois modifiées ou abrogées

- L'adoption de la Loi a apporté des modifications à la *Loi sur la radiocommunication* et aux *lois spéciales* relativement à Bell Canada, à la Compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique, à Téléglobe Canada et à Télésat Canada. La nouvelle Loi abroge la *Loi nationale sur les attributions en matière de télécommunications* et la *Loi sur les télégraphes*, de même que les articles de la *Loi sur les chemins de fer* qui portaient sur les télécommunications.

- Le *Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunication canadiennes* (le Règlement) a été publié en octobre 1994 suite à une large consultation publique.
- La *Loi sur les télécommunications* autorise le gouverneur en conseil à faire des règlements afin de spécifier les exigences de propriété et de contrôle canadiens prévues à l'article 16 de la Loi.
- La Loi prévoit que les entreprises, afin d'être admissibles à opérer comme entreprises de télécommunication, doivent être la propriété de Canadiens et contrôlées par ceux-ci dans une proportion d'au moins 80 p. cent.
- Le Règlement définit le terme " Canadien " de façon à inclure les entreprises qui sont de propriété canadienne dans une proportion d'au moins 66 2/3 pour cent. Ceci s'applique aux compagnies d'investissement telles que les sociétés mères propriétaires des entreprises, et offre à ces dernières plus de flexibilité en matière d'accès à des technologies et capitaux étrangers, qui constituent souvent des facteurs clés de croissance.
- Le Règlement définit la " propriété canadienne ", accorde aux entreprises des pouvoirs spécifiques quant au maintien du niveau de propriété canadienne requis et à sa supervision, spécifie les exigences relatives à la soumission d'information, et permet au CRTC de contrôler l'application du Règlement là où l'entreprise néglige de le faire.

- Le 16 mars 1994, le ministre de l'Industrie John Manley a annoncé la création d'un Conseil consultatif sur l'autoroute de l'information qui aiderait le gouvernement fédéral à élaborer et mettre en oeuvre une stratégie relative à l'autoroute de l'information canadienne. Le Conseil comprend des représentants de l'industrie, du monde de l'enseignement, des milieux de la recherche, des groupes de consommateurs, des organisations syndicales et autres parties intéressées.

 - Les travaux du Conseil sont guidés par les trois objectifs suivants:
 - la création d'emplois grâce à l'innovation et à l'investissement au Canada;
 - le renforcement de la souveraineté et de l'identité culturelle du Canada; et
 - l'accès universel à prix raisonnable.
- ainsi que par quatre principes directeurs, lesquels sont:
- l'interconnexion et la compatibilité des réseaux;
 - le développement concerté entre les secteurs public et privé;
 - la concurrence au chapitre des installations, des produits et des services; et
 - la protection de la vie privée et la sécurité des réseaux.
-
- Le Conseil a été créé afin qu'il puisse soumettre ses avis sur une base continue et il a indiqué qu'il présenterait un rapport au printemps de 1995.

- Le 15 octobre 1994, un document de travail ayant trait aux questions relatives à la protection de la vie privée a paru dans la Gazette, partie I, du Canada au sujet duquel les intéressés ont 60 jours pour faire leurs observations.
- Le document en question fait le point sur le cadre législatif actuel et examine diverses options de protection de la vie privée : législation et réglementation, codes d'application volontaire, solutions technologiques (par exemple, codage public) et sensibilisation des consommateurs.
- On y sollicite des observations du public sur des questions comme celles qui suivent :
 - Le gouvernement devrait-il adopter des mesures plus strictes?
 - Un niveau national de protection de la vie privée s'impose-t-il?
 - Quand des lignes directrices d'application volontaire relatives à la protection de la vie privée pour le secteur privé conviennent-elles?
- Les observations reçues seront transmises au Conseil consultatif sur l'automoteur de l'information afin de l'aider à prendre des décisions.

- En 1994, le Ministre approuva une nouvelle politique sur les réseaux régionaux et mondiaux de transmission par satellite, après une vaste consultation publique.
- En vertu de cette politique, un fournisseur régional ou mondial de services par satellite mobile peut offrir le service au Canada à la condition :
 - qu'il fasse la preuve d'avantages manifestes pour les Canadiens (par exemple, la fourniture de services autrement inexistants);
 - que des Canadiens détiennent dans le réseau du capital-actions proportionnel à l'utilisation canadienne; et
 - que le fournisseur canadien du service soit une «entreprise canadienne» au sens de la *Loi sur les télécommunications*.

G. Arrêté en conseil relatif à un rapport sur les questions de convergence des services de télécommunications et des services de la radiodiffusion

62

Contexte

- Deux des quatre principes qui sous-tendent la stratégie du Canada relativement à l'autoroute de l'information sont l'interconnexion et l'interfonctionnalité des réseaux existants, ainsi qu'un milieu concurrentiel pour la fourniture des services.
- Les compagnies de téléphone et les câblodistributeurs offrent des services sur réseaux par fil les plus étendus au Canada, rejoignant presque tous les Canadiens. Leurs réseaux sont complémentaires. Les réseaux des compagnies de téléphone sont interconnectés à l'échelle nationale, tandis que les ménages sont desservis par un réseau bilatéral à bande étroite. Quant aux câblodistributeurs, ils offrent à leurs clients un service à large bande unilatéral. Cependant, comme éventuelles concurrents, ils ne sont pas sur le même pied : les revenus de l'industrie du téléphone sont sept fois supérieurs à ceux de l'industrie de la câblodistribution.
- Dans ce contexte, élaborer un cadre de politique établissant les règles du jeu pour ces deux industries constitue un défi de taille.

Initiatives

- Le 11 octobre 1994, le gouvernement fédéral a annoncé de nouvelles politiques en matière de télécommunications et de radiodiffusion en relation avec l'autoroute de l'information. À cette occasion, il a demandé au CRTC de tenir des audiences publiques et de lui présenter un rapport sur les aspects de la mise en oeuvre de cette politique. Le Conseil présentera son rapport en avril 1995.
- Les politiques et les aspects de leur mise en oeuvre seront étudiés du triple point de vue suivant :
 - un échéancier pour établir l'interconnexion et l'interfonctionnalité des réseaux téléphoniques et des réseaux de câblodistribution;
 - des mesures d'appui aux services à contenu culturel canadien;
 - un échéancier pour le passage à la juste concurrence dans la fourniture de tous les services de télécommunications et de radiodiffusion.
- Cette initiative se veut un complément à la décision Télécom CRTC 94-19 et au travail en cours du Conseil consultatif sur l'autoroute de l'information, qui aura la possibilité de formuler des observations sur le rapport du CRTC. Les audiences du CRTC garantiront une consultation publique générale.

- Le 16 septembre 1994, le CRTC a rendu une décision extraordinaire concernant le cadre réglementaire de l'industrie des télécommunications. Cette décision reflète les objectifs de politique établis dans la Loi sur les télécommunications de 1993 et, de manière plus générale, la grande priorité que les gouvernements du Canada et ceux des autres pays accordent à l'élaboration d'autoroutes de l'information.

Contexte

- Le CRTC a amorcé son examen par suite des nombreux changements survenus dans le secteur des télécommunications ces dernières années (changements technologiques, concurrence accrue, développement de sociétés de l'information). Le Conseil poursuivait les objectifs suivants :
 - rationaliser ou supprimer la réglementation pour s'en remettre davantage aux forces du marché;
 - établir des mesures de protection contre l'abus du pouvoir de marché;
 - trouver des moyens de réduire la subvention du service local;
 - encourager la fourniture de nouveaux services innovateurs;
 - évaluer des solutions de rechange à la réglementation du taux de rendement.

Aperçu de la décision

- **Réglementation** : accent sur les monopoles et les secteurs de dominance dans le marché conduisant à l'abstention de réglementer et à la déréglementation.
 - Plafonnement des prix pour les services publics locaux seulement, à compter de 1998.
 - Réglementation incitative transitoire du taux de rendement à compter de janvier 1995 (base tarifaire partagée).
 - Beaucoup de latitude dans l'établissement du prix des services concurrentiels, pourvu que tous les coûts causals soient recouverts et que les actionnaires absorbent toute perte.
- **Rééquilibrage des tarifs** : le tarif mensuel du service local de base augmentera de 2 \$ par année pendant les trois prochaines années, à compter de janvier 1995. Des réductions tarifaires correspondantes des tarifs interurbains sont visées pour les services résidentiels et ceux des petites entreprises.
- **Concurrence** : tous les services de télécommunications, y compris le service local de base, sont ouverts à la concurrence par les câblodistributeurs et d'autres fournisseurs.

- **Garanties** - Le CRTC a établi un certain nombre de garanties comme :
 - partage de la base tarifaire pour les services publics et les services concurrentiels;
 - établissement d'un tarif d'accès pour les télécommunicateurs;
 - dégroupement des services goulot;
 - interconnexion et interfonctionnalité des réseaux;
 - investissements dans les réseaux évolués au risque des compagnies de téléphone, à moins que ce risque soit manifestement relié aux services publics.

- **Convergence** : les compagnies de téléphone peuvent investir dans des services à contenu et assurer des services de radiodiffusion, à titre de télécommunicateurs, au nom des titulaires de licence (tonalité vidéo).

Conséquences

- La décision entraînera des mesures de suivi : rééquilibrage des tarifs, base tarifaire partagée, co-implantation, dégroupement.

- Unitel Communications Inc. et la Sprint Canada Inc. ont déposé chacune de leur côté un appel auprès du CRTC relativement au changement apporté à la méthode de calcul des frais de contribution, qui reposait jusqu'ici sur l'emploi des «lignes principales» et qui se fondera désormais sur la «durée de la communication en minutes».

- People for Affordable Telephone Service (PATS), coalition de groupes de citoyens à travers le Canada, a demandé au gouverneur en conseil d'annuler la disposition de la décision 94-19 autorisant trois augmentations annuelles consécutives du tarif des services téléphoniques locaux à raison de 2 \$ mensuellement, à compter de janvier 1995.

a. Concurrence dans l'interurbain

La décision la plus importante, et de loin, que le Conseil ait prise concernant la concurrence est celle dans laquelle il a autorisé pour la première fois l'accès au marché des services téléphoniques publics vocaux interurbains. Ce marché compte à lui seul pour 8 des 17,4 milliards de dollars de recettes de l'industrie des services de télécommunications pour 1993. La décision a mené à d'autres instances, dont certaines ont déjà été exposées.

Historique

- Le CRTC a, en 1992, rendu sa décision d'autoriser la concurrence dans la fourniture de services téléphoniques publics vocaux interurbains (décision Télécom CRTC 92-12).
- La décision s'appliquait aux régions desservies par les compagnies de téléphone : Bell Canada, la B.C. Tel, la MT&T, la Island Tel et la Newfoundland Tel.
- Peu après avoir publié sa décision, le CRTC a reçu des requêtes visant à élargir cette concurrence à d'autres régions du Canada.

Alberta (AGT)

- Le 29 octobre 1993, le CRTC a approuvé la concurrence dans l'interurbain dans le territoire d'exploitation de l'AGT Limited, essentiellement aux mêmes conditions que dans les territoires des compagnies de téléphone de l'Atlantique, ainsi que de Bell et de la B.C. Tel dans la décision 92-12 (décision Télécom CRTC 93-17). La décision a été rendue suite à des requêtes qu'Unitel et la Cam-Net avaient présentées.
- Le CRTC a aussi, dans la décision Télécom CRTC 93-17, autorisé la revente et le partage à des conditions semblables à celles qu'il avait établies dans des décisions antérieures.
- Conformément aux directives données dans la décision Télécom CRTC 92-12, les détails techniques des dispositions d'interconnexion devaient être négociées dans le cadre d'un comité technique mixte constitué par l'AGT et Unitel; ou encore, à la demande d'Unitel, l'AGT devait participer aux comités techniques mixtes que Stentor avait déjà mis sur pied. Il a aussi été ordonné à l'AGT d'établir un groupe d'entreprises intercirconscriptions intracompagnie qui s'occuperait des dispositions d'interconnexion avec Unitel et les revendeurs.

a. Concurrence dans l'interurbain (suite)

- Le CRTC a récemment amorcé une instance portant sur des questions liées à d'autres méthodes de perception des frais de contribution auprès des entreprises dotées d'installations et des revendeurs de l'Alberta.

Manitoba (MTS)

- La concurrence dans la fourniture de services téléphoniques publics vocaux interurbains existe au Manitoba depuis janvier 1993. Le gouvernement du Manitoba l'a autorisée à la suite de la décision de 1992 du CRTC. Le 31 décembre 1993, le MTS est devenu assujetti à la réglementation fédérale.

Saskatchewan (SaskTel)

- En 1994, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'il avait l'intention de solliciter des observations du public sur la question de savoir s'il y a lieu ou non d'autoriser la concurrence dans la fourniture de services téléphoniques publics vocaux interurbains et la revente dans cette province. En octobre 1994, aucune décision définitive n'avait encore été rendue.

b. Abstention de réglementation

- Depuis l'adoption de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC a amorcé un certain nombre d'instances portant sur la question de savoir s'il doit s'abstenir de réglementer ou non divers services de télécommunications. Le CRTC a déjà rendu des décisions de s'abstenir de réglementer, notamment dans les cas ci-après :

Équipement terminal

- La vente en espèces d'**équipement terminal** par les entreprises canadiennes (décision Télécom CRTC 94-14 du 4 août 1994).
- Dans la décision Télécom CRTC 94-19 du 16 septembre 1994 intitulée *Examen du cadre de réglementation*, le CRTC a jugé qu'il convenait de s'abstenir, à quelques exceptions près, de réglementer la vente, la location et la maintenance d'équipement terminal par les compagnies de téléphone visées. Dans cette décision, le Conseil a aussi exposé en détail les **facteurs dont il tiendra compte lorsqu'il s'agira d'évaluer si un marché donné est suffisamment concurrentiel pour qu'il s'abstienne de le réglementer.**

Services sans fil

- La fourniture de **services téléphoniques cellulaires et publics sans fil**, à moins qu'une compagnie de téléphone ne les offre directement (décision Télécom CRTC 94-15 du 12 août 1994).
- Dans le cas des **services sans fil mobiles** offerts directement par les compagnies de téléphone, le CRTC est disposé à s'abstenir d'exercer certains de ses pouvoirs de réglementation, sous réserve de la mise en place de garanties suffisantes en matière de prix de revient et de marketing.

Services de compression vidéo numérique

- La fourniture de **services de compression vidéo numérique** par Télésat (décision Télécom CRTC 94-20 du 3 octobre 1994).

c. Exemption de réglementation

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, le CRTC s'est prévalu de son pouvoir d'exemption dans les cas ci-après :

Fournisseurs de services sans fil

- Le 12 août 1994, le CRTC a annoncé qu'à l'exception des compagnies de téléphone, les fournisseurs de services sans fil autres que les services téléphoniques cellulaires et publics sans fil, y compris le service de téléappel et le service radiotéléphonique mobile, seront exemptés de la réglementation par cet organisme (décision Télécom CRTC 94-15),

Entreprises de distribution de services de radiodiffusion directe (SRD) par satellite

- Le 30 août 1994, le CRTC a pris une ordonnance d'exemption pour les entreprises de distribution de services de radiodiffusion directe (SRD) par satellite. En vertu de cette ordonnance, les entreprises de distribution de SRD par satellite sont exemptées de l'obligation de détenir une licence, sous réserve de certains critères.
- Le 12 septembre 1994, le ministre du Patrimoine canadien, M. Michel Dupuy, et le ministre de l'Industrie, M. John Manley, ont annoncé leur intention de réviser la politique actuelle relative aux entreprises de distribution de SRD par satellite, dans le contexte des objectifs et principes déclarés du gouvernement pour l'autoroute électronique. Un processus de consultation publique sera amorcé d'ici peu.
- Une des questions les plus importantes qui seront examinées dans le contexte de l'autoroute électronique est la possibilité que les SRD entrent en concurrence avec les services de distribution déjà en place.

Entreprises de services de programmation de jeux vidéo

- Le 23 mars 1994, le CRTC a sollicité des observations sur un projet d'ordonnance d'exemption applicable aux entreprises de services de programmation de jeux vidéo (avis public CRTC 1994-34). Le 29 juin 1994, il a fait de même relativement au type le plus approprié de contribution qui devrait être exigée des entreprises de services de programmation de jeux vidéo exemptés (avis public CRTC 1994-75). En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, "tous les éléments du système [canadien de radiodiffusion] doivent contribuer, de la manière qui convient, à la création et la présentation d'une programmation canadienne". Aucune décision n'a encore été rendue.

Essais de vidéo sur demande

- Le 16 septembre 1994, le CRTC a décidé que les entreprises de programmation canadiennes qui désirent procéder à des essais restreints de vidéo sur demande seraient exemptées de la réglementation détaillée, notamment de l'obligation de détenir une licence du CRTC, sous réserve qu'elles remplissent certains critères (avis public CRTC 1994-118).

Appendix A

Glossaire

L'Origine des Définitions

SCSI: Les Indicateurs de Services de Statistique Canada

Les Définitions et Concepts de Statistique Canada Utilisés en Section I

Les postés liés à l'exploitation se rapportent aux activités principales d'une entreprise et, par extension, d'une branche d'activité. Les autres recettes et dépenses, comme les revenus ou paiements d'intérêts, sont exclus. Dans le cas des établissements financiers, l'intérêt servi sur les dépôts et les prêts commerciaux est considéré comme une activité principale et est donc inclus. Le bénéfice moins l'impôt sur le revenu et comprend les gains extraordinaires. (SCSI)

Les indicateurs utilisés dans la présente publication sont les suivants

- Rendement des capitaux employés:

$$\frac{\text{Bénéfices avant gains extraordinaires et intérêts sur emprunts nets des impôts} \times 4 \times 100}{\text{Emprunts} + \text{Emprunts et comptes auprès des sociétés affiliées} + \text{impôt sur le revenu différé}}$$

Ce ratio illustre la rentabilité.(SCSI)

- Rendement de l'avoir:

$$\frac{\text{Bénéfices avant gains extraordinaires} \times 4 \times 100}{\text{Avoir total}}$$

Cet indicateur illustre également la rentabilité. (SCSI)

- Marge bénéficiaire:

$$\frac{\text{Bénéfices d'exploitation} \times 100}{\text{Revenu d'exploitation}}$$

Il s'agit d'un indicateur de l'efficacité.(SCSI)

-Ratio des dettes à l'avoir:

$$\frac{\text{Emprunts} + \text{Emprunts et comptes des sociétés affiliées}}{\text{Avoir total}}$$

Cet indicateur fournit des renseignements sur la solvabilité et la structure des capitaux.(SCSI)

- Ratio des fonds de roulement:

$$\frac{\text{Actif à court terme}}{\text{Passif à court terme}}$$

Il s'agit d'un indicateur de solvabilité pour les entreprises non financières.(SCSI)

- Ratio de liquidité:

$$\frac{\text{Actif à court terme-Stocks}}{\text{Passif à court terme}}$$

Il s'agit d'un indicateur de solvabilité.(SCSI)

- Ratio du capital:

$$\frac{\text{Actif total}}{\text{Avoir total}}$$

Il s'agit d'un indicateur de solvabilité et de la structure des capitaux pour les établissements bancaires et les entreprises similaires.(SCSI)

- Ratio des sinistres aux primes:

$$\frac{\text{Sinistres survenus}}{\text{Primes}}$$

Ce ratio constitue un indicateur de l'efficacité des compagnies d'assurance.(SCSI)

L'Origine des Définitions

SCSI: Les Indicateurs de Services de Statistique Canada

Les Définitions et Concepts de Statistique Canada Utilisés en Section I

Les indicateurs comparatifs sont conçus pour aider l'utilisateur à comparer le rendement relatif d'un secteur au rendement de l'économie en général. Un indicateur comparatif correspond simplement au taux de variation d'une variable pour l'ensemble de l'économie et pour la même période. Une valeur positive signifie que le rendement du secteur a été supérieur au rendement moyen de l'économie; plus la valeur positive est élevée, plus l'écart est grand. Une valeur négative signifie que le rendement du secteur a été inférieur au rendement moyen de l'économie. Un indicateur comparatif de zéro veut dire que le rendement du secteur était tout à fait identique à celui de l'économie.(SCSI)

Données sur l'emploi

étant donné que les données sur l'emploi ne sont pas désaisonnalisées, il n'est pas très logique de les qualifier de séries chronologiques. Les comparaisons pertinentes sont les comparaisons entre un trimestre et le trimestre correspondant de l'année précédente. C'est ainsi que sont construits et interprétés les taux de variation et les indicateurs comparatifs. Lorsque le nombre d'emplois est inférieur à 30,000, il faut interpréter les données avec circonspection, puisqu'elles peuvent présenter une variabilité d'échantillonnage élevée.(SCSI)

Données sur la rémunération

Les données sur la rémunération sont présentées sous forme de séries trimestrielles annualisées. Elles correspondent aux salaires réels et non aux taux de rémunération. On établit la moyenne sur trois mois de la série mensuelle des gains hebdomadaires moyens pour produire la séries gains hebdomadaires moyens pour le trimestre

(au moyen du lissage des techniques des moyennes mobiles). Le résultat est ensuite multiplié par 52, ce qui donne une estimation des gains annuels. On calcule donc le revenu qu'une personne devrait toucher en un an à partir du revenu qu'elle a gagné au cours du trimestre. Ce genre de données sur la rémunération devrait varier d'un trimestre à l'autre.(SCSI)

Les taux de variation corrigés en fonction de l'IPC sont calculés selon la technique suivante: tout d'abord, les séries annualisées sont déflatées au moyen de l'IPC du trimestre (obtenu à partir des séries mensuelles); puis le taux de variation de la valeur de la série établie pour le trimestre précédent est calculé. Il s'agit de la bonne procédure à appliquer au lieu de simplement soustraire l'IPC du taux de variation des séries. Cela devrait donner, en principe, une estimation de la mesure voulue.(SCSI)

Données sur la valeur ajoutée

Les données sur la valeur ajoutée par branche de services sont produites par la source sous forme de séries annualisées. Autrement dit, le total mensuel est multiplié par 12. Contrairement aux pratiques appliquées par la source, le total valeur ajoutée pour les industries de finances, assurances et services immobiliers ne comprend pas les "redevances versées à l'état sur les ressources naturelles", ni la valeur imputée pour les "logements occupés par le propriétaire".(SCSI)

L'Origine des Définitions

ST: Stentor, Statistiques 1992 et 1993

Definitions de Stentor, Statistiques 1992 et 1993
(en référence aux tableaux 9 à 11, Section II)

- | | |
|---|--|
| <p>1. Ensemble des revenus d'exploitation</p> <p>Revenus d'exploitation moins provision au titre des revenus d'exploitation irrécouvrables.(ST)</p> <p>2. Pourcentages des revenus de l'interurbain</p> <p>Proportion (exprimée en pourcentage) des revenus de l'interurbain dans l'ensemble des revenus d'exploitation. (ST)</p> <p>3. Revenus nets d'exploitation</p> <p>Ensemble des revenus d'exploitation - (ensemble des frais d'exploitation sans les taxes + autres impôts).(ST)</p> <p>4. Ensemble des frais d'exploitation sans les taxes</p> <p>Ne comprends pas les impôts fonciers, sur les affaires ou les compensations d'impôts, ni les cotisations sociales payées par la compagnie moins les crédits à la construction.(ST)</p> <p>5. Ensemble des frais d'exploitation moins l'amortissement et les taxes.</p> <p>Ensemble des frais d'exploitation sans les taxes - amortissement.(ST)</p> | <p>6. Ratio d'exploitation</p> <p>Rapport exprimé en pourcentage entre l'ensemble des frais d'exploitation sans les taxes et l'ensemble des revenus d'exploitation (ligne 4 / ligne 1).(ST)</p> <p>7. Impôts sur le revenu</p> <p>Ne nécessite pas d'explication.(ST)</p> <p>8. Autres impôts</p> <p>Impôts sur les affaires et sur les biens fonciers ou les compensations d dans les cas des compagnies gouvernementales et les cotisations sociales payées par la compagnie moins les crédits a la construction.(ST)</p> <p>9. Ensemble des Impôts</p> <p>Impôts sur le revenu + Autres impôts.(ST)</p> <p>10. Ensemble des investissements dans le réseau de télécommunications</p> <p>Coût initial des terrains, des édifices et de l'équipement (en usage ou en construction).L'amortissement accumulé , le matériel et les stocks de fourniture doivent être exclus.(ST)</p> <p>11. Dépenses en immobilisations</p> <p>Total brut des additions aux terrains, au réseau téléphonique et au matériel (en usage ou en construction).(ST)</p> <p>12. Taille du réseau à faisceaux hertziens (en kilomètres)</p> <p>Degré de pénétration du système.(ST)</p> |
|---|--|

L'Origine des Définitions

ST: Stentor, Statistiques 1992 et 1993

Definitions de Stentor, Statistiques 1992 et 1993
(en référence aux tableaux 9 à 11, Section II)**13. Voies à faisceaux hertziens (en kilomètres)**

Mesure de capacité utilisable du système.(ST)

14. Taille du réseau de fibres optiques (en kilomètres)

Nombres de kilomètres de câbles de fibres optiques.(ST)

15. Kilomètres de conducteurs à fibres optiques (en kilomètres)

Nombre de Kilomètres de fibres, ex.: ligne 14 X nombre de fibres dans chaque km du câble.(ST)

16. Taille du réseau de fils/câbles (en kilomètres)

Y compris les câbles/fils enfouis, aériens, sous-marins et souterrains, et le nombre de kilomètres de conduits.(ST)

17. Pourcentage représenté par le réseau souterrain

Pourcentage des câbles/fils souterrains/enfouis par rapport à l'ensemble du réseau de fils/câbles.(ST)

18. Ensemble des lignes de service d'accès au réseau (SAR)

Le service d'accès au réseau (SAR) remplace l'ancienne désignation "Postes principaux et équivalents". Voici la définition du SAR, telle qu'elle a été adoptée aux fins de données statistiques

par la Comité de la comptabilité de mai 1984.(ST)

"Un service d'accès au réseau fournit le raccordement principal à un réseau appartenant à la compagnie aux fins de télécommunications, quelles que soient les caractéristiques physiques de la liaison.

"Ceci comprend les circuits individuelles et les circuits de ligne à plusieurs abonnés, les lignes raccordant les installations de la compagnie aux dispositifs de commutation installés chez les clients, Centrex, les services officiels, les postes de radiotéléphone autorisés payants, les principaux raccordements à l'intérieur des réseaux (c.-a-d. les branchements d'abonné), et les circuits spéciaux."

Remarque 1: Les lignes d'abonnés SAR peuvent se terminer à des appareils appartenant à la compagnie ou loués par celle-ci, ou à un appareil fourni par le client.

Remarque 2: Incluant les radiotéléphones autorisés pouvant relier directement le réseau à l'ensemble des postes normalement utilisés pour les appareils téléphoniques d'abonné.

Remarque 3: Pour les services Centrex ou PBX offrant le service Classe 5 et dirigeant directement les communications vers un commutateur interurbain, chaque circuit en usage est considéré comme un compte. Dans le cas où le Centrex ou le PBX dirige directement les communications vers un commutateur Classe 5, chaque circuit entre le Centrex ou le PBX et le commutateur Classe 5 est considéré comme un compte.

L'Origine des Définitions

ST: Stentor, Statistiques 1992 et 1993

Definitions de Stentor, Statistiques 1992 et 1993
(en référence aux tableaux 9 à 11, Section II)

19. **Lignes SAR par 100 habitants**
Ne nécessite pas d'explication.(ST)
20. **Lignes SAR permettant le service outre-mer automatique**
Ne nécessite pas d'explication.(ST)
21. **Lignes SAR desservies par commutateurs numériques**
Pourcentage de numérisation du réseau.(ST)
22. **Nombre d'annuaires imprimés**
Ne nécessite pas d'explication.(ST)
23. **Nombre de circonscriptions**
Ne nécessite pas d'explication.(ST)
24. **Circonscriptions ayant le régional**
Le service régional permet aux usagers du téléphone d'une région désignée de joindre tous les abonnés de cette région sans frais d'interurbain.(ST)
25. **Lignes SAR desservies par le régional**
Ne nécessite pas d'explication.(ST)
26. **Population des zones de desserte du 911**
Population des localités ayant le service secours 911. Ne comprend pas la population des localités-satellites de circonscriptions ayant le régional.(ST)
27. **Localités desservies par le 911**
Y compris les villes ou localités bénéficiant de ce service seules ou collectivement avec d'autres de la même région. Ne comprend pas les localités de circonscriptions ayant le régional.(ST)
28. **Pourcentage de service Touch-Tone d'affaires**
Pourcentage des lignes d'affaires utilisant la signalisation Touch-Tone.(ST)
29. **Pourcentage de service Touch-Tone résidentiel**
Pourcentage des lignes résidentielles utilisant la signalisation Touch-Tone.(ST)
30. **Nombre d'interurbains**
Nombre de communications payées par le demandeur et par le destinataire, pour tous les services vocaux, Service 800 inclus, et interurbains officiels (appels d'affaires faits par les employés des compagnies de téléphone).(ST)
31. **Nombre d'employés**
Les employés permanents à temps plein et partiel, les employés temporaires à temps plein et partiel, en période d'essai et les étudiants.(ST)
32. **Masse salariale**
Les employés salariés permanents à temps plein et partiel, temporaires à temps plein et partiel, en période d'essai et les étudiants.(ST)

L'Origine des Définitions

ST: Stentor, Statistiques 1992 et 1993

Definitions de Stentor, Statistiques 1992 et 1993
(en référence aux tableaux 9 à 11, Section II)

33. Actions ordinaires en circulation

Actions ordinaires en circulation au 31 décembre.(ST)

34. Actions privilégiées en circulation

Actions privilégiées en circulation au 31 décembre.(ST)

35. Ensemble des actions en circulation

Total des lignes 33 et 34.(ST)

36. Actions détenues par les résidents canadiens

Nombre des actions détenues ou sous le contrôle de résidents canadiens.(ST)

37. Actions détenues par des non-résidents

Nombre des actions détenues ou sous le contrôle de non-résidents.(ST)

38. Actionnaires

Nombre total de détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées.(ST)

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT: Loi sur les Télécommunications
EDI: EDI Group Inc.
EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions**Analyse de systèmes et services de programmation**

Mise à la disposition des clients, à un tarif journalier, d'analystes-systèmes et/ou de programmeurs pour contribuer à l'une des phases du développement d'un système. Le client supervise les travaux et en conserve tous les droits. Les services de développement de logiciels personnalisés comprennent la fourniture de logiciels commandés par le client, pour laquelle le développeur supervise le développement en entier et participe à toutes les phases (analyse, conception et programmation). (CGP)

Audiomessagerie

Service qui intercepte les appels, passe un message enregistré et enregistre le message du demandeur, qui peut être écouté en différé. (EDST)

Autres services de télécommunications mobiles

Services de télécommunications mobiles non classés ailleurs comme les communications air-sol et maritimes. (CGP) La définition de l'EDST inclut pour sa part les services de répartition (acheminement de véhicules) par transmission de la voix ou de données, les téléphones publics à bord des aéronefs et les services par satellite.

Autres services de traitement

Cette catégorie comprend notamment les services de conversion et de rectification de données sur bandes et sur disquettes, les services de préparation de données d'entrée et les services de reconnaissance optique de caractères.

Carte de débit et carte d'appel

Carte émise à l'abonné par un fournisseur de services de télécommunications pour faciliter les paiements. (EDST)

Commerce électronique

Utilisation d'information électronique et de réseaux pour la transmission et l'enregistrement de communications dans une opération commerciale. (EDI)

Courrier électronique

Service d'échange de messages textuels. (EDST)

Échange de documents informatisés (EDI)

Échange électronique, entre des entreprises, d'information commerciale dans un format lisible par ordinateur. Les formats peuvent être des formats exclusifs, des formats propres à une industrie et des formats interindustriels (X12, UCS, EDIFACT, etc.). L'EDI peut être réalisé par communication directe entre des ordinateurs sur des réseaux à valeur ajoutée, ou par des échanges de bandes ou de disques. (EDI)

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT: Loi sur les Télécommunications
EDI: EDI Group Inc.
EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions

Entreprise de Télécommunication

Propriétaire ou exploitant d'une installation de transmission grâce à laquelle sont fournis par lui-même ou une autre personne des services de télécommunication au public moyennant contrepartie. (LT)

Gestion des installations informatiques

Services consistant à fournir sur une base permanente, que ce soit chez le client ou chez le fournisseur, du personnel chargé de la gestion et de l'exploitation d'installations informatiques appartenant au client (ou louées par lui). Le développement occasionnel de logiciels peut faire partie intégrante de ce service. Les services de traitement partagé comprennent la fourniture de ressources informatiques. (CGP)

Gestion des Installations de télécommunications

(Information non fournie par Statistique Canada)

Grand réseau (WAN)

Réseau qui raccorde des ordinateurs, des terminaux et des imprimantes installés à différents emplacements éloignés au moyen d'installations de télécommunications autres que celles normalement installées à l'intérieur d'un même immeuble. (EDST)

Installation de télécommunication

Installation, appareils ou toute autre chose servant ou pouvant servir à la télécommunication ou à toute opération qui y est directement liée, y compris les installations de transmission. (LT)

Installation de transmission

Tout système électromagnétique - notamment fil, câble ou système radio ou optique - ou tout autre procédé technique pour la transmission d'information entre des points d'arrivée du réseau, à l'exception des appareils de transmission exclus. (LT)

Internet

Service qui assure le raccordement d'ordinateurs au réseau mondial de réseaux. Il offre des services de courrier électronique, de transfert de fichiers et de recherche et d'extraction de données. (EDST)

Interurbain (automatique) ordinaire

Service interurbain de base offrant notamment les fonctions suivantes : assistance du téléphoniste, appel de personne à personne et service de facturation automatique. (EDST)

Interurbain à rabais

Différents services interurbains, généralement obtenus en vertu d'ententes contractuelles, qui peuvent être offerts à des tarifs inférieurs à ceux de l'interurbain automatique ordinaire. (EDST)

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT: Loi sur les Télécommunications
EDI: EDI Group Inc.
EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions

Location et location à bail d'équipement de télécommunications

Fourniture d'équipement terminal de télécommunications en vertu d'un contrat de location ou de location à bail (généralement à des frais mensuels fixes). (CGP)

Location et location à bail de matériel informatique

Location et location à bail de matériel informatique et de périphériques pour une période déterminée (habituellement moindre que la durée de vie de l'équipement), en vertu de laquelle le client choisit l'équipement désiré dans les stocks du fournisseur (location-exploitation). Les services de crédit-bail financier (le client choisit une entreprise pour l'équipement et négocie le prix de ce dernier, et obtient le financement d'une autre entreprise) sont des services financiers et sont classés en conséquence. Les services de traitement partagé comprennent la location et la location à bail de temps d'ordinateur. (CGP)

Logiciels d'application

Développement et commercialisation (vente, location ou attribution de licences) de logiciels d'application prêts à utiliser. La documentation, la maintenance et d'autres services de soutien comme l'assistance pour l'installation, ainsi que la formation, peuvent faire partie intégrante de ce service. La revente (achat et vente) de logiciels prêts à utiliser entre dans la catégorie du commerce et est classée en conséquence. Les services de développement de logiciels personnalisés comprennent la conception personnalisée de logiciels ou la modification de logiciels prêts à utiliser pour répondre à des besoins particuliers de l'utilisateur. (CGP)

Logiciels systèmes et utilitaires

Développement et commercialisation (vente, location ou attribution de licences) de logiciels systèmes et utilitaires prêts à utiliser. La documentation, la maintenance et d'autres services de soutien comme l'assistance pour l'installation, ainsi que la formation, peuvent faire partie intégrante de ce service. La revente (achat et vente) de logiciels prêts à utiliser entre dans la catégorie du commerce et est classée en conséquence. Les services de développement de logiciels personnalisés comprennent la conception personnalisée de logiciels ou la modification de logiciels prêts à utiliser pour répondre à des besoins particuliers de l'utilisateur. (CGP)

Maintenance et réparation d'ordinateurs

Réparation et maintenance de matériel informatique. Les autres services professionnels comprennent les services de maintenance de systèmes (logiciel ou application). (CGP)

MTA (mode de transfert asynchrone)

Technique de commutation de cellules qui utilise des cellules de 53 octets pour acheminer des données, des images fixes, des images vidéo animées et des signaux vocaux sur des circuits à grande vitesse. (EDST)

Partage de services de télécommunications

Mise en commun de services d'une entreprise de télécommunications, en vertu de laquelle des services réseaux spécialisés sont regroupés dans un contrat unique, afin de permettre l'obtention de réductions au volume.

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT: Loi sur les Télécommunications
EDI: EDI Group Inc.
EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions

Radiomessagerie

Service mobile radio qui permet aux abonnés de recevoir de brefs messages textuels au moyen d'un petit récepteur de poche. (EDST)

Relais de trames

Technologie de transmission par paquets conforme au protocole X.25. Les données sont groupées dans des trames, ou paquets, de longueur variable, qui portent chacune, en en-tête, l'adresse où doivent être acheminées les données de la trame. Le relais de trames est destiné aux réseaux numériques dotés de circuits à précision élevée. (EDST)

Réseau à fibres optiques

Réseau qui utilise des filaments de verre acheminant des impulsions lumineuses pour transmettre de l'information. (EDST)

Réseau de communications privé

Réseau construit et exploité par un organisme particulier. (EDST)

Réseau hertzien (à micro-ondes)

Réseau de télécommunications qui permet de transmettre une vaste quantité d'information au moyen de signaux électromagnétiques dont les fréquences sont supérieures à 1 gigahertz. (EDST)

Réseau privé constitué de lignes louées

Système de voies du réseau commuté public, louées par un client et réservées à son usage exclusif. (EDST)

Réseau radio cellulaire

Réseau qui raccorde les abonnés au réseau téléphonique commuté public par l'intermédiaire de stations de base qui sont installées dans une zone de service donnée. (EDST)

Réseau virtuel privé

Pour l'utilisateur, un réseau de ce type semble être un réseau privé. Cependant, un réseau virtuel fait partie du réseau commuté public. Il est configuré de façon dynamique et est mis à la disposition d'une entreprise particulière. (EDST)

Revendeurs

Fournisseurs de services de télécommunications qui louent des installations en nombre auprès des entreprises de télécommunications et les revendent à profit. Ils ne possèdent pas leurs propres installations et ne sont pas réglementés. Ils offrent souvent des services de communications améliorés, p. ex. conception et gestion personnalisées de réseaux privés de clients et facturation personnalisée.

Satellite

Engin mis sur orbite terrestre, porteur de matériel radio assurant des services de radiocommunications entre des points éloignés de la Terre. (EDST)

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
 LT: Loi sur les Télécommunications
 EDI: EDI Group Inc.
 EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions

Service 800

Service interurbain qui permet au demandeur de joindre sans frais le demandé (abonné) en composant un numéro 800 (1+800+sept chiffres). Les frais d'appel sont imputés au demandé (abonné). (EDST)

Services à valeur ajoutée

Services de réseau et de soutien (matériel et logiciel) nécessaires à l'établissement de communications informatiques "intelligentes". Ce type de service comprend généralement une ou plusieurs des applications suivantes : courrier électronique, EDI, passerelle vers des bases de données, babillard électronique, calendrier électronique, conférence de données, boîte vocale et vidéotexte. (CGP)

Services Centrex

Fonctions de PBX offertes à partir du central d'une entreprise de télécommunications (sélection directe à l'arrivée pour les postes, transfert des appels d'arrivée d'un poste à un autre, identification des postes pour la facturation des appels interurbains, etc.). (CGP)

Services conseils en gestion des ressources informatiques

Conseils et assistance sur des questions reliées à la gestion des ressources informatiques d'entreprises ou d'institutions. Ces services peuvent consister à évaluer les besoins informatiques de l'organisation, à planifier ses acquisitions, à conseiller le client sur l'achat de matériel et de logiciel, à soumettre à une vérification les activités

informatiques de l'organisation, etc. Les services conseils sur les systèmes et les questions techniques consistent à fournir des conseils sur des aspects techniques touchant les systèmes informatiques. (CGP)

Services conseils en télécommunications

Conseils et assistance fournis à des entreprises ou à des institutions sur des questions reliées aux télécommunications et à la télématique. (CGP)

Services conseils sur les systèmes et les questions techniques

Conseils et assistance sur des questions techniques touchant les systèmes informatiques. Ces services peuvent consister à réaliser des études de faisabilité sur l'implantation d'un système, à établir des spécifications pour un concept de base de données, à fournir des conseils techniques sur l'intégration de matériel et de logiciel, à offrir de l'aide et des conseils au cours de la phase de mise en marche d'un nouveau système, à établir des spécifications pour la création d'une base de données, etc. Les services de développement de logiciels personnalisés comprennent la conception de logiciels adaptés aux besoins d'un client. La formation donnée au personnel sur l'utilisation d'un système informatique est un service d'enseignement et est classée en conséquence. (CGP)

Services de consultation électronique

Services d'accès à de l'information par des requêtes faites à partir d'un terminal. Les utilisateurs, généralement, peuvent interroger les base de données mais non les modifier. (CGP)

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT: Loi sur les Télécommunications
EDI: EDI Group Inc.
EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions

Services de développement de logiciels personnalisés

Développement (analyse, conception et programmation) de logiciels en fonction des besoins d'un client particulier. La modification de logiciels prêts à utiliser entre également dans cette catégorie. L'assistance fournie au stade de l'installation, ainsi que les services de formation, peuvent faire partie intégrante de ces services. (CGP)

Services de gestion des appels

Services de gestion de réseau comme l'afficheur, le dépisteur, l'appel en attente et le filtrage d'appels fournis aux abonnés du service téléphonique de base. (CGP)

Services d'interconnexion fournis à d'autres entreprises de télécommunications

Services de réseaux d'une entreprise de télécommunications fournis à une autre entreprise lorsqu'une communication a son point de départ dans le réseau d'une entreprise et son point d'arrivée dans le réseau de l'autre entreprise. (CGP)

Services d'interconnexion fournis à des revendeurs

Services de réseaux fournis par une entreprise de télécommunications à un revendeur. (CGP)

Services de lignes directes louées (sauf pour la transmission d'émissions)

Location d'installations spécialisées pour l'établissement de communications voix, données et/ou vidéo entre des emplacements ou des terminaux choisis (de point à point ou multipoint). Les services de transmission d'émissions comprennent la location d'installations pour la transmission d'émissions de télévision et/ou de radio. (CGP)

Services de maintenance en télécommunications

Services de maintenance pour produits de communications et produits connexes fournis moyennant des frais ou en vertu d'un contrat. L'équipement visé comprend les modems, les multiplexeurs, les stations terrestres, les terminaux Téléx, les téléphones, etc. (CGP)

Services de programmation d'ordinateurs

(information non fournie par Statistique Canada)

Services de publicité-annuaire

Services consistant à fournir de l'espace publicitaire dans les annuaires de téléphone. (CGP)

Services de raccordement

Accès aux services du réseau de télécommunications grâce à un raccordement établi entre les locaux du client et les installations de l'entreprise de télécommunications. (CGP)

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT: Loi sur les Télécommunications
EDI: EDI Group Inc.
EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

.....

Autres Définitions**Services de recherche de données**

(information non fournie par Statistique Canada)

Services de recherche de personnes

Transmission à une personne, au moyen d'un téléavertisseur, d'un message lui indiquant de se rendre au téléphone. Cette catégorie comprend les services de radiomessagerie à tonalité, vocaux et à affichage numérique. (CGP)

Services de réseaux de données publics

Services commutés de transmission de données. Ce service est facturé à l'utilisation, et les frais peuvent dépendre d'un ou plusieurs des éléments suivants : durée, distance, vitesse (bit/s) et volume (kilopaquets) de l'information transmise. Les services de réseaux de données publics se prêtent généralement à des applications comportant des volumes de données de faibles à moyens. Les réseaux de lignes directes loués comprennent également la location de réseaux de données spécialisés. (CGP)

Services de réseaux privés virtuels

Services de commutation et de transmission nécessaires à l'établissement de communications voix, données et/ou vidéo entre des emplacements ou des terminaux choisis (de point à point ou multipoint). Ce type de service présente des caractéristiques semblables à celles d'un réseau privé (plans de numérotage personnalisés, grande largeur de bande, gestion du réseau), mais est fourni par l'entremise du réseau public et est tarifé à l'utilisation. (CGP)

Services de saisie de données

Saisie de données fournies par le client sur bande, sur disquette ou sur un autre support, ou encore par une liaison directe, pour les introduire dans un système de traitement de données. (CGP)

Services de Téléconférence

Services de réseau et services connexes nécessaires à la tenue de conférences vocales ou de vidéoconférences unidirectionnelles, ou encore bidirectionnelles, entièrement interactives. (EDST)

Service de téléphone public sans fil

Service numérique de communications personnelles utilisant des appareils à main qui permettent de communiquer avec le réseau public commuté pendant qu'une personne marche ou est à l'arrêt. Ce service de portée limitée convient à des zones à fort trafic piétonnier comme les aéroports. (CGP)

Services de traitement partagé

Fourniture des ressources informatiques nécessaires au traitement de données appartenant à un client et fournies par ce dernier. L'exécution de l'application peut être lancée par le client (à distance) ou par le fournisseur. La fourniture de services de comptabilité (p. ex. feuille de paie), statistiques (p. ex. compilation et analyse des résultats d'une étude de marché), administratifs (p. ex. service de facturation à partir d'une liste informatisée fournie par le client), etc., lorsque le fournisseur utilise des ordinateurs pour assurer le service, n'est pas classée dans la présente catégorie, mais plutôt en fonction de la nature du service rendu. (CGP)

L'Origine des Définitions

CGP:	La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT:	Loi sur les Télécommunications
EDI:	EDI Group Inc.
EDST:	Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions

Services de transmission d'émissions de radio

Services de réseaux nécessaires à la transmission de signaux audio, p. ex. émissions de radio, diffusion de musique et service de haut-parleur. (CGP)

Services de transmission d'émissions de télévision

Services de réseaux nécessaires pour la transmission de signaux de télévision, peu importe le type de technologie (de réseau) employé. Cette catégorie ne comprend pas les services de satellite ou de câblodistribution en vertu desquels le fournisseur vend des signaux de télévision acheminés par satellite aux câblodistributeurs (plutôt que de vendre l'utilisation des services du satellite); elle ne comprend pas non plus les services de diffusion directe par satellite, en vertu desquels le fournisseur vend des blocs d'émissions de télévision directement à des foyers se trouvant dans des endroits éloignés. (CGP)

Service de télécommunication

Service fourni au moyen d'installations de télécommunication, y compris la fourniture - notamment par vente ou location -, même partielle, de celles-ci ou de matériel connexe. (LT)

Services de téléphonie cellulaire

Service radiotéléphonique qui, au moyen de matériel portatif, donne accès en entrée et en sortie au réseau téléphonique public ou à d'autres téléphones mobiles. Certaines versions de ce service permettent, avec les équipements terminaux nécessaires, de

transmettre aussi bien des télécopies que des communications vocales. (CGP) Service, dont le nom complet est service téléphonique cellulaire mobile, qui permet aux abonnés de se raccorder au réseau téléphonique commuté public, au moyen d'appareils portatifs (à main) ou d'appareils installés à bord d'un véhicule, alors qu'ils se déplacent ou sont à l'arrêt. (EDST)

Services informatiques connexes, non classés ailleurs

(information non fournie par Statistique Canada)

Services télégraphiques

Transmission de messages écrits par télégraphie. (CGP)

Services téléphoniques interurbains publics

Services de commutation et de transmission nécessaires à l'établissement et au maintien de communications entre des zones d'appel local. Ce service est principalement conçu (et utilisé) pour des communications vocales, mais se prête aussi à d'autres applications comme la transmission de textes (télécopie ou télétexte) et peut être facturé à l'utilisation ou à un tarif fixe. Ce service permet au client d'accéder et de se raccorder au réseau téléphonique entier du fournisseur et de l'entreprise de télécommunications ou, dans certains cas, à un nombre limité de circonscriptions (p. ex. service WATS). Cette catégorie comprend les services interurbains de téléphones payants et la partie télécommunications de services spécialisés mis sur pied par les clients, comme les lignes en fête et les votes électroniques. (CGP)

L'Origine des Définitions

CGP: La Classification Générale des Produits de Statistique Canada
LT: Loi sur les Télécommunications
EDI: EDI Group Inc.
EDST: Enquête sur la Demande de Services de Télécommunications Statistique Canada

Autres Définitions

Services téléphoniques locaux publics

Services de commutation et de transmission nécessaires à l'établissement et au maintien de communications dans une zone d'appel local. Le service est principalement conçu (et utilisé) pour des communications vocales, mais se prête aussi à d'autres applications, comme les transmissions de textes (télécopie ou télétexte) et est généralement fourni à un tarif mensuel fixe indépendant du nombre d'appels faits par l'abonné. Cette catégorie comprend les services locaux de téléphones payants, mais exclut la fourniture de services locaux de ligne directe ou la location d'équipements terminaux (voir aussi les définitions de services de réseaux privés virtuels et de services de location d'équipement de télécommunications). (CGP)

Services Téléx/TWX

Services de réseaux et des services connexes nécessaires à l'envoi et à la réception de messages écrits entre des terminaux Téléx ou TWX. (CGP)

Téléconférence

Service qui permet d'établir simultanément une communication entre trois personnes ou plus. (EDST)

Télécopie

Service de transmission de documents, qui sont copiés à la source, transmis par des systèmes de communications et reproduits à l'arrivée. (EDST)

Transmission de données

Il s'agit d'une vaste gamme de services, analogiques ou numériques, qui assurent la transmission de données à différents débits. (EDST)

Vente d'équipement de télécommunications

Vente en gros ou au détail d'équipement terminal de télécommunications. (CGP)

Vidéoconférence

Service qui permet d'établir une communication simultanée (transmission de la voix et d'images) entre deux emplacements ou plus. (EDST)

L'Origine des Définitions

CRTC: Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes

Définitions du CRTC

Base tarifaire partagée

Au cours de la période transitoire à la réglementation par plafonnement des prix, la base tarifaire des compagnies membres de Stentor sera partagée en deux segments: Services publics et Services concurrentiels. Le segment Services publics continuera d'être réglementé en fonction des bénéfices au cours de la période transitoire. Le segment Services concurrentiels ne sera plus réglementé en fonction du taux de rendement. (CRTC)

Co-implantation

Le terme "co-implantation" désigne un arrangement en vertu duquel les concurrents d'une compagnie de téléphone peuvent implanter leurs installations dans les centraux de la compagnie de téléphone ou à proximité d'eux. Cet arrangement permet aux concurrents d'utiliser leurs propres installations de transmission pour acheminer le trafic de leurs clients jusqu'au réseau téléphonique public commuté. (CRTC)

Contribution

Le terme "contribution" est celui qui désigne au Canada les revenus excédentaires provenant de l'interurbain et d'autres services et servant à compenser le déficit des services locaux/d'accès. (CRTC)

Critère d'imputation

Critère que le Conseil a adopté pour déceler les stratégies de prix ciblés anticoncurrentielles. Ce critère vise à assurer que les prix de tous les services des compagnies de téléphone soient établis de manière à recouvrer tous les coûts causales, y compris la contribution et les frais d'accès au réseau. (CRTC)

Déficit des services locaux/d'accès

L'expression "déficit des services locaux/d'accès" désigne le déficit qui résulte du fait que les revenus provenant des services locaux et d'accès combinés ne font pas leurs frais. (CRTC)

Dégroupement

Le terme "dégroupement" décrit la politique qui consiste à exiger que les compagnies de téléphone offrent des installations goulot ou essentielles en vertu d'un tarif, adaptées aux besoins des usagers. (CRTC)

Interfonctionnement

Désigne l'interconnectivité transparente (directe) de réseaux de sorte que le trafic puisse se déplacer de manière efficiente entre eux au gré des exigences du client et du service. (CRTC)

L'Origine des Définitions

CRTC: Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes

Définitions du CRTC

Méthode d'établissement du prix de revient de la Phase II (Phase II)

Méthode d'établissement des coûts différentiels à long terme sur laquelle le Conseil se fonde pour estimer les coûts que représente la fourniture d'un service donné par les entreprises de télécommunications réglementées. (CRTC)

Méthode d'établissement du prix de revient de la Phase III (Phase III)

Méthode que le Conseil utilise pour établir les coûts et les revenus de diverses catégories de services offerts par les compagnies de téléphone. Elle consiste à attribuer, à la catégorie de services pertinente, les comptes d'investissements, dépenses et de revenus associés aux activités réglementées de la compagnie de téléphone. (CRTC)

Méthode de réglementation par plafonnement des prix

Dans l'ensemble, le plafonnement des prix est un mécanisme de réglementation qui limite ou "plafonne" le prix qu'une compagnie de téléphone peut facturer pour un bloc particulier de services. Cette forme de réglementation encourage les compagnies de téléphone à fonctionner de manière plus efficiente en leur permettant d'accroître leurs bénéfices en devenant plus productives. La réglementation par plafonnement des prix remplacera, en 1998, la réglementation des bénéfices, ou du taux de rendement, pour les services du segment Services publics. (CRTC)

Rééquilibrage des tarifs

L'expression "rééquilibrage des tarifs" désigne la réduction du prix des services interurbains et la majoration correspondante du prix des services locaux/d'accès de manière à rapprocher les tarifs de ces services du coût de leur fourniture, réduisant ainsi la subvention de cette dernière catégorie de services par la première. (CRTC)

Réglementation du taux de rendement

En vertu de la réglementation du taux de rendement (ou des bénéfices), la compagnie de téléphone réglementée est autorisée à obtenir un rendement raisonnable sur sa base tarifaire (qui comprend ses immobilisations et ses dépenses d'exploitation). Le Conseil approuve les tarifs que la compagnie de téléphone doit facturer pour atteindre ce taux de rendement. Il est interdit à la compagnie de faire des profits en sus de ce taux de rendement raisonnable. (CRTC)

Segment Services publics

Le segment Services publics se composera principalement des services inclus à l'heure actuelle dans les catégories Services locaux monopolistiques et Services d'accès, plus une part de certains frais communs et des services réseau locaux. (CRTC)

L'Origine des Définitions

CRTC: Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes

Définitions du CRTC**Tarif des services d'accès aux entreprises (TSAE)**

Le "tarif des services d'accès aux entreprises" (TSAE) se compose des frais qui s'appliqueront à toutes les entreprises intercirconscriptions, y compris les compagnies de téléphone, pour l'accès au réseau (local) des services publics. Le TSAE définira les modalités d'interconnexion avec le réseau téléphonique public commuté. Il comporte deux grandes composantes : une composante "Accès au réseau", qui comprend les frais de commutation et d'agrégation, le recouvrement des frais de démarrage et d'autres éléments dégroupés; et une composante "Contribution" servant à subventionner les tarifs du service téléphonique local de base. (CRTC)

Tonalité vidéo

La "tonalité vidéo" désigne généralement la transmission d'information par large bande commutée (par opposition à spécialisée). Elle permet la distribution de services qui exigent une plus grande largeur de bande (notamment les services vidéo). (CRTC)

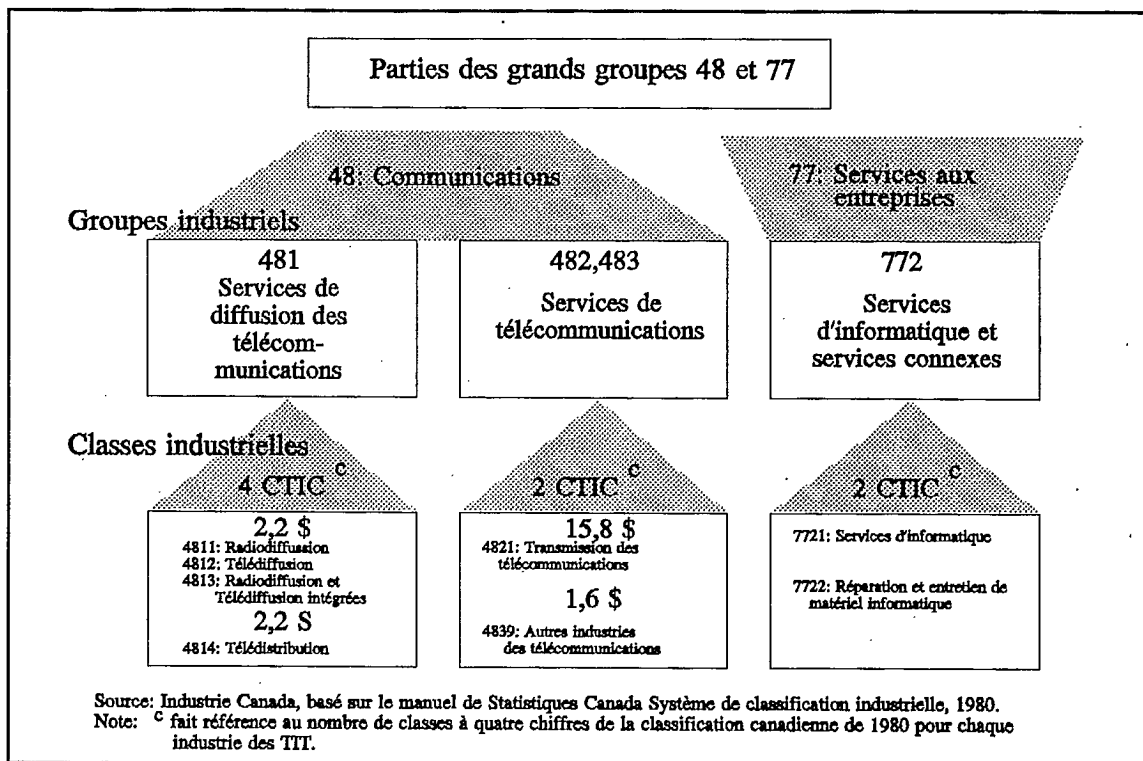
Appendix B

**Classification des secteurs de services de
technologies de l'information et des télécommunications**

LES SECTEURS DE SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

- La figure ci-dessous montre la structure de la classification dont se sert actuellement Industrie Canada pour définir les secteurs de services des technologies de l'information et des télécommunications (TI&T).

Figure 15
CLASSIFICATION DES SECTEURS DE SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



La figure ci-dessous montre la structure de la classification dont se sert actuellement Industrie Canada pour définir les secteurs de fabrication des TI&T. Elle est basée sur les définitions et classifications utilisées couramment par Statistique Canada et qui démontrent leur classification générale des industries. Cependant, une analyse sur les secteurs de fabrication n'a pas été entreprise. Ceux intéressés à obtenir de plus amples renseignements portant sur les secteurs de fabrication des équipements de télécommunications, peuvent communiquer avec Ed Thériault au 613-954-3317 ou avec Vivian Bierman au 613-954-3285.

Figure 16
CLASSIFICATION DES SECTEURS DE FABRICATION
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

